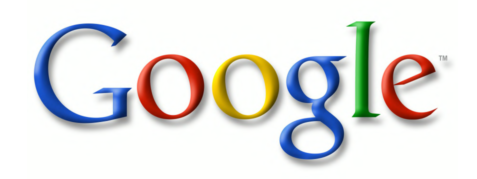
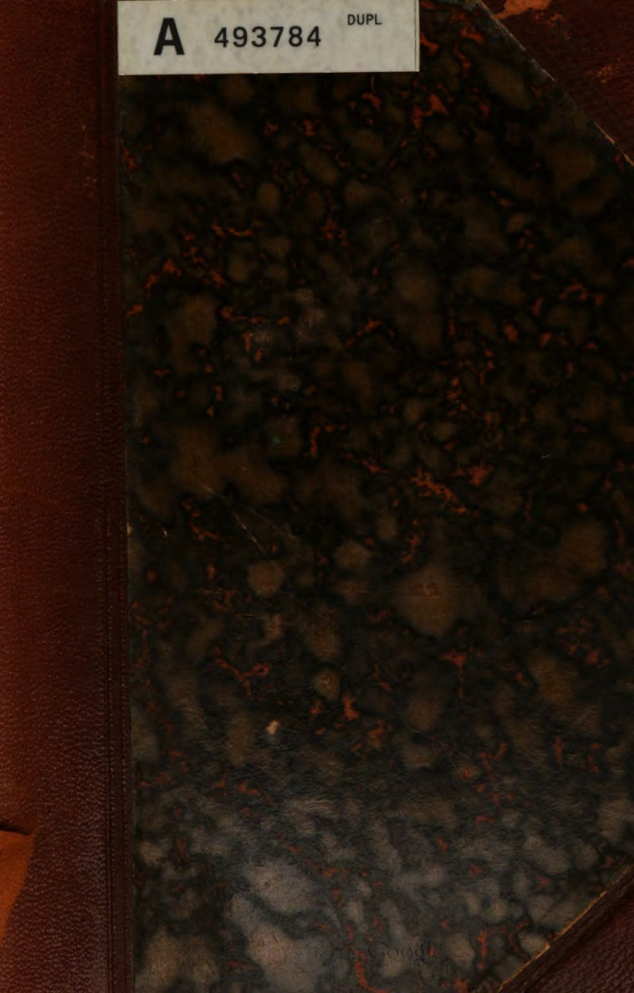
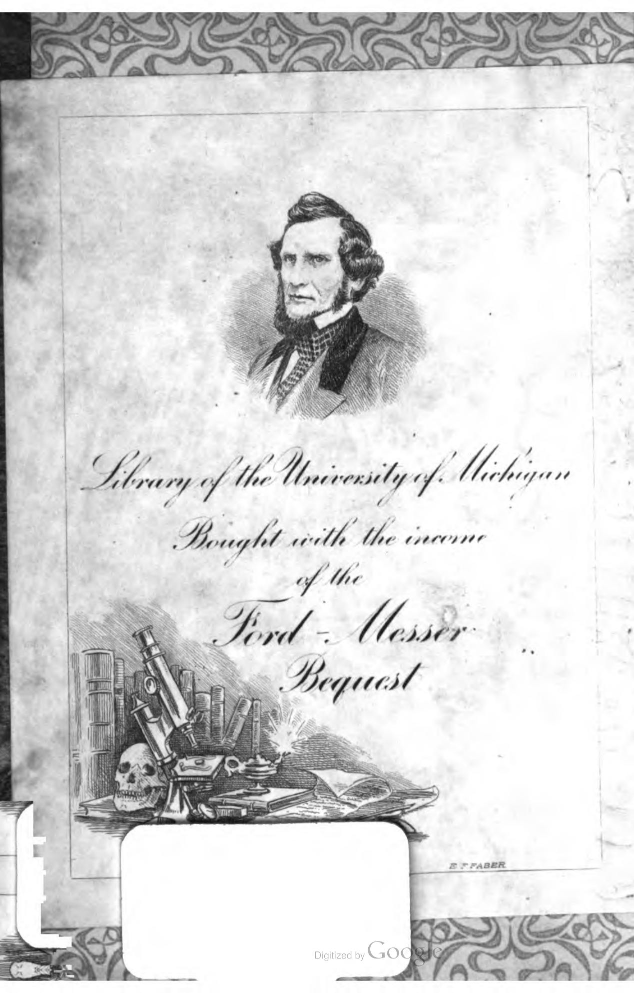





A 493784 DUPL


Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest
E. F. FABER



ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

PREMIÈRE ANNÉE.

Bruxelles,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE LA MONTAGNE, N° 10.

1835.

ARTICLES PRINCIPAUX

DU CALENDRIER POUR L'AN 1835.

Année 7343 de la période grecque moderne, ou de l'ère Byzantine.

— 6548 de la période julienne.

— 5596 depuis la création selon les Juifs. Commence le 25 septembre 1835.

— 2611 des olympiades, ou la 3e année de la 653e olympiade commence en juillet 1835, en fixant l'ère des olympiades 775 1/2 ans avant J.-C., ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période julienne.

— 2588 de la fondation de Rome, selon Varron.

— 2582 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période julienne, ou 747 ans avant J.-C., selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.

— 1771 de la ruine de Jérusalem et de la dispersion des Juifs.

— 1250 des Turcs commence le 10 mai 1834, et finit le 28 avril 1835, selon l'usage de Constantinople, d'après l'Art de vérifier les Dates.

— 253 de l'introduction du calendrier nouveau ou grégorien.

Comput ecclésiastique.		*Quatre-Temps.*	
Nombre d'or en 1835 .	12	Mars	11, 13 et 14.
Épacte	1	Juin. . . .	10, 12 et 13.
Cycle solaire	24	Septembre	16, 18 et 19.
Indiction romaine. . .	8	Décembre	16, 18 et 19.
Lettre dominicale . . .	D		

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 15 février.
Les Cendres, 4 mars.
Pâques, 19 avril.
Les Rogations, 25, 26, 27 mai.
Ascension, 28 mai.

Pentecôte, 7 juin.
La Trinité, 14 juin.
La Fête-Dieu, 18 juin.
1er Dimanche de l'Avent, 29 novembre.

ÉCLIPSES EN 1835.

(Le temps moyen est calculé pour Bruxelles; les longitudes sont comptées à partir du méridien de l'île de Fer, situé à 22° 32′ du méridien de Bruxelles).

I. Le 27 mai, éclipse de Soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement sur le globe, le 27 mai, à 10h 52′ matin.
Par 318° 41′ longitude orientale.
Par 24 39 latitude australe.

Commencement de l'éclipse centrale (annulaire)		0h 0'.
Par 304° 18' longitude orientale.		
Par 30 10 latitude australe.		
Conjonction		1h 44' soir.
Par 355° 21' longitude orientale.		
Par 4 2 latitude boréale.		
Fin de l'éclipse centrale.		3h 47' soir.
Par 54° 30' longitude orientale.		
Par 0 22 latitude australe.		
Fin de l'éclipse.		4h 55' soir.
Par 39° 32' longitude orientale.		
Par 5 17 latitude boréale.		

Cette éclipse sera visible pour toute l'Amérique du sud et pour l'Afrique; on la verra aussi en Arabie et dans une petite portion du sud de l'Europe. La ligne limite, vers le Nord, passe par Vittoria en Espagne, et par Naples.

II. Le 10 *juin, éclipse partiale de Lune, visible à Bruxelles.*

Entrée dans la pénombre à	8h	49'	soir.
Commencement de l'éclipse . . .	10	25	soir.
Milieu.	10	53	soir.
Fin	11	22	soir.
Sortie de la pénombre, 11 juin à . .	0	56	mat.

Grandeur, 0 doigts 21'.

Cette éclipse sera visible pour toute l'Europe.

III. Le 7 novembre, passage de Mercure sur le Soleil, invisible à Bruxelles.

PASSAGE RELATIF AU CENTRE DE LA TERRE.

Entrée du centre de mercure, le 7 nov. à	5h	47′	soir.
Milieu du passage	8	22	soir.
Sortie du centre de mercure.	10	57	soir.

Au moment de l'entrée et à celui de la sortie, le Soleil sera au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longitude orientale.	Latitude.
290° 57′	16° 14′
213 42	16 48

L'entrée de mercure sur le Soleil, sera vue de toute l'Amérique et d'une partie de l'Afrique occidentale. La moitié occidentale de l'Amérique du nord, une partie des côtes occidentales de l'Amérique du sud, la nouvelle Hollande et quelques parties orientales de l'Asie verront la sortie.

IV. Le 20 novembre, éclipse de Soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement sur le globe, le 20 nov. à 8h 12′ mat.

Par 354° 26′ longitude orientale.

Par 23 26 latitude boréale.

Commencement de l'éclipse totale . . 9 8 mat.

Par 341° 50′ longitude orientale.

Par 26 32 latitude boréale.

Conjonction . . . . 10h 44′ mat.

Par 37° 39′ longitude orientale.

Par 9 35 latitude australe.

Fin de l'éclipse totale . . . . 0 31 soir.

Par 103° 59′ longitude orientale.

Par 8 48 latitude australe.

Fin de l'éclipse . . . . 1 26 soir.

Par 82° 38′ longitude orientale.

Par 11 56 latitude australe.

La ligne formant la limite des pays, où cette éclipse sera visible, traverse l'Europe occidentale, de manière que l'Espagne et une partie de la France verront le phénomène. Elle descend ensuite par l'Égypte, le Sud de l'Arabie, et traverse une grande partie de l'Indostan, en laissant de côté Calcutta.

Toute l'Afrique et une petite partie septentrionale de l'Amérique du sud, pourront voir l'éclipse.

L'année 1835 sera remarquable par la réapparition de deux comètes, celle d'Encke et celle de Halley.

Commencement des quatre saisons.

PRINTEMPS	le 21 Mars à	8^h	13′	du matin.
ÉTÉ . . .	le 22 Juin à	5^h	11′	du matin.
AUTOMNE .	le 23 Sept. à	7^h	7′	du soir.
HIVER . .	le 22 Déc. à	0^h	36′	du soir.

Entrée du Soleil dans les signes du Zodiaque.

20	*Janvier,*	dans le VERSEAU, à 5^h 30′ du soir.
19	*Février,*	dans les POISSONS, à 8^h 15′ du matin.
21	*Mars,*	dans le BÉLIER, à 8^h 13′ du matin.
20	*Avril,*	dans le TAUREAU, à 8^h 32′ du soir.
21	*Mai,*	dans les GÉMEAUX, à 8^h 43′ du soir.
22	*Juin,*	dans le CANCER, à 5^h 11′ du matin.
23	*Juillet,*	dans le LION, à 4^h 8′ du soir.
23	*Août,*	dans la VIERGE, à 10^h 34′ du soir.
23	*Septembre,*	dans la BALANCE, à 7^h 7′ du soir.
24	*Octobre,*	dans le SCORPION, à 3^h 21′ du matin.
22	*Novembre,*	dans le SAGITTAIRE, à 11^h 51′ du soir.
22	*Décembre,*	dans le CAPRICORNE, à 0^h 36′ du soir.

Obliquité apparente de l'écliptique, en supposant, d'après Delambre, l'obliquité moyenne de 23° 27′ 57″ *en* 1800, *et la diminution séculaire de* 48″.

1er Janvier 1835	. . . . .	23° 27′ 42″,1.
31 Décembre »	. . . . .	23 27 44,6.

Jours du mois.	JANVIER.	Lever du SOLEIL tems moy. H.	M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H.	M.	Décl. Austr. du SOLEIL à midi vrai. D.	M.	TEMS moyen au midi vrai. H.	M.	S.	Age de la Lune.
1	J. CIRCONCISION.	8.	5	4.	3	23.	3	0.	3.	43	3
2	V. S. Basile, évéq.	8.	5	4.	4	22.	58	0.	4.	11	4
3	S. Ste Geneviève.	8.	5	4.	5	22.	53	0.	4.	39	5
4	D. S. Rigobert.	8.	4	4.	6	22.	47	0.	5.	7	6
5	L. S. Siméon.	8.	4	4.	7	22.	40	0.	5.	34	7
6	M. Les Rois.	8.	4	4.	8	22.	34	0.	6.	1	8
7	M. S. Théau.	8.	3	4.	9	22.	26	0.	6.	27	9
8	J. S. Lucien.	8.	3	4.	11	22.	19	0.	6.	53	10
9	V. S. Pierre, évêq.	8.	2	4.	12	22.	10	0.	7.	18	11
10	S. S. Paul, ermit.	8.	2	4.	14	22.	2	0.	7.	43	12
11	D. S. Hygin, pape.	8.	1	4.	15	21.	53	0.	8.	7	13
12	L. S. Arcade, m.	8.	0	4.	17	21.	43	0.	8.	31	14
13	M Bapt. de J.-C.	8.	0	4.	18	21.	33	0.	8.	54	15
14	M. S. Hilaire, évêq.	7.	59	4.	20	21.	23	0.	9.	16	16
15	J. S. Maur, abbé.	7.	59	4.	21	21.	13	0.	9.	38	17
16	V. S. Guillaume.	7.	58	4.	22	21.	1	0.	9.	58	18
17	S. S. Antoine, ab.	7.	57	4.	23	20.	50	0.	10.	19	19
18	D. Ch. de S. Pierre.	7.	56	4.	25	20.	38	0.	10	38	20
19	L. S. Sulpice, évêq	7.	55	4.	27	20.	26	0	10.	57	21
20	M. S. Sébastien.	7.	54	4.	29	20	13	0.	11.	15	22
21	M. Ste Agnès, v.	7.	53	4	30	20.	0	0.	11.	33	23
22	J. S. Vincent.	7.	52	4.	32	19.	47	0.	11.	49	24
23	V. S. Ildefonse, év.	7.	50	4.	34	19.	33	0.	12.	5	25
24	S S. Babylas, év.	7.	49	4.	36	19.	19	0.	12.	20	26
25	D. Conv. S. Paul.	7.	48	4.	37	19.	4	0.	12.	35	27
26	L. Ste Paule, veuve	7.	47	4.	39	18.	49	0.	12.	48	28
27	M. S. Julien, évêq.	7.	46	4.	41	18.	34	0.	13.	1	29
28	M. S. Charlemagne.	7.	45	4.	42	18.	19	0.	13.	13	30
29	J. S. François de S.	7.	43	4.	44	18.	3	0.	13.	24	1
30	V Ste Bathilde.	7.	42	4.	46	17.	46	0.	13.	35	2
31	S. S. Pierre Nol.	7.	41	4.	47	17.	30	0.	13.	44	3

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 11′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen H.	M.
1	2. Soir.	10	10 Matin.	6	6. Soir.	21
2	3.	1	10.	36	7.	37
3	3.	50	11.	0	8.	50
4	4.	34	11.	19	10.	0
5	5.	16	11.	35	11.	9
6	5.	56	11.	49	———	
7	6.	36	0. Soir.	2	0. Matin.	16
8	7.	18	0.	19	1.	23
9	8.	1	0.	37	2.	30
10	8.	47	0.	58	3.	39
11	9.	35	1.	25	4.	48
12	10.	28	2.	0	5.	56
13	11.	22	2.	46	7.	0
14	———		3.	43	7.	57
15	0. Matin.	19	4	53	8.	43
16	1.	14	6.	10	9.	19
17	2.	7	7.	29	9.	46
18	3.	0	8	51	10.	10
19	3.	50	10.	13	10.	30
20	4.	39	11.	33	10.	48
21	5.	28	———		11.	6
22	6.	18	0. Matin.	55	11.	27
23	7.	10	2.	17	11.	50
24	8.	4	3	40	0. Soir.	18
25	9.	2	5.	0	0.	57
26	10.	1	6.	12	1.	46
27	11.	0	7.	13	2.	48
28	11.	57	7.	59	4.	59
29	0. Soir.	50	8.	34	5.	13
30	1.	40	9.	0	6.	28
31	2.	26	9.	21	7.	41

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	MERCURE.					
1	7. Matin.	9	2. Soir.	56	11. M.	2
11	7.	40	3.	21	11.	30
21	8.	0	4.	3	0. S.	1
♀	VÉNUS.					
1	6. Matin.	21	3. Soir.	14	10. Matin.	53
11	5.	29	2.	35	10.	6
21	5.	1	2.	6	9.	36
♂	MARS.					
1	3. Soir.	31	8. Matin.	45	0. M.S.	13
11	2.	32	7.	52	11.	13
21	1.	36	7.	1	10.	20
♃	JUPITER.					
1	1. Soir.	30	5. Matin.	8	9. Soir.	19
11	0.	48	4.	26	8.	36
21	0.	8	3.	45	7	56
♄	SATURNE.					
1	1. M.	10	0 S.M.	14	6. Matin.	44
11	0.	33	11.	35	6.	8
21	11. S.	56	10.	57	5.	30
♅	URANUS.					
1	10. Matin.	12	7. Soir.	59	3. Soir.	5
11	9.	34	7.	18	2.	28
21	8.	56	6.	41	1.	51

P. Q. le 6 à 9 h. 58′ du soir.
P. L. le 14 à 9 h. 32′ du soir.

D. Q. le 21, à 9 h. 13′ du soir.
N. L. le 28, à 9 h. 29′ du soir.

Jours du mois.	FÉVRIER.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi vrai.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	D. S. Iguace	7.	40	4.	49	17.	13	0.	13.	53	4
2	L. PURIFICATION.	7.	38	4.	51	16.	56	0.	14.	1	5
3	M. S. Blaise.	7.	37	4.	53	16.	39	0.	14.	8	6
4	M. S. Philéas, évêq.	7.	35	4.	54	16.	21	0.	14.	14	7
5	J. Ste Agathe, vier.	7.	33	4.	56	16.	3	0.	14.	19	8
6	V. S. Vast, évêque.	7.	32	4.	58	15.	45	0.	14.	24	9
7	S. S. Romuald.	7.	30	5.	0	15.	26	0.	14.	28	10
8	D. S. Jean de M.	7.	28	5.	2	15.	7	0.	14.	31	11
9	L. Ste Apol'ine.	7.	26	5.	4	14.	48	0.	14.	33	12
10	M. Ste Scholast.	7.	25	5.	5	14.	29	0.	14.	34	13
11	M. S. Severin.	7.	23	5.	7	14.	10	0.	14.	34	14
12	J. S. Mélèce.	7.	22	5.	9	13.	50	0.	14.	34	15
13	V. S. Lezin.	7.	20	5.	11	13.	30	0.	14.	33	16
14	S. S. Valentin.	7.	18	5.	12	13.	10	0.	14.	31	17
15	D. Septuagésime.	7.	16	5.	14	12.	49	0.	14.	28	18
16	L. S. Furcy.	7.	14	5.	16	12.	29	0.	14.	25	19
17	M. S. Théodule.	7.	12	5.	18	12.	8	0.	14.	21	20
18	M. S. Siméon, év.	7.	10	5.	20	11.	47	0.	14.	16	21
19	J. S. Boniface.	7.	8	5.	21	11.	26	0.	14.	11	22
20	V. S. Eucher.	7	6	5.	23	11.	4	0.	14	5	23
21	S. S. Pepin.	7.	4	5.	25	10.	43	0.	13.	58	24
22	D. Ste Isabelle.	7.	2	5.	27	10.	21	0	13.	51	25
23	L. S. Damien.	7.	1	5.	28	9.	59	0.	13.	43	26
24	M. S. Mathias.	6.	59	5.	30	9.	37	0.	13.	34	27
25	M. S. Victorin.	6.	56	5.	32	9.	15	0.	13.	25	28
26	J. S. Porphyre.	6.	54	5,	34	8.	52	0.	13.	15	29
27	V. Ste Honorine.	6.	53	5.	35	8.	30	0.	13.	5	30
28	S. S. Romain.	6.	50	5.	37	8.	7	0.	12.	54	1

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 41′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M
1	3. Soir.	9	9. Matin.	38	8. Soir.	51
2	3.	51	9.	54	10.	0
3	4.	31	10.	8	11.	7
4	5.	12	10.	28	——	
5	5.	54	10.	40	0. Matin.	14
6	6.	38	10.	59	1.	22
7	7.	25	11.	23	2.	30
8	8.	16	11. Soir.	55	3.	39
9	9.	9	0.	34	4.	45
10	10.	4	1.	27	5.	44
11	11.	0	2.	31	6.	35
12	11.	56	3.	44	7.	15
13	——		5.	3	7.	48
14	0. Matin.	50	6.	32	8.	14
15	1.	41	7.	54	8.	33
16	2.	32	9.	18	8.	53
17	3.	23	10.	42	9.	11
18	4.	14	——		9.	31
19	5.	6	0. Mat.	6	9.	53
20	6.	0	1.	29	10.	20
21	6.	56	2.	50	10.	55
22	7.	54	4.	4	11.	39
23	8.	52	5.	6	0. Soir.	36
24	9.	48	5.	57	1.	42
25	10.	41	6.	34	2.	55
26	11.	32	7.	2	4.	10
27	0. Soir.	19	7.	25	5.	23
28	1.	4	7.	43	6.	35

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿ **MERCURE.**						
1	8. Matin.	1	5. Soir.	4	0. Soir.	30
11	7.	53	6.	12	0.	59
21	7.	32	7.	7	1.	20
♀ **VÉNUS.**						
1	4. Matin.	45	1. Soir.	43	9. Matin.	15
11	4.	41	1.	32	9.	7
21	4.	39	1.	29	9.	4
♂ **MARS.**						
1	0. S.	47	6. Matin.	5	9. Soir.	28
11	0.	8	5.	26	8.	48
21	11. M.	35	4.	48	8.	12
♃ **JUPITER.**						
1	11. Matin.	24	3. Matin.	2	7. Soir.	13
11	10.	46	2.	25	6.	36
21	10.	8	1.	50	5.	58
♄ **SATURNE.**						
1	11. Soir.	12	10. Matin.	14	4. Matin.	47
11	10.	32	9.	35	4.	8
21	9.	52	8.	55	3.	27
♅ **URANUS.**						
1	8. Matin.	13	5. Soir.	32	1. S.	8
11	7.	35	5	25	0.	33
21	6	56	4.	49	11. M.	56

P. Q. le 5, à 7 h. 46′ du soir.
P. L. le 13, à 11 h. 17′ du mat.
D. Q. le 20, à 5 h. 9′ du mat.
N. L. le 27, à 0 h. 45′ du soir

Jours du mois.	MARS.		Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. A. et B. du SOLEIL à midi vrai.		TEMS moyen au midi vrai.			Âge de la Lune.
			H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	D.	S. Aubin, évêq.	6.	48	5.	38	7.	45	0.	12.	43	2
2	L.	S. Simplice.	6.	46	5.	40	7.	22	0.	12.	31	3
3	M.	Ste Cunégonde.	6.	44	5.	42	6.	59	0.	12.	18	4
4	M.	Les Cendres.	6.	42	5.	44	6.	36	0.	12.	5	5
5	J.	S. Adrien.	6.	40	5.	46	6.	13	0.	11	52	6
6	V.	Ste Colette.	6.	38	5.	47	5.	50	0.	11.	38	7
7	S.	S. Thomas d'Aq.	6.	35	5.	49	5.	26	0.	11.	24	8
8	D.	S. Jean de Dieu.	6.	33	5.	50	5.	3	0.	11.	9	9
9	L.	Ste Françoise.	6.	31	5.	52	4.	40	0.	10.	54	10
10	M.	S. Doctórée.	6.	29	5.	54	4.	16	0.	10.	38	11
11	M.	S. Euloge.	6.	26	5.	56	3.	53	0.	10.	22	12
12	J.	S. Grégoire.	6.	24	5.	57	3.	29	0.	10.	6	13
13	V	Ste Euphrasie.	6.	22	5.	59	3.	6	0.	9.	50	14
14	S.	S. Lubin, évêq.	6.	20	6.	0	2.	42	0.	9.	33	15
15	D.	S. Zacharie, év.	6	18	6.	2	2.	18	0.	9.	16	16
16	L.	S. Cyriaque.	6.	16	6.	4	1.	55	0.	8.	59	17
17	M.	Ste Gertrude.	6.	13	6.	5	1.	31	0.	8.	41	18
18	M.	S. Alexandre.	6.	11	6.	7	1.	7	0.	8.	23	19
19	J.	S. Joseph.	6	9	6.	9	0.	44	0.	8.	5	20
20	V.	S. Joachim.	6.	7	6.	10	0. A	20	0.	7.	47	21
21	S.	S. Benoît.	6.	5	6.	11	0. B	4	0.	7.	29	22
22	D.	S. Paul, évêque.	6.	2	6.	13	0.	28	0	7.	11	23
23	L.	S. Victorien.	6.	0	6.	15	0.	51	0.	6.	53	24
24	M.	S. Simon, mart.	5.	58	6.	17	1.	15	0.	6.	34	25
25	M.	ANNONCIATION.	5.	56	6.	18	1.	38	0.	6.	16	26
26	J.	Ludger, évêque.	5.	53	6.	20	2.	2	0.	5.	57	27
27	V.	S. Rupert.	5.	51	6.	22	2.	25	0.	5.	39	28
28	S.	S. Gontran, R.	5.	49	6.	23	2.	49	0.	5.	20	29
29	D.	S. Eustache.	5.	47	6.	25	3.	12	0.	5.	2	1
30	L.	S. Rieul.	5.	44	6.	27	3.	36	0.	4.	43	2
31	M.	Ste Balbine.	5.	42	6.	28	3.	59	0.	4.	25	3

Les jours croissent, pendant ce mois, de 2 h. 0′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	1. Soir.	46	7. Matin.	59	7. Soir.	45
2	2.	27	8.	13	8.	53
3	3.	7	8.	28	10.	1
4	3.	49	8.	43	11.	8
5	4.	32	9.	1	———	
6	5.	18	9.	23	0. Matin.	16
7	6.	5	9.	51	1.	23
8	6.	56	10.	25	2.	30
9	7.	49	11. Soir.	11	3.	31
10	8.	45	0.	9	4.	25
11	9.	40	1.	20	5.	10
12	10.	35	2.	38	5.	45
13	11.	29	4.	2	6.	13
14	———		5.	27	6.	36
15	0. Matin.	21	6.	53	6.	56
16	1.	13	8.	20	7.	15
17	2.	5	9.	46	7.	35
18	2.	58	11.	13	7.	55
19	3.	53	———		8.	20
20	4.	51	0. Matin.	39	8.	54
21	5.	48	1.	56	9.	35
22	6.	46	3.	4	10.	28
22	7.	44	3.	57	11.	33
24	8.	39	4.	37	0. Soir.	45
25	9.	30	5.	8	1.	58
26	10.	17	5.	31	3.	12
27	11.	2	5.	50	4.	23
28	11.	43	6.	6	5.	33
29	0. Soir.	24	6.	20	6.	41
30	1.	5	6.	34	7.	49
31	1.	46	6.	49	8.	56

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	MERCURE.					
1	6. Matin.	57	7. Soir.	11	1 S.	5
11	6.	0	5.	58	0.	2
21	5.	21	4.	33	11. M.	0
♀	VÉNUS.					
1	4. Matin.	39	1. Soir.	33	9. Matin.	5
11	4.	35	1.	42	9.	9
21	4.	29	1.	57	9.	13
♂	MARS.					
1	11. Matin.	12	4. Matin.	22	7. Soir.	47
11	10.	45	3.	50	7.	19
21	10.	24	3.	21	6.	53
♃	JUPITER.					
1	9. Matin.	38	1. Matin.	23	5. Soir.	31
11	9.	3	0.	50	4	56
21	8.	27	0.	18	4.	22
♄	SATURNE.					
1	9. Soir.	18	8. Matin.	23	2. Matin.	55
11	8.	35	7.	43	2.	13
21	7.	52	7.	3	1.	31
♅	URANUS.					
1	6. Matin.	25	4. Soir.	20	11. Matin.	25
11	5.	46	3.	43	10.	47
21	5.	7	3.	6	10.	10

P. Q. le 7, à 4 h. 29′ du soir.
P. L. le 14, à 10 h. 24′ du soir.

D. Q. le 21, à 1 h. 43′ du soir.
N. L. le 29, à 4 h 59′ du mat.

Jours du mois.	AVRIL.		Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi vrai.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
			H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	M.	S. Hugues, évêq.	5.	40	6.	30	4.	22	0.	4.	7	4
2	J.	S. François de P.	5.	38	6.	31	4.	45	0.	3.	49	5
3	V.	S. Richard.	5.	36	6.	33	5.	8	0.	3.	31	6
4	S.	S. Ambroise.	5.	33	6.	35	5.	31	0.	3.	13	7
5	D.	S. Vincent.	5.	31	6.	36	5.	54	0.	2.	55	8
6	L.	S. Guillaume.	5.	29	6.	38	6.	17	0.	2.	37	9
7	M.	S. Hégésippe.	5.	27	6.	40	6.	40	0.	2.	20	10
8	M.	S. Edèse	5.	25	6.	41	7.	2	0.	2.	2	11
9	J.	Ste Marie, ég.	5.	23	6.	43	7.	25	0.	1.	45	12
10	V.	S. Macaire.	5.	20	6.	44	7.	47	0.	1.	28	13
11	S.	S. Léon.	5.	18	6.	46	8.	9	0.	1.	12	14
12	D.	S. Jules, pape.	5.	16	6.	48	8.	31	0.	0.	55	15
13	L.	S. Justin.	5.	14	6.	49	8.	53	0.	0.	39	16
14	M.	S. Tiburce.	5.	11	6.	51	9.	15	0.	0.	24	17
15	M	S. Paterne.	5.	9	6.	52	9.	36	0.	0.	8	18
16	J.	S. Fructueux.	5.	8	6.	54	9.	58	11.	59.	53	19
17	V.	S. Anicet, pape.	5.	6	6.	56	10.	19	11.	59.	38	20
18	S.	S. Parfait, pape.	5.	3	6.	57	10.	40	11.	59.	24	21
19	D.	PAQUES	5.	1	6.	59	11.	1	11.	59.	10	22
20	L.	Ste Hildegonde.	4.	59	7.	0	11.	22	11.	58.	57	23
21	M.	S. Anselme.	4.	57	7.	2	11.	42	11.	58.	44	24
22	M.	S. Opportune.	4.	55	7.	4	12.	3	11.	58.	31	25
23	J.	S. George, mart.	4.	53	7.	5	12.	23	11.	58.	19	26
24	V.	Ste Beuve.	4.	51	7.	7	12.	43	11.	58.	8	27
25	S.	S. Marc, évang.	4.	49	7.	8	13.	2	11.	57.	57	28
26	D.	S. Clet, pape.	4.	47	7	10	13.	22	11.	57.	46	29
27	L.	S. Policarpe.	4.	45	7.	12	13.	41	11.	57.	36	30
28	M.	S. Vital, mart.	4.	43	7.	13	14.	0	11.	57.	26	1
29	M.	S. Robert, abbé.	4	41	7.	15	14.	19	11.	57.	17	2
30	J.	S. Eutrope.	4.	39	7.	16	14.	38	11.	57.	8	3

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 50′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	2. Soir.	28	7. Matin.	6	10. Soir.	4
2	3.	13	7.	26	11	14
3	4.	1	7.	51	——	
4	4.	50	8.	23	0. Mat.	21
5	5.	41	9.	3	1.	24
6	6	34	9.	56	2.	20
7	7.	27	10.	58	3.	6
8	8.	21	0. Soir.	12	3.	43
9	9.	15	1.	32	4.	13
10	10.	6	2.	55	4.	37
11	10.	58	4.	21	4.	59
12	11.	50	5.	47	5.	18
13	——		7.	15	5.	36
14	0. Mat.	43	8.	45	5.	56
15	1.	40	10.	16	6.	20
16	2.	38	11.	41	6.	50
17	3.	39	——		7.	29
18	4.	40	0. Matin.	56	8.	20
19	5.	39	1.	56	9.	23
20	6.	35	2.	41	10.	34
21	7.	28	3.	14	11.	48
22	8.	16	3.	39	1. Soir.	2
23	9.	0	3.	57	2.	13
24	9.	43	4.	14	3.	24
25	10.	24	4.	29	4.	32
26	11.	5	4.	43	5.	40
27	11.	45	4.	57	6.	48
28	0. Soir.	26	5.	12	7.	55
29	1.	10	5.	30	9.	3
30	1.	56	5.	53	10.	12

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿ MERCURE						
1	4. Matin.	58	3. Soir.	56	10. Matin.	27
11	4.	45	4.	4	10.	24
21	4.	31	4.	39	10.	34
♀ VÉNUS.						
1	4. Matin.	18	2. Soir.	19	9. Matin.	19
11	4.	6	2.	41	9.	22
21	3.	50	3.	5	9.	28
♂ MARS.						
1	10 Matin.	4	2. Matin.	52	6. Soir.	28
11	9.	49	2.	25	6.	7
21	9.	35	2.	0	5.	48
♃ JUPITER.						
1	7. Matin.	45	11. Soir.	45	3. Soir.	48
11	6.	16	11.	15	3.	16
21	6.	43	10.	46	2.	45
♄ SATURNE.						
1	7. Soir.	5	6. Matin.	18	0. M.S.	45
11	6.	21	5.	37	11.	59
21	5.	38	4.	56	11.	17
♅ URANUS.						
1	4. Matin.	26	2. Soir.	27	9. Matin.	29
11	3.	47	1.	50	8.	51
21	3.	9	1.	12	8.	14

P. Q. le 6, à 9 h. 51′ du matin.
P. L. le 13, à 7 h. 34′ du matin.
D. Q. le 19, à 11 h. 30′ du soir.
N. L. le 27, à 9 h. 38′ du soir.

Jours du mois.	MAI.	Lever du SOLEIL tems moy. H.	M.	Couc. du SOLEIL tems moy. H.	M.	Décl. Boréale du SOLEIL à midi vrai. D.	M	TEMS moyen au midi vrai. H.	M.	S.	Age de la Lune.
1	V. S. Philippe.	4.	38	7.	18	14.	56	11.	57.	0	4
2	S. S. Athanase.	4.	36	7.	19	15.	15	11.	56.	53	5
3	D. Inv. Ste Croix.	4	34	7.	21	15.	32	11.	56.	46	6
4	L. Ste Monique.	4.	32	7.	23	15.	50	11.	56.	39	7
5	M. Conv. S. Aug.	4.	30	7.	24	16.	7	11.	56.	33	8
6	M. S. Jean P. L.	4.	28	7.	26	16.	25	11.	56.	28	9
7	J. S. Stanislas.	4.	27	7.	27	16.	41	11.	56.	23	10
8	V. S. Désiré, évêq.	4.	25	7.	29	16.	58	11	56.	19	11
9	S. S. Grégoire.	4.	23	7.	30	17.	14	11.	56.	15	12
10	D. S. Gordien.	4.	21	7.	32	17.	30	11.	56.	12	13
11	L. S. Mamert.	4.	20	7	33	17.	46	11.	56.	9	14
12	M. S. Epiphane.	4.	19	7.	35	18.	1	11.	56.	7	15
13	M. S. Servais.	4.	17	7.	36	18.	16	11.	56.	5	16
14	J. S. Boniface.	4.	15	7.	38	18.	31	11.	56.	4	17
15	V. S. Isidore.	4.	14	7.	39	18.	46	11.	56.	4	18
16	S. S. Honoré.	4.	13	7.	41	19.	0	11.	56.	4	19
17	D. S. Paschal.	4.	11	7.	42	19.	13	11.	56.	5	20
18	L. S. Eric, roi.	4.	10	7.	43	19.	27	11.	56.	6	21
19	M. S. Yves.	4.	9	7.	45	19.	40	11.	56.	8	22
20	M S. Bernardin.	4.	7	7.	46	19.	53	11.	56	11	23
21	J. Ste Hospice.	4.	6	7.	47	20.	6	11.	56.	14	24
22	V. Ste Julie.	4.	5	7.	49	20.	18	11.	56.	18	25
23	S. S. Didier, évêq.	4.	3	7.	50	20.	30	11.	56.	22	26
24	D. S. Donatien.	4.	2	7.	52	20.	41	11.	56.	27	27
25	L. S. Urbain.	4.	1	7.	53	20.	52	11.	56	32	28
26	M. S. Quadrat.	4.	1	7.	54	21.	3	11.	56.	38	24
27	M. S. Hildevert.	3.	59	7.	56	21.	14	11.	56.	44	32
28	J. ASCENSION.	3.	58	7.	57	21.	24	11.	56.	51	9
29	V. S. Maximin.	3.	57	7.	58	21.	33	11.	56.	58	0
30	S. S. Félix.	3.	56	7.	59	21.	43	11.	57.	6	1
31	D Ste Pétronille.	3.	55	8.	0	21.	51	11.	57.	14	3

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1. h. 26′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	2. Soir.	45	6. Matin.	21	11. S.	16
2	3.	36	6.	59	———	
3	4,	28	7.	47	0. Matin.	15
4	5.	21	8.	45	1.	4
5	6.	13	9.	54	1.	43
6	7.	3	11.	8	2.	15
7	7.	54	0. Soir.	28	2.	39
8	8.	45	1.	50	3	1
9	9.	36	3.	14	3.	21
10	10.	27	4.	40	3	38
11	11.	21	6.	8	3.	57
12	———		7.	40	4.	18
13	0. Matin.	19	9.	11	4.	45
14	1.	20	10.	34	5.	19
15	2.	23	11.	44	6.	6
16	3.	25	———		7.	5
17	4.	24	0. Matin.	37	8.	15
18	5.	20	1.	15	9.	31
19	6.	12	1.	43	10.	53
20	6.	59	2.	5	0. Soir.	2
21	7.	42	2.	22	1.	13
22	8.	23	2.	37	2.	22
23	9.	3	2.	50	3.	29
24	9.	43	3.	4	4.	36
25	10.	25	3.	20	5.	45
26	11.	9	3.	37	6.	54
27	11.	55	3.	58	8.	3
28	0. Soir.	42	4.	24	9.	9
29	1.	31	4.	58	10.	9
30	2.	22	5.	41	11.	2
31	3.	16	6.	27	11.	45

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M
☿ MERCURE.						
1	4. Mat.	18	5. Soir.	34	10 M.	54
11	4.	11	6.	49	11.	28
21	4.	13	8.	16	0. S.	15
♀ VÉNUS.						
1	3 Matin.	34	3. Soir.	30	9. Matin.	31
11	3.	16	3.	55	9.	35
21	2.	58	4	21	9.	40
♂ MARS.						
1	9. Matin.	24	1. Matin.	33	5. Soir.	29
11	9.	15	1.	6	5.	11
21	9.	6	0.	39	4.	53
♃ JUPITER.						
1	6. Matin.	10	10. Soir.	17	2. Soir.	15
11	5.	39	9.	48	1.	44
21	5.	7	9.	19	1.	14
♄ SATURNE.						
1	4. Soir.	54	4. Matin.	15	10. Soir.	35
11	4.	11	3.	34	9.	53
21	3.	29	2.	54	9.	12
♅ URANUS.						
1	2. Mat.	30	0. S. M.	35	7. Matin.	35
11	1	51	11.	57	6.	57
21	1.	12	11.	19	6.	19

P. Q. le 5, à 11 h 1′ du soir.
P. L. le 12, à 3 h. 31′ du soir

D. Q. le 19, à 10 h. 56′ du mat.
N L. le 27, à 1 h. 49′ du soir.

Jours du mois.	JUIN.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi vrai.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	L. S. Pamphile.	3.	55	8	1	22.	0	11.	57.	22	5
2	M. S. Pothin.	3.	54	8.	2	22.	8	11.	57.	31	6
3	M. Ste Clotilde.	3.	53	8.	3	22.	16	11.	57.	41	7
4	J. S. Optat, évêq.	3.	53	8.	4	22.	23	11.	57.	50	8
5	V. S. Boniface.	3.	52	8.	5	22.	30	11.	58.	0	9
6	S. S. Norbert.	3.	51	8.	6	22.	37	11.	58.	11	10
7	D. PENTECOTE.	3.	50	8.	7	22.	43	11.	58.	21	11
8	L. S. Médard, év.	3.	50	8.	8	22.	49	11.	58.	32	12
9	M. S. Vincent.	3.	50	8.	9	22.	54	11.	58.	44	13
10	M. S. Landry.	3.	49	8.	9	22.	59	11.	58.	55	14
11	J. S. Barnabé, ap.	3.	49	8.	10	23.	4	11.	59.	7	15
12	V. S. Basilide.	3.	49	8.	10	23.	8	11.	59.	19	16
13	S. S. Ant. de Pad.	3.	48	8.	12	23.	12	11.	59	31	17
14	D. *La Trinité.*	3.	48	8.	12	23.	15	11.	59.	43	18
15	L. S. Modeste.	3.	48	8.	12	23.	18	11.	59.	55	19
16	M. S. Fargeau.	3.	48	8.	13	23.	21	0.	0.	8	20
17	M. S. Avit.	3.	48	8.	13	23.	23	0.	0.	21	21
18	J. FÊTE-DIEU.	3.	48	8.	13	23.	25	0.	0.	34	22
19	V. S. Gerv. S. Pr.	3.	49	8.	14	23.	26	0.	0.	47	23
20	S. S. Silvère.	3.	49	8.	14	23.	27	0.	1.	0	24
21	D. S. Leufroi.	3.	49	8.	14	23.	28	0.	1.	13	25
22	L. S. Paulin, évêq.	3	49	8.	15	23.	28	0.	1.	26	26
23	M. S. Lanfran.	3.	49	8.	15	23.	27	0.	1	39	27
24	M. Nat. S. Jean-Bap.	3.	49	8.	15	23.	27	0.	1.	52	28
25	J. S. Prosper.	3.	49	8.	15	23.	25	0	2.	5	29
26	V. S. Baboleín.	3.	49	8.	15	23.	24	0.	2.	18	1
27	S. S. Crescentin.	3.	50	8.	16	23.	22	0.	2.	30	2
28	D. S. Irénée.	3.	50	8.	16	23.	20	0.	2.	43	3
29	L. S. Pierre, apôt.	3.	51	8	15	23.	17	0.	2.	55	4
30	M. Com. de S. Paul.	3.	51	8.	15	23.	14	0.	3.	8	5

Les jours croissent, jusqu'au 22, de 0 h. 20', puis décroissent, jusqu'au 30, de 0 h 4'.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen H. M.
1	4. 8 (Soir.)	7. 43 (Matin.)	———
2	5. 0	8. 56	0. 19 (Matin.)
3	5. 49	10. 12	0. 45
4	6. 38	11. 31	1. 7
5	7. 26	0. 51 (Soir.)	1. 25
6	8. 15	2. 12	1. 43
7	9. 6	3. 38	2. 0
8	10. 2	5. 6	2. 21
9	11. 0	6. 36	2. 45
10	———	8. 4	3. 13
11	0. 2 (Matin.)	9. 22	3. 51
12	1. 5	10. 25	4. 45
13	2. 10	11. 12	5. 53
14	3. 9	11. 45	7. 9
15	4. 3	———	8. 28
16	4. 53	0. 9 (Matin.)	9. 46
17	5. 38	0. 28	10. 59
18	6. 22	0. 45	0. 10 (Soir.)
19	7. 3	0. 59	1. 18
20	7. 43	1. 13	2. 26
21	8. 24	1. 27	3. 34
22	9. 6	1. 43	4. 42
23	9. 51	2. 3	5. 51
24	10. 37	2. 27	6. 59
25	11. 27	2. 58	8. 3
26	0. 19 (Soir.)	3. 39	8. 5
27	1. 13	4. 31	9. 45
28	2. 5	5. 34	10. 21
29	2. 57	6. 46	10. 50
30	3. 47	8. 2	11. 13

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿ MERCURE.			
1	4. 41 (Matin.)	9. 35 (Soir.)	1. 8 (Soir.)
11	5. 19	10. 2	1. 40
21	5. 47	9. 47	1. 49
♀ VÉNUS.			
1	2. 41 (Matin.)	4. 51 (Soir)	9. 45 (Matin.)
11	2. 28	5. 19	9. 53
21	2. 20	5. 47	10. 3
♂ MARS.			
1	8. 57 (Matin.)	0. 9 (M.S.)	4. 33 (Soir.)
11	8. 51	11. 41	4. 17
21	8. 45	11. 13	3. 59
♃ JUPITER.			
1	4. 33 (Matin.)	8. 49 (Soir.)	0. 42 (S.)
11	4. 2	8. 20	0. 13
21	3. 31	7. 51	11. 43 (M.)
♄ SATURNE.			
1	2. 43 (Soir.)	2. 9 (Matin.)	8 27 (Soir.)
11	2. 3	1. 30	7. 47
21	1. 24	0. 51	7. 7
♅ URANUS.			
1	0. 29 (M.S.)	10. 35 (Matin.)	5. 35 (Matin.)
11	11. 50	9. 55	4. 56
21	11. 10	9. 15	4. 16

P. Q. le 4, à 8 h. 23′ du mat.
P. L. le 10, à 11 h. 3′ du soir.

D. Q. le 18, à 0 h. 23′ du matin.
N. L. le 26, à 4 h. 38′ du matin.

Jours du mois.	JUILLET.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi vrai.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M	S	
1	M. S. Thierri.	3.	52	8.	14	23.	10	0.	3.	19	6
2	J. Vis. de la Vierge.	3.	53	8.	14	23.	6	0.	3.	31	7
3	V. S. Anatole, év.	3.	54	8.	14	23.	2	0.	3.	43	8
4	S. Tr. de S. Mart.	3.	54	8.	14	22	57	0.	3.	54	9
5	D. Ste Zoé, mart.	3.	55	8.	13	22.	52	0.	4.	4	10
6	L. S. Adolphe.	3.	56	8.	13	22.	46	0.	4.	15	11
7	M. Ste Aubierge.	3.	57	8.	12	22.	40	0.	4.	25	12
8	M. Ste Elisabeth.	3.	58	8.	12	22.	33	0.	4.	34	13
9	J. S. Cyrille.	3.	59	8.	11	22.	27	0.	4.	44	14
10	V. Ste Félicité.	4.	0	8.	10	22.	19	0.	4.	53	15
11	S. S. Benoît.	4.	0	8.	9	22.	12	0.	5.	1	16
12	D. S. Gualbert.	4.	1	8.	8	22.	4	0.	5.	9	17
13	L. S Turiaf, évêq.	4.	2	8.	8	21.	56	0.	5.	17	18
14	M. S. Bonaventure.	4.	3	8.	7	21.	47	0.	5.	24	19
15	M. S. Henri, emp.	4.	5	8.	7	21.	38	0.	5.	30	20
16	J. S. Eustathe, év.	4.	6	8.	6	21.	28	0.	5.	37	21
17	V. S. Alexis.	4.	7	8.	5	21.	19	0.	5.	42	22
18	S. S. Arnoul.	4.	8	8.	3	21.	8	0.	5.	48	23
19	D. S. Vincent de P	4.	10	8.	2	20.	58	0	5.	52	24
20	L. Ste Marguerite.	4.	11	8.	1	20.	47	0.	5.	57	25
21	M. S. Victor, mart.	4.	12	8.	0	20.	36	0.	6.	0	26
22	M. Ste Marie-Madel.	4.	13	7.	59	20.	24	0.	6.	3	27
23	J. S. Apollinaire.	4.	14	7.	57	20.	12	0.	6.	6	28
24	V. Ste Christine.	4.	16	7.	56	20.	0	0.	6.	8	29
25	S. S. Jacques le m.	4.	17	7.	55	19.	47	0	6.	9	30
26	D. T. de S. Marcel	4.	19	7.	54	19.	34	0.	6.	10	1
27	L. S. Edouard.	4.	20	7.	52	19.	21	0.	6.	11	2
28	M. Ste Anne.	4.	21	7.	51	19.	8	0.	6.	10	3
29	M. Ste Marthe.	4.	23	7.	49	18.	54	0.	6.	9	4
30	J. S. Alphonse.	4.	24	7.	48	18.	39	0.	6.	8	5
31	V. S. Germain.	4.	26	7.	46	18.	25	0.	6.	6	6

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 4′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H	M.
1	4. Soir.	34	9. Mat.	21	11. Soir.	32
2	5.	23	10.	40	11.	50
3	6.	10	11.	57	———	
4	6.	59	1. Soir.	18	0. Mat.	7
5	7.	51	2.	41	0.	24
6	8.	45	4.	8	0.	44
7	9.	43	5.	34	1.	8
8	10.	45	6	56	1.	42
9	11.	48	8.	6	2.	28
10	———		9.	1	3.	29
11	0. Matin.	50	9.	41	4.	43
12	1.	48	10.	10	6.	2
13	2.	41	10.	31	7.	22
14	3.	30	10.	49	8.	39
15	4.	15	11.	4	9.	53
16	4.	58	11.	19	11.	4
17	5.	39	11.	33	0. Soir.	12
18	6	20	11.	48	1.	21
19	7.	2	———		2.	29
20	7.	45	0. Matin.	6	3.	38
21	8.	31	0.	28	4.	46
22	9.	20	0.	57	5.	52
23	10.	12	1.	35	6.	51
24	11.	4	2.	23	7.	42
25	11.	57	3.	23	8.	22
26	0. Soir.	50	4.	33	8.	53
27	1.	42	5.	49	9.	17
28	2.	32	7.	7	9.	39
29	3.	20	8.	26	9.	57
30	4.	8	9.	46	10.	12
31	4.	55	11.	6	10.	29

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M
☿ MERCURE.						
1	5. Mat.	51	9. Soir.	10	1. S.	30
11	5.	13	8.	10	0.	42
21	4.	2	7.	4	11. M.	37
♀ VÉNUS.						
1	2. Matin.	15	6. Soir.	13	10. Soir.	13
11	2.	19	6.	34	10.	26
21	2.	31	6.	49	10.	39
♂ MARS.						
1	8 Matin.	40	10. Soir.	44	3. Soir.	42
11	8.	35	10.	15	3.	26
21	8.	30	9.	46	3.	8
♃ JUPITER.						
1	3. Matin.	1	7. Soir.	22	11. Mat.	13
11	2.	31	6.	53	10.	44
21	2.	1	6.	23	9	14
♄ SATURNE.						
1	0. S.	46	0. M.	10	6. Soir.	28
11	0.	8	11. S.	32	5.	50
21	11. M.	31	10.	53	5.	12
♅ URANUS.						
1	10. Soir.	30	8. Mat.	35	3. Mat.	36
11	9.	50	7.	54	2.	56
21	9.	10	7.	13	2.	16

P. Q. le 3, à 2 h. 59′ du soir.
P. L. le 10, à 6 h. 55′ du mat.

D. Q. le 17, à 4 1′ du soir.
N. L. le 25, à 5 31′ du soir.

Jours du mois.	AOUT.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Boréale du SOLEIL à midi vrai.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	S. Ste Sophie.	4.	27	7.	45	18.	10	0.	6.	3	7
2	D. S. Etienne, pape.	4.	28	7.	43	17.	55	0.	5.	59	8
3	L. Inv. S. Etienne.	4.	30	7.	42	17.	40	0.	5.	55	9
4	M. S. Dominique.	4.	31	7.	40	17.	24	0.	5.	51	10
5	M. S. Yon.	4.	33	7.	39	17.	8	0.	5.	45	11
6	J. Transf. de N. S.	4.	35	7.	37	16.	52	0.	5.	39	12
7	V. S Gaëtan.	4.	36	7.	35	16.	35	0.	5.	33	13
8	S. S. Justin, mart.	4.	37	7.	33	16.	18	0.	5	26	14
9	D. S. Romain.	4.	39	7.	31	16.	1	0.	5.	18	15
10	L. S. Laurent.	4.	40	7.	30	15.	44	0.	5.	10	16
11	M. Sus. Ste Cour.	4.	42	7.	28	15.	26	0.	5.	1	17
12	M. Ste Claire, vierg.	4.	44	7.	26	15.	9	0.	4.	51	18
13	J. S. Hippolyte.	4.	45	7.	24	14.	51	0.	4.	41	19
14	V. S. Eusèbe.	4.	46	7.	22	14.	32	0.	4.	31	20
15	S. ASSOMPTION.	4.	48	7.	20	14.	14	0.	4.	20	21
16	D. S. Roch, conf.	4.	49	7.	18	13.	55	0.	4.	8	22
17	L. S. Mamès.	4.	51	7.	17	13.	36	0.	3.	56	23
18	M. Ste Hélène.	4.	53	7.	15	13.	17	0.	3.	44	24
19	M. S. Louis, évêq.	4.	54	7.	13	12.	57	0.	3.	31	25
20	J. S. Bernard, ab.	4.	56	7.	11	12	38	0.	3.	17	26
21	V. Ste Emélie.	4.	57	7.	9	12.	18	0.	3.	3	27
22	S. S. Symphorien.	4.	59	7.	6	11.	58	0.	2.	49	28
23	D. S. Sidoine.	5.	0	7.	4	11.	38	0.	2.	34	29
24	L. S. Barthélemi.	5.	2	7.	2	11.	17	0.	2.	19	1
25	M. S. Louis, Roi.	5.	4	7.	0	10.	57	0.	2	3	2
26	M. S. Zéphirin, p.	5.	5	6.	59	10	36	0.	1.	47	3
27	J. S. Césaire.	5.	7	6.	57	10.	15	0.	1.	30	4
28	V. S. Médéric, ab.	5.	8	6.	54	9.	54	0.	1.	13	5
29	S. S. Augustin.	5.	10	6.	52	9.	33	0.	0.	56	6
30	D. S. Fiacre.	5.	11	6.	50	9.	12	0.	0.	38	7
31	L. S. Ovide.	5.	12	6.	48	8.	50	0.	0.	20	8

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 47′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	5. Soir.	44	0. Soir.	25	10. Soir.	47
2	6.	37	1.	51	11.	10
3	7.	33	3.	17	11.	39
4	8.	32	4.	38	———	
5	9.	33	5.	51	0. Matin.	19
6	10.	35	6.	51	1.	13
7	11.	34	7.	36	2.	20
8	———		8.	9	3.	36
9	0. Mat.	29	8.	33	4.	57
10	1.	20	8.	52	6.	17
11	2.	6	9.	8	7.	33
12	2.	51	9.	23	8.	46
13	3.	34	9.	38	9.	57
14	4.	16	9.	53	11.	6
15	4.	56	10.	9	0. Soir.	15
16	5.	39	10.	30	1.	25
17	6.	25	10.	56	2.	33
18	7.	13	11.	30	3.	40
19	8.	3	———		4.	41
20	8.	54	0. Matin.	12	5.	35
21	9.	48	1.	8	6.	19
22	10.	42	2.	15	6.	54
23	11. Soir.	35	3.	31	7.	21
24	0.	26	4.	50	7.	43
25	1.	16	6.	10	8.	1
26	2.	4	7.	32	8.	19
27	2.	52	8.	53	8.	34
28	3.	42	10.	15	8.	53
29	4.	34	11. Soir.	39	9.	15
30	5.	30	1.	5	9.	42
31	6.	27	2.	29	10.	15

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿ MERCURE.						
1	3. Matin.	5	6. Soir.	34	10. Matin.	51
11	3.	5	6.	43	10.	53
21	3.	58	6.	59	11	26
♀ VÉNUS.						
1	2. Matin.	52	6. Soir.	58	10. Matin.	54
11	3.	17	6.	57	11.	7
21	3.	46	6.	52	11.	18
♂ MARS.						
1	8. Matin.	26	9. Soir.	14	2. Soir.	50
11	8.	22	8.	44	2.	34
21	8.	19	8.	15	2.	17
♃ JUPITER.						
1	1. Matin.	28	5. Soir.	51	9. Matin.	41
11	0.	58	5.	19	9	11
21	0.	28	4.	47	8.	40
♄ SATURNE.						
1	10. Matin.	50	10. Soir.	10	4. Soir.	32
11	10.	16	9.	33	3.	55
21	9.	42	8.	54	3.	18
♅ URANUS.						
1	8. Soir.	26	6. Matin.	28	1. Matin.	31
11	7.	46	5.	47	0.	50
21	7.	7	5.	5	0.	9

P. Q. le 1, à 8 h. 7′ du soir.
P. L. le 8, à 3 h. 56′ du soir.

D. Q. le 16, à 9 h. 32′ du mat.
N. L. le 24, à 4 h. 39′ du mat.
P. Q. le 31, à 1 h. 10′ du mat.

Jours du mois.	SEPTEMBRE.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. B. et A. du SOLEIL à midi vrai.		TEMS moyen au midi vrai.		
		H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.
1	M. S. Leu, S. Gilles.	5.	14	6.	45	8.	28	0.	0.	2
2	M. S. Lazare.	5.	16	6.	43	8.	7	11.	59.	43
3	J. S. Grégoire.	5.	17	6.	41	7.	45	11.	59.	24
4	V. Ste Rosalie.	5.	19	6.	39	7.	23	11.	59.	5
5	S. S. Bertin, abbé.	5.	21	6.	37	7.	0	11.	58.	45
6	D S. Eleuthère.	5.	22	6.	35	6.	38	11.	58.	25
7	L. S. Cloud, pr.	5.	23	6.	33	6.	16	11.	58.	5
8	M. Nat. de la Vierg.	5.	25	6.	30	5.	53	11.	57.	45
9	M. S. Omer, évêq.	5.	26	6.	28	5.	31	11.	57.	24
10	J. S. Nicolas To.	5.	28	6.	26	5.	8	11.	57.	4
11	V. S. Hyacinthe.	5.	30	6.	24	4.	45	11.	56.	43
12	S. S. Raphaël.	5.	31	6.	22	4.	22	11.	56.	22
13	D. S. Maurille.	5.	33	6.	19	3.	59	11.	56.	1
14	L. Exalt. Ste Croix.	5.	35	6.	17	3.	36	11.	55.	40
15	M. S. Nicomède.	5.	36	6	15	3.	13	11.	55.	19
16	M. Ste Euphémie.	5.	37	6.	12	2.	50	11.	54.	58
17	J. S. Lambert.	5.	38	6.	10	2.	27	11.	54.	37
18	V. S. Jean Chrysos.	5.	40	6.	8	2.	4	11.	54.	16
19	S. S. Janvier.	5.	42	6.	6	1.	40	11.	53.	55
20	D. S. Eustache.	5.	43	6.	4	1.	17	11.	53.	34
21	L. S. Mathieu, ap.	5.	44	6.	1	0.	54	11.	53.	13
22	M. S. Maurice.	5.	46	5.	59	0.	30	11.	52.	52
23	M. Ste Thècle.	5.	48	5.	57	0. B.	7	11.	52.	32
24	J. S. Andoche.	5.	49	5.	54	0. A.	17	11.	52.	11
25	V. S. Firmin, évêq.	5.	51	5.	52	0.	40	11.	51.	50
26	S. Ste Justine.	5.	53	5.	50	1.	3	11.	51.	30
27	D. S. Côme, S. Da.	5.	54	5.	47	1.	27	11.	51.	10
28	L. S. Céran, évêq.	5.	56	5.	45	1.	50	11.	50.	50
29	M. S. Michel, arc.	5.	58	5.	43	2.	14	11.	50.	30
30	M. S. Jérôme.	5.	59	5.	40	2.	37	11.	50.	10

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 52′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H. M	LEVER de la Lune, tems moyen. H. M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H. M.
1	7. 26 Soir.	3. 44 Soir.	11. S. 4
2	8. 27	4. 47	———
3	9. 24	5. 34	0. 6 Matin.
4	10. 20	6. 10	1. 17
5	11. 13	6. 37	2. 37
6	———	6. 57	3. 56
7	0. 0 Matin.	7. 14	5. 13
8	0. 45	7. 29	6. 28
9	1. 27	7. 42	7. 40
10	2. 9	7. 57	8. 50
11	2. 51	8. 13	10. 0
12	3. 33	8. 31	11. 8
13	4. 18	8. 55	0. 18 Soir.
14	5. 5	9. 24	1. 26
15	5. 53	10. 3	2. 30
16	6. 44	10. 53	3. 27
17	7. 37	11. 55	4. 15
18	8. 30	———	4. 52
19	9. 23	1. 7 Mat.	5. 21
20	10. 15	2. 25	5. 45
21	11. 5	3. 46	6. 5
22	11. 55 Soir.	5. 8	6. 23
23	0. 45	6. 32	6. 39
24	1. 35	7. 56	6. 57
25	2. 28	9. 23	7. 17
26	3. 23	10. 50 Soir.	7. 42
27	4. 20	0. 16	8. 15
28	5. 21	1. 36	8. 59
29	6. 22	2. 44	9. 57
30	7. 21	3. 36	11. 8

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H. M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H. M	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H. M.
☿	**MERCURE.**		
1	5. 16 Mat.	6. 58 Soir.	0. 7 Soir.
11	6. 22	6. 46	0. 34
21	7. 18	6. 28	0. 53
♀	**VÉNUS.**		
1	4. 20 Matin.	6. 36 Soir.	11. 28 Matin.
11	4. 51	6. 22	11. 36
21	5. 22	6. 4	11. 42
♂	**MARS.**		
1	8. 15 Matin.	7. 43 Soir.	2. 0 Soir.
11	8. 13	7. 15	1. 45
21	8. 11	6. 47	1. 30
♃	**JUPITER.**		
1	11. 54 Soir.	4. 11 Soir.	8. 5 Matin.
11	11. 22	3. 37	7. 32
21	10. 49	3. 3	6. 58
♄	**SATURNE.**		
1	9. 4 Matin.	8. 13 Soir.	2. 39 Soir.
11	8. 31	7. 35	2. 4
21	7. 58	6. 57	1. 28
♅	**URANUS.**		
1	6. 22 Soir.	4. 19 Mat.	11. 21 Soir.
11	6. 42	3. 37	10. 40
21	5. 2	2. 56	9. 59

P. L. le 7, à 3 h. 8′ du mat.
D. Q. le 15, à 4 h. 1′ du mat.
N. L. le 22, à 2 h. 42′ du soir.
P. Q. le 29, à 7 h. 25′ du mat.

Jours du mois.	OCTOBRE.		Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi vrai.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
			H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.	
1	J.	S. Remi, évéq.	5.	59	5.	38	3.	0	11.	49.	51	9
2	V.	SS. Anges gar.	6.	2	5.	36	3.	24	11.	49.	32	10
3	S.	S. Denis l'aré.	6.	4	5.	34	3.	47	11.	49.	13	11
4	D.	S. François d'As.	6.	5	5.	32	4.	10	11.	48.	55	12
5	L.	Ste Aure, vierge.	6.	7	5.	30	4.	33	11.	48.	36	13
6	M.	S. Bruno, inst.	6.	9	5.	28	4.	57	11.	48.	19	14
7	M.	Ste Julie.	6.	11	5.	26	5.	20	11.	48.	1	15
8	J.	Ste Brigitte.	6.	12	5.	23	5.	43	11.	47.	44	16
9	V.	S. Denis, évêq.	6.	13	5.	20	6.	6	11.	47.	27	17
10	S.	S. Paulin.	6	15	5.	18	6.	28	11.	47.	11	18
11	D.	SS. Nicaise, etc.	6.	17	5.	16	6.	51	11.	46.	56	19
12	L.	S. Wilfrid.	6.	18	5.	14	7.	14	11.	46.	40	20
13	M.	S. Géraud, c.	6.	20	5.	12	7.	36	11.	46.	26	21
14	M.	S. Caliste, pape.	6.	22	5.	10	7.	59	11.	46.	12	22
15	J.	Ste Thérèse.	6.	24	5.	8	8.	21	11.	45.	58	23
16	V.	S. Gal, abbé.	6.	26	5.	5	8.	44	11.	45.	45	24
17	S.	Ste Estelle.	6.	27	5.	3	9.	6	11.	45.	32	25
18	D.	S. Luc, évang.	6.	28	5.	1	9.	28	11.	45.	21	26
19	L.	S. Savinien.	6.	30	4.	59	9.	50	11.	45.	9	27
20	M.	S. Caprais.	6.	32	4.	58	10.	11	11.	44.	59	28
21	M.	Ste Ursule.	6.	34	4.	56	10.	33	11.	44.	49	29
22	J.	S. Mellon, évêq.	6.	35	4.	53	10.	54	11.	44.	40	1
23	V.	S. Hilarion.	6.	37	4.	51	11.	16	11.	44.	31	2
24	S.	S. Magloire.	6.	39	4.	50	11.	37	11.	44.	23	3
25	D.	SS. Crép. et C.	6.	40	4.	48	11.	58	11.	44.	16	4
26	L.	S. Evariste.	6.	42	4.	45	12.	18	11.	44.	9	5
27	M.	S. Frumence.	6.	43	4.	44	12.	39	11.	44.	3	6
28	M.	S. Simon.	6.	45	4.	42	12.	59	11.	43.	58	7
29	J.	S Narcisse.	6.	47	4.	40	13.	19	11.	43.	54	8
30	V.	S. Lucain.	6.	48	4.	38	13.	39	11.	43.	50	9
31	S.	S. Quentin.	6.	51	4.	36	13.	59	11.	43.	47	10

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 58′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	8. Soir.	16	4. Soir.	14	——	
2	9.	9	4.	42	0. Matin.	23
3	9.	56	5.	3	1.	42
4	10.	41	5.	21	2.	59
5	11.	25	5.	37	4.	13
6	——		5.	50	5.	25
7	0. Matin.	6	6.	3	6.	36
8	0.	48	6.	18	7.	45
9	1.	28	6.	34	8.	55
10	2.	12	6.	55	10.	4
11	2.	58	7	22	11.	14
12	3.	47	7.	58	0. Soir.	20
13	4.	36	8.	43	1.	19
14	5.	28	9.	39	2.	10
15	6.	20	10.	45	2.	55
16	7.	11	11.	59	3.	22
17	8.	2	——		3.	47
18	8.	52	1. Matin.	17	4.	8
19	9.	42	2.	38	4.	26
20	10.	32	4.	1	4.	43
21	11.	23	5.	26	5.	0
22	0. Soir.	15	6.	53	5.	19
23	1.	10	8.	23	5.	42
24	2.	9	9.	53	6.	12
25	3.	11	11.	20	6.	53
26	4.	13	0. Soir.	35	7.	47
27	5.	14	1.	34	8.	55
28	6.	12	2.	18	10	11
29	7.	6	2.	48	11.	30
30	7.	55	3.	11	——	
31	8.	40	3.	28	0. M.	48

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	MERCURE.					
1	8. Mat.	6	6. Soir.	7	1. Soir.	7
11	8.	44	5.	48	1.	16
21	9.	3	5.	26	1.	14
♀	VÉNUS.					
1	5. Mat	52	5. Soir.	45	11. Mat.	50
11	6.	23	5.	26	11.	55
21	6.	54	5.	9	0. S.	2
♂	MARS.					
1	8. Mat	11	6. Soir.	21	1. Soir.	16
11	8.	10	5.	56	1.	3
21	8.	10	5.	31	0.	51
♃	JUPITER.					
1	10. Soir.	15	2. Soir.	28	6. Mat.	24
11	9.	40	1.	52	5.	49
21	9.	4	1.	15	5.	10
♄	SATURNE.					
1	7. Mat.	26	6 Soir.	21	0. S.	54
11	6.	52	5.	44	0.	19
21	6.	18	5.	7	11. M.	43
♅	URANUS.					
1	4. Soir.	22	2. Mat.	15	9. Soir.	19
11	3.	42	1.	34	8.	39
21	3.	2	0.	54	7.	59

P. L. le 6, à 5 h. 18′ du soir.
D. Q. le 14, à 10 h. 10′ du soir.
N. L. le 22, à 0 h. 34′ du mat.
P. Q le 28, à 4 h. 3′ du soir.

Jours du mois.	NOVEMBRE.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi vrai.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	*M.*	*H.*	*M.*	*D.*	*M.*	*H.*	*M.*	*S.*	
1	D. TOUSSAINT.	6.	53	4.	34	14.	18	11.	43.	45	11
2	L. Les Trépassés.	6.	54	4.	33	14.	38	11.	43.	44	12
3	M. S. Marcel, év.	6.	55	4.	31	14.	57	11.	43.	43	13
4	M. S. Charles.	6.	58	4.	29	15.	15	11.	43.	43	14
5	J. Ste Bertille.	6.	59	4.	28	15.	34	11	43.	44	19
6	V. S. Léonard.	7.	1	4.	26	15.	52	11.	43.	46	16
7	S. S. Willebrod.	7.	3	4.	24	16.	10	11.	43.	49	17
8	D. Stes Reliques.	7.	5	4.	22	16.	28	11.	43.	53	18
9	L. S. Mathurin.	7.	6	4.	21	16.	45	11	43.	57	19
0	M. S. Léon, le Gr.	7.	7	4.	19	17.	2	11.	44.	2	20
11	M. S. Martin, évêq.	7.	19	4.	18	17.	19	11.	44.	8	21
12	J. S. René.	7.	11	4.	17	17.	36	11.	44.	15	22
13	V. S. Brice, évêq.	7.	13	4.	15	17.	52	11.	44.	23	23
14	S. S. Bertrand.	7.	14	4.	14	18.	8	11.	44.	32	24
15	D. S. Eugène.	7.	16	4.	12	18.	24	11.	44.	42	25
16	L. S. Edme.	7.	18	4.	11	18.	39	11.	44.	52	26
17	M. S. Agnan, évêq.	7.	20	4.	10	18.	54	11.	45.	4	27
18	M. S. Odon.	7.	21	4.	8	19.	9	11.	45.	16	28
19	J. Ste Elisabeth.	7.	22	4.	7	19.	23	11.	45.	29	29
20	V. S. Edmond.	7.	24	4.	6	19.	37	11.	45.	43	1
21	S. Présent. Vierge.	7.	26	4.	5	19.	51	11.	45.	57	2
22	D. Ste Cécile.	7.	27	4.	4	20.	4	11.	46.	13	3
23	L. S. Clément.	7.	29	4.	3	20.	17	11.	46.	29	4
24	M. S. Séverin.	7.	31	4.	2	20.	29	11.	46.	46	5
25	M. Ste Catherine.	7.	33	4.	1	20.	41	11.	47.	4	6
26	J. Ste Gen. des ar.	7.	34	4.	0	20.	53	11.	47.	22	7
27	V. S. Maxime.	7.	36	3.	59	21.	4	11.	47.	42	8
28	S. S. Malo.	7.	37	3.	58	21.	15	11.	48.	2	9
29	D. Dimanche de l'A.	7.	38	3.	57	21.	26	11.	48.	22	10
30	L. S. André, apôt.	7.	39	3.	57	21.	36	11.	48.	44	11

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 26'.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Méridien tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	9. Soir.	23	3. Soir.	44	2 Matin.	1
2	10.	5	3.	57	3.	13
3	10.	46	4.	10	4.	24
4	11.	28	4.	25	5.	34
5	———		4.	41	6.	44
6	0. Matin.	11	5.	0	7.	53
7	0.	55	5.	25	9.	3
8	1.	42	5.	56	10.	10
9	2.	31	6.	36	11.	12
10	3.	22	7.	28	0. Soir.	6
11	4.	13	8.	30	0.	49
12	5.	3	9.	39	1.	23
13	5.	53	10.	24	1.	50
14	6.	43	———		2.	12
15	7.	31	0. Matin.	12	2.	31
16	8.	19	1.	31	2.	48
17	9.	7	2.	53	3.	3
18	9.	57	4.	17	3.	20
19	10.	51	5.	46	3.	40
20	11.	49	7.	18	4.	7
21	0. Soir.	51	8.	49	4.	42
22	1.	55	10.	14	5.	32
23	3	0	11.	24	6.	36
24	4.	2	0. Soir.	15	7.	53
25	4.	59	0.	51	9.	14
26	5.	51	1.	17	10.	34
27	6.	39	1.	37	11.	51
28	7.	22	1.	52	———	
29	8.	3	2.	6	1. Mat.	4
30	8.	45	2.	16	2.	14

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes, tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem m. H.	M.
☿	**MERCURE.**					
1	8. Mat.	18	4. Soir.	53	0. S.M.	35
11	6.	18	4.	4	11.	14
21	5	29	3.	33	10.	32
♀	**VÉNUS.**					
1	7. Mat.	31	4. Soir.	53	0. Soir.	12
11	8.	2	4.	43	0.	23
21	8.	33	4.	40	0.	36
♂	**MARS.**					
1	8. Matin.	11	5. Soir.	4	0. Soir	38
11	8.	11	4.	43	0.	28
21	8.	12	4.	24	0.	19
♃	**JUPITER.**					
1	8. Soir.	21	0. S.M.	32	4. Matin.	31
11	7.	40	11.	52	3	51
21	6.	59	11.	12	3.	12
♄	**SATURNE.**					
1	5. Matin.	42	4. Soir.	23	11. Matin.	6
11	5	9	3.	47	10.	31
21	4.	36	3.	10	9.	56
♅	**URANUS.**					
1	2. Soir.	19	0. M.S.	10	7. Soir.	15
11	1.	39	11.	30	6	35
21	0.	59	10.	52	5.	56

P. L. le 5, à 10 h. 33′ du mat.
D.Q. le 13, à 2 h. 45′ du soir.

N. L. le 20, à 10 h. 47′ du mat.
P. Q. le 27, à 4 h. 3′ du mat.

Jours du mois.	DÉCEMBRE.	Lever du SOLEIL tems moy.		Couc. du SOLEIL tems moy.		Décl. Austr. du SOLEIL à midi vrai.		TEMS moyen au midi vrai.			Age de la Lune.
		H.	M.	H.	M.	D.	M	H.	M.	S.	
1	M. S. Éloi, évêq.	7.	41	3.	56	21.	46	11.	49.	6	12
2	M. S. Franç. Xav.	7.	42	3.	55	21.	55	11.	49.	28	13
3	J. S. Mirocle, évêq.	7.	44	3.	55	22.	4	11.	49.	51	14
4	V. Ste Barbe.	7.	45	3.	55	22.	12	11.	50.	15	15
5	S. S. Sabas, abbé.	7.	47	3.	54	22.	20	11.	50.	40	16
6	D. S. Nicolas, év.	7.	48	3.	54	22.	28	11.	51.	5	17
7	L. Ste Fare, vierge.	7.	49	3.	53	22.	35	11.	51.	30	18
8	M. La Conception.	7.	50	3.	53	22.	42	11.	51.	56	19
9	M. Ste Gorgonie.	7.	52	3.	53	22.	48	11.	52.	23	20
10	J. Ste Valère, vierg.	7.	53	3.	52	22.	54	11.	52.	50	21
11	V. S. Damase, pape.	7.	54	3.	52	22.	59	11.	53.	17	22
12	S. S. Valéry.	7.	55	3.	52	23.	4	11.	53.	45	23
13	D. Ste Luce. v. m.	7.	56	3.	52	23.	9	11.	54.	13	24
14	L. S. Nicaise.	7.	57	3.	53	23.	13	11.	54.	42	25
15	M. S. Mesmin.	7.	58	3.	53	23.	16	11.	55.	11	26
16	M. Ste Adélaïde.	7.	58	3.	53	23.	19	11.	55.	40	27
17	J. Ste Olympiade.	7.	58	3.	54	23.	22	11.	56.	9	28
18	V. S. Gatien, évêq.	7.	59	3.	54	23.	24	11.	56.	39	29
19	S. Ste Meuris, m.	8.	0	3.	54	23.	26	11.	57.	9	30
20	D. S. Philogone.	8.	1	3.	54	23.	27	11.	57.	39	1
21	L. S. Thomas, ap.	8.	2	3.	55	23.	27	11.	58.	9	2
22	M. S. Ischyrion.	8.	3	3.	55	23.	28	11.	58.	39	3
23	M. Ste Victoire.	8.	3	3.	56	23.	28	11.	59.	9	4
24	J. S. Delphin.	8.	3	3.	56	23.	27	11.	59.	39	5
25	V. NOEL.	8.	4	3.	57	23.	26	0.	0.	9	6
26	S. S. Etienne.	8.	4	3.	58	23.	24	0.	0.	39	7
27	D. S. Jean, évêq.	8.	5	3.	58	23.	22	0.	1.	9	8
28	L. SS. Innocens.	8.	5	3.	59	23.	19	0.	1.	39	9
29	M. S. Thomas de C.	8.	5	3.	59	23.	16	0.	2.	8	10
30	M. Ste Colombe.	8.	5	4.	0	23.	13	0.	2.	37	11
31	J. S. Sylvestre.	8.	5	4.	1	23.	9	0.	3.	6	12

Les jours décroissent, jusqu'au 22, de 22′; puis croissent, jusqu'au 31, de 4′.

Jours du mois.	Passage de la LUNE au Mérid. tems m. H.	M.	LEVER de la Lune, tems moyen. H.	M.	COUCH. de la Lune, tems moyen. H.	M.
1	9. Soir.	26	2. Soir.	33	3. Matin.	24
2	10.	8	2.	48	4.	32
3	10.	52	3.	6	5.	43
4	11.	38	3.	28	6.	52
5	———		3.	57	8	1
6	0. Matin.	27	4.	35	9.	4
7	1.	17	5.	23	10.	2
8	2.	9	6.	21	10.	49
9	2.	58	7.	27	11.	24
10	3.	49	8.	41	11.	54
11	4.	37	9.	55	0. Soir.	17
12	5.	24	11.	12	0.	37
13	6.	10	———		0.	54
14	6.	57	0 Mat.	29	1.	8
15	7.	44	1.	48	1.	23
16	8.	34	3.	12	1.	41
17	9.	28	4.	40	2.	3
18	10.	28	6.	11	2.	33
19	11.	31	7.	40	3.	14
20	0. Soir.	37	9.	0	4.	11
21	1.	43	10.	2	5.	25
22	2.	45	10.	47	6.	48
33	3.	40	11.	18	8.	11
24	4.	31	11.	40	9.	32
25	5.	17	11.	57	10.	49
26	6.	1	0. Soir.	13	———	
27	6.	43	0.	27	0. Matin.	2
28	7.	25	0.	40	1.	14
29	8.	6	0.	54	2.	22
30	8.	50	1.	12	3.	32
31	9.	35	1.	33	4.	41

Jours du mois.	LEVER des Planèt. tems moyen. H.	M.	COUCHER des Planètes tems moyen. H.	M.	Passage des Planètes au Méridien tem. m. H.	M.
☿	MERCURE.					
1	5. Matin.	54	3. Soir.	15	10. Mat.	35
11	6.	39	3.	10	10.	53
21	7.	25	3.	14	11.	19
♀	VÉNUS.					
1	8. Mat.	58	4. Soir.	43	0. Soir.	51
11	9.	17	4.	56	1.	6
21	9.	26	5.	18	1.	22
♂	MARS.					
1	8. Matin.	12	4. Soir.	9	0. Soi.	10
11	8.	10	3	57	0.	3
21	8.	6	3.	48	11. M.	57
♃	JUPITER.					
1	6. Soir.	16	10. Matin.	30	2. Matin.	26
11	5.	31	9.	47	1.	43
21	4.	46	9.	4	0.	59
♄	SATURNE.					
1	4. Matin.	3	2. Soir.	33	9. Matin.	21
11	3.	28	1.	56	8.	45
21	2.	53	1.	18	8.	9
♅	URANUS.					
1	0. S.	21	10. Soir.	14	5 Soir.	18
11	11. Ma.	42	9.	36	4.	39
21	11.	4	8	59	4.	1

P. L. le 5, à 5 h. 53′ du mat.
D. Q. le 13, à 5 h. 3′ du mat.

N. L. le 19, à 9 h. 31′ du soir.
P. Q. le 26, à 7 h. 51′ du soir.

APERÇU HISTORIQUE

DE LA CRÉATION DE L'ACADÉMIE DE BRUXELLES, SOUS MARIE-THÉRÈSE.

(Extrait du discours préliminaire du tom. I des anciens *Mémoires de l'Académie.*)

Les Pays-Bas changèrent de souverain à la suite du traité d'Utrecht ; et cette révolution combla les vœux de tous les bons citoyens. L'amélioration des terres, les progrès du commerce, les bruyères incultes changées en campagnes riantes, les villes embellies, un air d'aisance répandu même dans les villages, un peuple plus nombreux que jamais, ce sont là les témoins irrécusables qui font voir combien ces vœux étaient sages et légitimes. Les lettres seules furent négligées, soit que l'attention de guérir les plaies de l'État occupât seule les soins du Gouvernement, soit par d'autres causes, qu'il serait inutile d'approfondir; elles demeurèrent dans un état de langueur, qui empirait de jour en jour. Pour les en tirer, il fallut que le ciel mît sur le trône une princesse, qui fait de l'amour de ses peuples la base de son gouvernement, et qui regarde, comme un devoir sacré, le soin d'éclairer ses sujets. Il fallut que la paix et l'abondance fissent lever sur son empire des jours heureux et tranquilles, et que le dépositaire de sa puissance suprême fût un prince chéri des peuples, un protecteur déclaré des arts et des talens utiles, assez bienfaisant pour les accueillir, assez

éclairé pour en apprécier le mérite. Il fallut qu'un Ministre, ami des lettres, et doué d'un génie profond, secondât ses glorieux desseins ; qu'il conçût un projet de rétablissement et les moyens de le réaliser, qu'il eût assez de fermeté pour ne point se décourager par la rencontre de quelques obstacles qui accompagnent toujours les entreprises de cette nature.

Toutes ces circonstances se trouvèrent réunies en 1769, lorsque feu le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de S. M. aux Pays-Bas, animé par les conseils de M. Schoëfflin, professeur d'histoire et de droit public à Strasbourg, procura l'érection de la société littéfaire. L'illustre étranger, dont on vient de parler, avait proposé cet établissement au ministre, comme le seul moyen de faire fleurir les lettres aux Pays-Bas : quelques savans de ces provinces avaient déjà formé depuis long-temps des vœux à ce sujet et présenté leurs idées au gouvernement. M. Schoëfflin se rendit exprès à Bruxelles ; et, sans une maladie qui lui survint, et qui hâta son retour dans un climat auquel il était plus accoutumé, il eût assisté à la première séance, il en eût fait l'ouverture par un discours qu'il méditait, et que le comte de Cobenzl l'avait prié de prononcer à cette occasion.

S. M. ayant assigné les fonds nécessaires pour la distribution de deux prix annuels et pour les autres besoins de ce corps, on fut convaincu, dès le premier concours, que la littérature belgique n'était pas si profondément ensévelie qu'il ne fût facile de la ressusciter. Mais la mort inopinée du comte de Cobenzl fut une nouvelle preuve du peu de fonds qu'on peut faire quelquefois sur les apparences les plus flatteuses. La société naissante, faible, sans appui, sans chef, se vit à

deux doigts de sa perte, et le public ne douta plus qu'elle n'allât tomber dans un oubli éternel, dès la seconde année de son existence; en effet, le zèle distingué de deux ou trois de ses membres, qui se raidissaient contre les obstacles, ne pouvait produire que des efforts impuissans.

Heureusement pour les lettres, le comte de Cobenzl avait été remplacé par M. le prince de Starhemberg. Dès son arrivée à Bruxelles, on sentit renaître un rayon d'espérance, et bientôt ce prince en excita de grandes, qui n'ont point été frustrées. S'étant fait rendre compte de l'état de la société littéraire, il comprit facilement que ce corps n'était engourdi et faible que parce qu'il était privé de cette influence heureuse qui émane du trône, et qui porte la vie et la force dans tous les états. Il connaissait les intentions bienfaisantes de Marie-Thérèse; personne ne savait mieux que lui combien cette auguste princesse désirait et combien elle était digne de régner sur des nations éclairées.

Il y avait loin d'une société mal étayée, et pour ainsi dire, éphémère, à une Académie parmanente, et munie de la sanction royale. Ce pas fut franchi tout d'un coup. S. A. le ministre plénipotentiaire, obtint des lettres patentes honorées de la signature et munies du grand sceau de S. M., par lesquelles la société littéraire fut érigée en Académie Impériale et Royale des sciences et belles-lettres; ainsi qu'un règlement qui prescrivait la forme de l'établissement et les devoirs des académiciens. Ce fut à la faveur de ces deux monumens de la sagesse et de la bienfaisance de notre auguste souveraine, que la nouvelle Académie prit naissance sous les auspices de S. A. R. le sérénissime duc Charles de Lorraine et de Bar, gouverneur-général de ces provinces; et quels auspices plus heureux pouvait-elle désirer? le prince

de Starhemberg, que la postérité regardera avec raison comme le créateur de l'Académie, fut désigné en même temps par l'impératrice pour la représenter dans ce corps en qualité de protecteur : c'était par lui que l'Académie devait apprendre les ordres et les volontés de S. M. et ceux de S. A. R.

Il fallut un chef à cette compagnie, pour diriger les affaires, concilier les opinions différentes, maintenir le bon ordre et le règlement, animer les associés, rendre compte au ministre plénipotentiaire de l'état du corps, de ses besoins, de ses progrès, enfin des membres qui se distingueraient le plus : S. M. jeta les yeux sur M. de Crumpipen, chancelier de Brabant, qui, de concert avec M. son frère, secrétaire d'État et de guerre, avait contribué beaucoup par ses conseils et par ses avis à l'érection de l'Académie. On assigna à celle-ci la salle de la bibliothéque royale pour le lieu ordinaire de ses assemblées, dont la première fut tenue le 13 avril 1773. On peut voir les avantages et les prérogatives accordés à l'Académie en corps et aux membres en particulier, dans les lettres-patentes et dans le règlement qui se trouvent à la fin de ce discours.

L'ancienne bibliothéque des ducs de Bourgogne subsistait toujours à Bruxelles; mais elle était dans un état déplorable. Le peu de soin, pour ne rien dire de plus, de ceux à qui la garde en avait été confiée dans un siècle où le gouvernement s'embarrassait fort peu des progrès des lettres, la rapacité de ceux qui pouvaient y avoir accès, enfin les malheurs du temps l'avaient presque réduite à rien. Le ministre plénipotentiaire résolut de lui rendre son premier lustre, et de la faire servir à l'usage des savans : sur les instances de ce prince, S. M. la rendit publique, y établit un bibliothécaire,

l'enrichit d'un grand nombre de manuscrits précieux, et y fit faire les changemens et les décorations nécessaires. M. Gerard, et après lui M. l'abbé Chevalier, tous deux membres de l'Académie, y avaient remis l'ordre. Le sérénissime gouverneur-général le prince de Starhemberg, les principaux seigneurs du pays, les corps les plus respectables de l'État, les évêques et les abbés, plusieurs particuliers, en un mot toutes les classes des citoyens, concoururent à l'augmenter, avec cette émulation et cet empressement que le patriotisme inspire, et qui a été de tout temps le signe caractéristique de la nation.

LETTRES PATENTES

D'ÉRECTION DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Marie-Thérèse par la grâce de dieu, impératrice douairière des Romains, reine d'Hongrie, de Bohême, etc. etc. A tous ceux, qui ces préseptes verront, Salut; Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de la société littéraire, qui, avec notre agrément, s'est formée en 1769 dans notre ville de Bruxelles, il nous a été représenté, que pour remplir complétement le but de cet établissement, il serait convenable de lui donner une forme stable et légale, et comme nous adoptons toujours avec plaisir, tout ce qui tend à exciter, entretenir et répandre le goût et l'étude des sciences utiles et de la bonne littérature, Nous avons érigé et institué, comme par les présentes, nous érigeons et instituons, ladite société en corps permanent, sous le titre d'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, en lui assignant pour la tenue de ses assemblées la salle de notre bibliothéque royale que nous venons de faire adapter et ouvrir à l'usage du public. Voulons, que les membres de cette académie se conforment exactement au règlement attaché sous notre contre-scel, à la suite des présentes, tel que nous l'avons agréé pour déterminer plus particulièrement les objets, l'ordre et la forme de leurs assemblées, conférences et exercices. Permettons, par une suite de la confiance que nous avons

dans la sagesse et dans les lumières des membres de cette académie, qu'ils puissent faire imprimer, sans avoir recours à l'approbation des censeurs de livres, tant les écrits et productions littéraires qu'ils composeront eux-mêmes, que les mémoires, qui, après avoir concouru pour les prix à distribuer chaque année, seront jugés dignes d'être communiqués au public, pourvu que ces écrits, productions et mémoires aient été examinés et approuvés par l'académie. Agréons, que ladite académie puisse se choisir, pour l'impression de ces divers ouvrages, un libraire, auquel nous ferons expédier les priviléges convenables : Accordons à cette académie la faculté de se servir, pour toutes les affaires qui la concernent, d'un sceau particulier, consistant dans les armes de Bourgogne; avec la légende *Sigillum Cœsareœ Regiœ Scientiarum et Litterarum Academiœ*, dont le secrétaire perpétuel aura la garde. Finalement, pour donner une marque ultérieure de l'estime particulière que nous accordons aux talens utiles, et à ceux qui savent les cultiver avec succès, nous déclarons, que la qualité d'académicien communiquera à tous ceux qui en seront décorés, et qui ne seraient pas déjà ennoblis ou de naissance noble, les distinctions et prérogatives attachées à l'état de noblesse personnelle, et ce en vertu de l'acte de leur admission en cette compagnie. Voulons que l'enregistrement des présentes, pour autant qu'il en écheoit, se fasse gratuitement, là et ainsi qu'il appartiendra. Chargeons son Altesse Royale le duc Charles Alexandre de Lorraine et de Bar, notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, administrateur de la grande maîtrise en Prusse, grand-maître de l'ordre teutonique en Allemagne et en Italie, notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, et donnons en mandement à tous nos conseils, justiciers,

officiers et sujets, que ce pourra regarder ou toucher ainsi qu'aux rois et hérauts d'armes en nos provinces Belgiques, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user notre dite académie des sciences et belles-lettres, de même que tous les membres qui la composent, de tous les honneurs, priviléges, prérogatives et distinctions qu'il nous a plu d'y attacher, et de tout le contenu en ces présentes, cessant tous contredits et empêchemens au contraire ; car ainsi nous plaît-il : en témoignage de quoi, nous les avons signées et nous y avons fait mettre notre grand Scel. Donné à Vienne le 16 décembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-douze, et de nos règnes le trente-troisième, paraphé *K. R.vdt.* Signé Marie-Thérèse ; plus bas était : par l'Impératrice Douairiere et Reine, contresigné *A. G. de Lederer*, et y est appendu le grand Sceau de S M. imprimé en cire vermeille, renfermé dans une caisse de fer blanc.

RÈGLEMENT

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

L'impératrice reine s'étant fait représenter le règlement provisionnel de la Société littéraire de Bruxelles, et voulant, d'après ce que portent les lettres-patentes, auxquelles le présent règlement est attaché, donner à cette compagnie une dernière forme plus propre à remplir le but de son institution, Sa Majesté a résolu de lui prescrire le présent règlement.

ARTICLE PREMIER. Cet établissement, qui doit sa naissance, sous le nom de société littéraire, et son érection en Académie Impériale et Royale, aux auspices de son Altesse Royale le sérénissime duc, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, et aux bienfaits et faveurs que l'Impératrice Reine se plaît de répandre sans cesse sur ceux qui cultivent les sciences et les belles-lettres, continuera dans tous les temps d'éprouver les effets de la même bienveillance; Sa Majesté étant persuadée qu'éclairer ses fidèles sujets, c'est ajouter au bonheur dont ils jouissent sous son règne, et s'assurant que l'Académie, par son zèle, son application et un travail continu, méritera des marques ultérieures de son approbation, et se rendra digne de l'appui de S. A. R. auprès du trône.

ART. II. Dans cette confiance, Sa Majesté a nommé son

ministre plénipotentiaire pour le gouvernement-général des Pays-Bas, protecteur de l'Académie, et ce sera par lui que l'assemblée apprendra les ordres et résolutions de Sa Majesté, ainsi que de son sérénissime représentant.

Art. III. L'Académie sera composée de trente-six académiciens, dont dix honoraires et vingt-six ordinaires.

Art. IV. Les honoraires seront tous d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et recommandables par leurs connaissances et par leur zèle pour les progrès des bonnes études ; deux d'entre eux pourront être étrangers.

Art. V. Dix places d'académiciens ordinaires devront nécessairement être remplies par des gens de lettres, domiciliés à Bruxelles, et le directeur, ainsi que le secrétaire de l'Académie seront tirés de ce nombre ; dix autres places pourront être données à des sujets demeurant dans les provinces de la domination de l'Impératrice Reine aux Pays-Bas, et pour le surplus de ces places, on pourra faire choix des savans étrangers.

Art. VI. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places d'académiciens, l'élection se fera à la pluralité des voix des membres présens, et le président en rendra compte au ministre plénipotentiaire, protecteur, pour obtenir l'agrément de Son Altesse Royale.

Art. VII. L'Académie ne pourra proposer, pour les places d'académiciens ordinaires, que des sujets connus avantageusement par leurs talens distingués et par leur savoir, et estimables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité.

Art. VIII. L'Académie s'assemblera une fois dans chaque

mois, et s'il arrivait que le jour destiné pour ses séances tombât sur une fête, dans ce cas l'assemblée serait fixée à la veille ou remise au lendemain.

ART. IX. L'assemblée commencera ordinairement à dix heures du matin; mais il dépendra du président de la faire tenir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, de la faire continuer l'après-dîner, et au besoin de la reprendre même le lendemain, selon que pourront le demander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura à y traiter

ART X Tous les ans, le 14 octobre, veille de la Sainte-Thérèse, patronne de l'auguste fondatrice de l'Académie, on tiendra une assemblée extraordinaire où l'on proclamera les auteurs des mémoires ou dissertations auxquels les deux prix, fondés par Sa Majesté, l'un pour la classe des sciences et l'autre pour celle des belles-lettres, auront été adjugés par l'Académie; on déterminera ensuite les sujets des questions à proposer pour l'année suivante, et l'on finira la séance par la lecture d'un ou de plusieurs ouvrages sortis de la plume des académiciens.

ART. XI. L'académie vaquera depuis le premier de juillet jusqu'au dernier septembre.

ART. XII. Les académiciens ordinaires, établis à Bruxelles, assisteront à toutes les assemblées, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime, dont, dans ce cas, ils devront informer le président, ou en son absence le directeur : quant aux honoraires, ils seront toujours invités à s'y rendre pareillement.

ART. XIII. Les académiciens ordinaires, non résidens à Bruxelles, mais domiciliés dans les États de Sa Majesté aux Pays-Bas, se rendront chaque année au moins à quatre

assemblées ; et dans le cas où ils en seraient empêchés pour cause légitime, ils en informeront également et d'avance le présideut, et en l'absence de celui ci, le directeur.

Art. XIV. L'Académie aura pour objet dans ses recherches et son travail, les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que l'histoire naturelle, ecclésiastique, civile et littéraire des Pays-Bas.

Art. XV. Les mémoires et dissertations que les académiciens remettront à l'assemblée, seront lus dans les séances de la compagnie ; les membres ordinaires seront tenus tous les ans de produire au moins un mémoire, dissertation ou autre ouvrage, et ceux qui, pour raison légitime, ne pourraient pas se rendre aux assemblées, adresseront leurs productions au secrétaire de l'Académie, qui en fera la lecture dans l'une ou l'autre séance.

Art. XVI. Dans les assemblées où se fera la lecture des ouvrages des académiciens, chaque membre pourra proposer ses remarques et ses doutes ou objections, et demander à l'auteur les éclaircissemens, dont l'une ou l'autre partie de l'ouvrage lui paraîtra être susceptible ; les auteurs de leur côté auront également droit de demander à leurs collègues le secours de leurs lumières et de leurs connaissances sur les objets qu'ils se proposeront de traiter, et tous les académiciens se porteront avec empressement et complaisance à cette communication mutuelle de notions et de lumières.

Art. XVII. Tous les écrits que les académiciens apporteront aux assemblées, seront laissés par eux en mains du secrétaire, et l'Académie ne pourra les rendre publics

par l'impression que du consentement des auteurs.

Art. XVIII. Comme les sciences et les belles-lettres présentent également des points et des faits sur lesquels les savans et les auteurs les plus célèbres pensent encore différemment, l'Académie n'adoptera sur les objets de cette espèce aucune opinion déterminée, et laissera à ses membres une entière liberté de sentiment; bien entendu pour autant qu'il n'y entre rien de contraire à la religion et aux lois de l'État, ni de manifestement erronné.

Art. XIX. L'Académie examinera attentivement les ouvrges que ses membres se proposeront de faire imprimer; et n'y donnera son approbation qu'après un mûr examen et une lecture entière faite dans l'assemblée. Si les ouvrages étaient d'une étendue considérable, accompagnés de preuves historiques ou de calculs mathématiques, ou s'il s'y trouvait des objets de nature à devoir être vérifiés par quelque expérience ou recherche, dans ces différens cas l'assemblée nommera deux commissaires pour examiner ces ouvrages, les approfondir, demander des éclaircissemens sur les objets qui en seraient susceptibles, et elle ne pourra y donner son appobation qu'à la suite du rapport de ces commissaires et d'une délibération formelle : au surplus les auteurs ne pourront mettre le titre d'académicien sur leurs ouvrages, que lorsqu'ils auront été ainsi approuvés par l'assemblée.

Art. XX. L'Académie examinera, lorsque le Gouvernement général l'ordonne, les projets qui regardent de nouvelles fabriques, manufactures, machines, ou la perfection de quelqu'art utile, et elle s'expliquera en même temps sur le genre et l'étendue des avantages qui pourraient dériver de l'exécution de ces projets.

Art. XXI. L'Académie nommera quelques-uns de ses membres pour examiner les manuscrits de la bibliothèque royale, ainsi que ceux des autres bibliothèques du pays ; et les membres chargés de cet examen, feront rapport à la compagnie de ce qu'ils y auront découvert d'intéressant, relativement à la géographie, aux antiquités et à l'histoire des Pays-Bas.

Art. XXII. L'Académie nommera tous les ans deux de ses membres, pour faire un voyage littéraire dans les Pays-Bas, et leur donnera des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper pendant leur tournée.

Art. XXIII. Comme il importe que l'Académie soit en relation avec les savans tant étrangers que nationaux, afin de profiter, par ce moyen, de leurs lumières et de leurs découvertes, elle aura soin d'établir et d'entretenir cette correspondance par la voie tant du sécretaire que de ses autres membres, et ceux desdits savans qui se seront livrés avec le plus de zèle à ce commerce littéraire, auront, s'ils se présentent, la préférence dans les élections pour les places d'académiciens.

Art. XXIV. Le président, qui sera nommé par Sa Majesté, aura la direction générale de l'Académie ; il présidera à toutes les assemblées, où il aura la première voix et séance ; il fera délibérer sur les différentes matiéres qui sont du ressort de l'Académie; recueillera les opinions des membres de cette compagnie, selon l'ordre et l'ancienneté de leur admission, et prononcera les résolutions à la pluralité des voix. Il fera observer tous les articles du présent règlement, tiendra particulièrement la main à ce que dans les assemblées tout se passe avec ordre et décence, et rendra compte au

protecteur, tous les mois, de l'état de l'Académie, de ses progrès, de ses besoins, en l'informant au surplus, nommément de ceux des membres qui se seront le plus distingués.

Art. XXV. Le directenr sera choisi, tous les ans, à la pluralité des voix des académiciens présens; il présidera aux assemblées de l'académie en l'absence du président, et aura la première voix et séance après lui, pendant l'année, où il sera directeur.

Art. XXVI. Pour remplir la place de secrétaire, l'assemblée élira, à la pluralité des voix des académiciens présens, un sujet qu'elle proposera au protecteur, pour en avoir l'agrément de Son Altesse Royale.

Art. XXVII. Le secrétaire sera perpétuel, et aura voix et séance suivant l'ordre de son admission; il tiendra registre des délibérations, signera les résolutions, délivrera les certificats d'approbation et autres donnés par l'Académie, recevra les mémoires et lettres adressés à elle, et y fera les réponses; et lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne pourra pas assister aux assemblées, il en informera le président, qui commettra tel autre académicien qu'il jugera convenable pour en suppléer les fonctions.

Art. XXVIII. Les registres, titres et papiers, concernant l'Académie, demeureront toujours entre les mains du secrétaire à qui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire que le président fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque année: au surplus, le président fera aussi tous les ans le récolement des pièces, qui seront annotées dans cet inventaire, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce qui sera présenté durant l'année.

Art. XXIX. Aucun des académiciens ne pourra concourir pour les prix que la munificence de Sa Majesté a fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, auront satisfait le mieux aux questions proposées : au surplus, aucun des membres ne pourra donner des instructions à ceux qui concourront pour les mêmes prix.

Art. XXX. Les mémoires ou dissertations qu'on destine au concours devront être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française ou flamande, et être adressés au secrétaire de l'Académie avant le 15 juillet ; on les accompagnera d'un billet cacheté portant le nom, les qualités et la demeure de l'auteur ; et la même devise ou sentence qui aura été mise à la tête du mémoire, devra se trouver aussi sur l'enveloppe.

Art. XXXI. On exclura du concours les mémoires dont les auteurs se seront fait connaître de manière ou d'autre, et on ne couronnera pas non plus ceux qui, ayant déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science, écriraient sur une quatrième question qui y serait également relative.

Art. XXXII. Les académiciens qui auront donné les programmes des questions proposées pour les prix annuels, seront les premiers examinateurs des ouvrages qui auront concouru, et ils en feront un rapport détaillé et par écrit, qui sera lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 14 octobre, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présens. On pourra aussi accorder un *accessit* à un second mémoire qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction, et si aucun

des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix sera remis à une autre année.

Art. XXXIII. Lorsqu'il paraîtra nécessaire ou convenable de faire quelque changement ou addition au présent règlement, son objet, après mûre délibération de l'assemblée, sera porté par le président à la connaissance du ministre plénipotentiaire, qui signifira à l'Académie, par le même canal, les intentions et les ordres de S. A. R.

Veut Sa Majesté que le présent règlement soit observé selon sa forme et teneur, à quelle fin elle y a fait apposer son contre-scel et l'a fait signer par son conseiller aulique actuel et official d'État, chargé des affaires du département des Pays-Bas. Fait à Vienne, le 16 décembre 1772. *signé A. G. de Lederer*, et y est apposé le contre-scel de Sa Majesté.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE DE S. A. LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE A M. LE CHANCELIER DE BRABANT, DATÉE DU 2 AVRIL 1773.

Sur le compte que j'ai rendu à S. A. R. du rapport que vous m'avez adressé le 26 mars dernier, et par lequel vous portez à ma connaissance les observations que le comité, nommé par vous, pour examiner le règlement que S. M. a décrété pour la direction de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, a cru devoir faire sur quelques articles de ce règlement, je vous fais la présente pour vous dire que le sérénissime duc, gouverneur-général, a agréé et résolu par forme d'addition au règlement mentionné ci-dessus, les points et articles suivans :

1°. Sur l'article 6, « que ceux qui seront proposés dans » une assemblée pour remplir une place d'académicien, » soit honoraire, ordinaire ou étranger, ne pourront » être choisis dans la même assemblée; mais que l'élec- » tion s'en fera dans l'assemblée suivante par la voie du » scrutin.

2°. Sur l'article 17, « que les académiciens ne pourront » également, sans le consentement de l'Académie, rendre » publics, par l'impression, les mémoires qu'ils auront pro- » duits et lus dans les assemblées ordinaires de l'Académie, » en conséquence de l'obligation qui leur est imposée par » l'article 15 du règlement.

3°. Sur l'article 23, « que la correspondance générale de
» l'Académie proprement dite se tiendra par le secrétaire
» perpétuel de l'académie, comme étant l'organe et l'in-
» terprète naturel de cette compagnie.

Et 4°. Sur l'article 27, « que le secrétaire perpétuel, en
» cas de maladie ou d'absence, pourra commettre, avec
» l'agrément du président, tel autre membre de l'acadé-
» mie qu'il jugera à propos, pour tenir en sa place le
» registre.

ARTICLES AJOUTÉS AU RÈGLEMENT.

Dans la séance du 7 février 1774.

Résolu « que désormais on ne pourra procéder à l'ad-
» mission de quelque nouveau membre qu'une seule fois
» par an, savoir : dans la séance du mois d'octobre de
» chaque année, bien entendu néanmoins que les aspirans,
» qui ne se seront pas fait connaître avant le premier juillet
» précédent, seront renvoyés par rapport à leur admission
» à la séance du mois d'octobre de l'année suivante.

Dans la séance du 16 *mai* 1774.

Résolu « que les vacances de l'académie commen-
» ceront à la fin du mois de mai et finiront à la fin du
» mois d'août.

Dans les séances des 16 *novembre* 1774 *et* 8 *jan-vier* 1777.

Résolu « que les avis des examinateurs sur les mémoires
» composés par des académiciens ne seront communiqués
» qu'au président et au secrétaire perpétuel, qui doivent
» en rendre compte à l'Académie sans qu'il leur soit permis
» de découvrir le nom de l'examinateur.

Dans la séance du 13 *décembre* 1775.

Résolu « que les membres de l'Académie ne pourront
» dans aucun cas publier, sans le consentement de l'aca-
» démie, aucun mémoire lu dans les séances, soit que cette
» pièce ait été faite par un académicien, soit qu'elle ait été
» adressée à l'Académie par un étranger.

Dans la séance du 20 *mai* 1776.

Résolu « de commencer toujours la séance générale du
» mois d'octobre par la lecture du règlement.

Dans la séance du 18 *septembre* 1776.

Résolu « que les auteurs qui présentent des mémoires au
» concours annuel, seront tenus de les envoyer désormais
» avant le 15 juin, au lieu du 15 juillet, comme il était
» d'usage avant que l'Académie publiât ses questions deux
» ans d'avance.

Dans la séance du 14 *octobre* 1776.

Résolu « que si un académicien étranger laisse passer
» trois ans, sans fournir quelque mémoire, il ne sera plus
» censé être de l'Académie; et si cet académicien, ainsi
» exclu, continue à se décorer du titre qu'il a perdu réelle-
» ment, on le préviendra que s'il ne cesse d'en user ainsi,
» on aura recours aux nouvelles publiques pour annoncer
» son exclusion.

Dans la séance du 4 *décembre* 1776.

Résolu « d'envoyer aux membres étrangers, ainsi qu'aux
» régnicoles, un exemplaire de tout ce que l'Académie fera
» imprimer.

RÈGLEMENT

POUR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

ART. 1er. L'Académie des Sciences et Belles-Lettres, fondée à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire, et rétablie par arrêté de Sa Majesté, du 7 mai 1816, nº 90, prendra le titre d'*Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres*.

ART 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

ART. 3. L'Académie sera composée de 60 académiciens, dont 12 honoraires et 48 ordinaires (1).

ART. 4. Les honoraires seront tous d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et recommandables par leurs connaissances et par leur zèle pour le progrès des bonnes études. Deux d'entre eux pourront être étrangers.

ART. 5. Dix-huit places d'académiciens ordinaires devront nécessairement être remplies par des gens de lettres, domiciliés à Bruxelles, et le directeur, ainsi que le secrétaire de l'Académie, seront tirés de ce nombre. Dix-huit autres places pourront être données à des sujets demeurant dans

(1) Par résolution de l'Académie, prise à la séance du 1er avril 1822, il a été arrêté qu'il y aura 32 membres pour la classe des sciences, et 16 pour celle d'histoire,



toutes les provinces du Royaume, et pour le surplus, on pourra faire choix de savans étrangers (1).

ART. 6. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places d'académiciens, devenues vacantes, ceux qui seront proposés dans une assemblée, ne pourront être choisis que dans l'assemblée suivante. L'élection se fera par la voie du scrutin, à la pluralité des voix des membres présens; et le président en rendra compte au commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, pour obtenir l'agrément de Sa Majesté.

ART. 7. L'Académie ne pourra proposer, pour les places d'académiciens ordinaires, que des sujets connus avantageusement par leurs talens distingués et par leur savoir, et estimables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité. Il est de nécessité qu'ils aient publié un ouvrage ou offert un mémoire à l'Académie.

ART. 8. L'Académie s'assemblera une fois chaque mois. Le président fixera à chaque assemblée le jour du mois suivant, destiné à la prochaine assemblée.

ART. 9. L'assemblée commencera ordinairement à dix heures du matin; mais il dépendra du président de la faire tenir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, de la faire continuer l'après-dîner, et au besoin de la reprendre même le lendemain, selon que pourront le de-

(1) Ces articles ne parlent point textuellement de membres *correspondans*. Mais Sa Majesté, par son rescrit du 18 octobre 1821, ayant approuvé la nomination faite par l'Académie, de MM[e] *le Normand* et *de Moléon*, Français, résidant à Paris, a ainsi autorisé la nomination de membres de cette catégorie. Voyez les extraits suivans du Journal des Séances.

mander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura à y traiter.

Art. 10. Tous les ans, le 7 mai, anniversaire de la restauration de l'Académie, on tiendra une assemblée extraordinaire, où l'on proclamera les auteurs des mémoires ou dissertations, auxquels un des quatre prix à distribuer par l'Académie, dont deux pour la classe des sciences et deux pour celle des belles-lettres, aura été adjugé par elle. On déterminera ensuite les sujets des questions à proposer pour l'année suivante, et l'on finira la séance par la lecture d'un ou plusieurs ouvrages sortis de la plume des académiciens.

Art. 11. L'Académie vaquera depuis la fin du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août. (1).

Art. 12. Les académiciens ordinaires, établis à Bruxelles, assisteront à toutes les assemblées, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime, dont, dans ce cas, ils devront informer le président, ou en son absence, le directeur; quant aux honoraires, ils seront toujours invités à s'y rendre pareillement.

Art. 13. Les académiciens ordinaires, non-résidans à Bruxelles, mais domiciliés dans le Royaume, se rendront chaque année au moins à quatre assemblées, et dans le cas où ils en seront empêchés pour cause légitime, ils en informeront également et d'avance le président, et en l'absence de celui-ci, le directeur.

Art. 14. L'Académie aura pour objet, dans ses recherches et son travail, les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que la

(1) Voyez l'extrait du Journal des Séances, du 7 mai 1819.

littérature ancienne et l'histoire naturelle, civile et littéraire des Pays-Bas.

ART. 15. Les mémoires et dissertations que les académiciens remettront à l'assemblée, seront lus dans les séances de la compagnie. Les membres ordinaires sont invités à à produire tous les ans au moins un mémoire, dissertation ou autre ouvrage, et ceux qui, pour raison légitime, ne pourraient pas se rendre aux assemblées, adresseront leurs productions au secrétaire de l'Académie, qui en fera la lecture dans l'une ou l'autre séance.

ART. 16. Dans les assemblées où se fera la lecture des ouvrages des académiciens, chaque membre pourra proposer ses remarques et ses doutes ou objections, et demander à l'auteur les éclaircissemens, dont l'une ou l'autre partie de l'ouvrage lui paraîtra être susceptible; les auteurs, de leur côté, auront également droit de demander à leurs collègues le secours de leurs lumières et de leurs conaissances, sur les objets qu'ils se proposent des traiter, et tous les académiciens se porteront avec empressement et complaisance à cette communication mutuelle de notions et de lumières.

ART. 17. Tous les écrits que les académiciens apporteront aux assemblées, seront laissés par eux en mains du secrétaire, et l'Académie ne pourra les rendre publics par l'impression que du consentement des auteurs.

ART. 18. Comme les sciences et les belles-lettres présentent également des points et des faits sur lesquels les savans et les auteurs les plus célèbres pensent différemment, l'Académie n'adoptera sur les objets de cette espèce aucune opinion déterminée, et laissera à ses membres une entière liberté de sentiment, bien entendu pour

autant qu'il n'y entre rien de contraire aux convenances et aux lois de l'État.

Art. 19. L'Académie examinera, lorsque le Gouvernement l'ordonne, les projets qui regardent de nouvelles fabriques, manufactures, machines, ou la perfection de quelque art utile, et elle s'expliquera, en même temps, sur le genre et l'étendue des avantages qui pourront dériver de l'exécution de ces projets.

Art 20 L'Académie pourra nommer, quand elle le jugera convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage littéraire dans les Pays-Bas, et leur donnera des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper pendant leur tournée.

Art. 21. Comme il importe que l'Académie soit en relation avec les savans tant étrangers que nationaux, afin de profiter par ce moyen de leurs lumières et de leurs découvertes, elle aura soin d'établir et d'entretenir cette correspondance, par la voie tant du Secrétaire que de ses autres membres; et ceux desdits savans qui se seront livrés avec le plus de zèle à ce commerce littéraire, auront, s'ils se présentent, la préférence dans les élections pour les places d'académiciens.

Art. 22. La correspondance générale proprement dite, se tiendra par le secrétaire perpétuel de l'Académie, comme étant l'organe et l'interprète naturel de cette compagnie.

Art. 23. Le président, qui sera nommé par Sa Majesté, aura la direction générale de l'Académie; il présidera à toutes les assemblées, où il aura la première voix et séance; il fera délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de l'Académie, recueillera les opinions des membres

de cette compagnie, selon l'ordre et l'ancienneté de leur admission et prononcera les résolutions à la pluralité des voix. Il fera observer tous les articles du présent règlement, tiendra particulièrement la main à ce que dans les assemblées tout se passe avec ordre et décence, et rendra compte au commissaire-général, tous les mois, de l'état de l'Académie, de ses progrès, de ses besoins, en l'informant au surplus, nommément, de ceux des membres qui se seront le plus distingués.

Art. 24. Le directeur sera choisi, tous les ans, à la pluralité des voix des académiciens présens. Il présidera aux assemblées de l'Académie, en l'absence du président, et aura la première voix et séance après lui, pendant l'année où il sera directeur.

Art. 25. Pour remplir la place de secrétaire, l'assemblée élira à la pluralité des voix des académiciens présens, un sujet qu'elle proposera au commissaire-général pour en avoir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 26. Le secrétaire sera perpétuel et aura voix et séance suivant l'ordre de son admission; il tiendra registre des délibérations, signera les résolutions, délivrera les certificats d'approbation et autres donnés par l'Académie; recevra les mémoires et lettres adressés à elle, et y fera les réponses, et lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne pourra pas assister aux assemblées, il pourra commettre, avec l'agrément du président, tel autre membre de l'Académie qu'il jugera à propos, pour tenir en sa place le registre.

Art. 27. Les registres, titres et papiers concernant l'Académie demeureront toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire, que le

président fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque année ; au surplus le président fera aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui seront annotées dans cet inventaire, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce qui sera présenté durant l'année.

Art. 28. Aucun des académiciens ne pourra concourir pour les prix que la munificence de Sa Majesté a fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, auront satisfait le mieux aux questions proposées ; au surplus, aucun des membres ne pourra donner des instructions à ceux qui concourront pour les mêmes prix.

Art. 29 Les mémoires ou dissertations qu'on destine au concours devront être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française et hollandaise ou flamande, et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le premier février ; on les accompagnera d'un billet cacheté, portant le nom, les qualités et la demeure de l'auteur, et la même devise ou sentence, qui aura été mise à la tête du mémoire, devra se trouver aussi sur l'enveloppe.

Art. 30. On exclura du concours les mémoires dont les auteurs se serout fait connaître de manière ou d'autre, et on ne couronnera pas non plus ceux qui, ayant déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science, écriraient sur une quatrième question qui y serait également relative (1).

Art. 31. Les académiciens qui auront donné les program-

(1) Sa Majesté, par arrêté royal du 8 juin 1822, a rapporté la disposition de cet article, relative aux auteurs qui auraient remporté trois prix. Ils peuvent conséquemment concourir désormais pour les autres questions qui seraient proposées sur la même science.

mes des questions proposées pour les prix annuels, seront les premiers examinateurs des ouvrages qui auront concouru, et ils en feront un rapport détaillé et par écrit, qui sera lu dans une séance de l'Académie, et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présens ; on pourra aussi accorder un *accessit* à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction, et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix pourra être remis à une autre année.

ART. 32. Lorsqu'il paraîtra nécessaire ou convenable de faire quelque changement ou addition au présent règlement, son objet, après mûre délibération de l'assemblée, sera porté par le président à la connaissance du commissaire-général, qui le proposera à Sa Majesté.

Approuvé par arrêté Royal du 3 juillet 1816.

Le Secrétaire d'État,
(*Signé*) A. R. FALCK.

EXTRAITS

DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES, COMPRENANT LES ARRÊTÉS ET LES DÉCISIONS RELATIFS A L'ACADÉMIE, DEPUIS SA RÉORGANISATION JUSQU'A CE JOUR.

L'Académie arrête que ses membres seront divisés en deux classes, celle des sciences et celle de l'histoire et de la littérature ancienne, et qu'il y aura un tiers de plus dans la classe des *sciences* que dans celle de *l'histoire et de la littérature*. (Séance du 13 janvier 1817.)

Les vacances de l'Académie qui, d'après l'article 11 du règlement ont été fixées depuis le 1er juin jusqu'à la fin du mois d'août, commenceront dorénavant le 1er août et finiront le 15 octobre. (cette décision de l'Académie a été confirmée par le Ministre de l'instruction publique. (Séance du 7 mai 1819.)

S. E. le Ministre de l'instruction publique, présent à la séance (du 4 novembre 1820), déclare qu'il ne trouve pas d'inconvénient à ce que l'Académie nomme des correspondans, quoiqu'il n'en soit pas parlé dans son règlement (1).

L'Académie, après une délibération, a arrêté que dorénavant le secrétaire sera chargé en même temps de la fonction de trésorier. (Séance du 4 novembre 1820.)

(1) L'Académie nomme directement ses correspondans, cependant les cinq premières nominations ont été soumises à la sanction royale.

Il a été donné lecture d'un arrêté du Roi, du 31 décembre 1820, n° 57, par lequel S. M. fait connaître que son intention est qu'en commençant du 1er janvier 1821, les médailles d'or décernées par l'Académie aux auteurs et mémoires couronnés, et le traitement du secrétaire perpétuel ne seront plus fournis par la caisse de l'État, mais que les dépenses de ces médailles et le traitement du secrétaire seront pris sur les fl. 4,000, qui, conformément à l'arrêté du 3 juillet 1816, continueront à être payés annuellement à l'Académie. (Séance du 13 janvier 1821.)

Un membre propose de diminuer le traitement du secrétaire perpétuel en le portant à 1200 florins; l'Académie consultée sur cet objet décide, à la majorité des voix, que le traitement accoutumé de 1500 florins continuera à être payé au secrétaire. (Séance du 13 janvier 1821.)

On a revu la résolution qui avait été prise à la séance du 13 janvier 1817, et il est arrêté qu'il y aura trente-deux membres pour la *première classe* (sciences) et seize pour la *seconde* (histoire et littérature ancienne). (Séance du 1er avril 1822.)

Il est donné communication de l'arrêté Royal du 8 juin dernier, par lequel Sa Majesté a rapporté l'article 30 du règlement, qui porte qu'on ne couronnera pas les auteurs qui ont déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science. (Séance du 29 juillet 1822.)

On a agité la question de savoir si les mémoires qui pourraient être adressés à l'Académie par les correspondans, seront imprimés, et la question a été résolue affirmativement.

Une seconde question dérivait naturellement de celle là, savoir : si les mémoires des correspondans seront imprimés dans un volume séparé, ou s'ils le seront à la suite de ceux

des membres ; et la question ayant été mise aux voix, il a été résolu, à la pluralité des voix, que ces mémoires seront imprimés dans le même volume que ceux des membres et à la suite. (Séance du 8 octobre 1825.)

M. Le commandeur de Nieuport a remis au secrétaire la lettre du bourgemestre et échevins de la ville de Bruxelles, du 26 novembre, par laquelle ils prient M. le commandeur de faire part à l'Académie du projet de faire déposer à la bibliothèque publique de la ville, la collection des livres et mémoires que l'assemblée possède, afin de la rendre accessible au public.

La compagnie ayant trouvé ce motif puisé dans l'intérêt général de la science, a consenti à ce que ces ouvrages fussent déposés après inventaire à la bibliotèque de la ville, aux conditions suivantes :

Que ce dépôt serait placé dans un salon qui y serait affecté et ouvert au public, comme le reste de la bibliothèque;

Que l'assemblée se réserve le droit d'avoir un accès libre à ce salon, de manière que tous ses membres puissent disposer, pour leur usage, de ces livres ou mémoires, soit en les faisant demander, soit en les y venant prendre;

Que les personnes étrangères à l'Académie auront également accès à ce dépôt, pour y examiner et consulter les ouvrages dont il se compose, dans le local où ils se trouveront, sans pouvoir les déplacer ;

Que, du reste, les membres de l'Académie conserveront, comme par le passé, la faculté de pouvoir en tout temps entrer à la bibliothèque de la ville, et de tenir chez eux ponr un temps déterminé, de concert avec le conservateur de la bibliothèque et sous récépissé, les ouvrages qui leur seront

nécessaires pour leurs études ou leurs travaux académiques. Le secrétaire est invité à faire part de cette délibération à MM. Le bourgemestre et échevins. (Séance du 24 décembre 1826.)

Le secrétaire a donné lecture de la lettre qui lui a été adressée par la régence de Bruxelles sous la date du 25 janvier dernier, en réponse à celle qu'il lui avait écrite le 6 précédent. Ladite régence l'informe qu'elle a accédé avec plaisir aux conditions qu'il a proposées pour le dépôt des livres et mémoires de l'Académie dans une des salles de la bibliothèque publique. (Séance du 4 février 1828)

L'Académie décide :

1° Que les correspondans ont le droit d'assister aux séances;

2° Que les correspondans ont voix consultative seulement. (Séance du 25 novembre 1826.)

L'Académie voulant accélérer l'impression de ses mémoires, a résolu que chaque ouvrage, mémoire ou dissertation, note, etc., dont elle arrêterait l'impression, serait immédiatement et séparément imprimé sans attendre qu'il y en ait un nombre suffisant pour former un volume, qui ne sera publié en entier que quand le nombre sera suffisant pour le compléter. (Séance du 8 décembre 1827.)

On propose de faire publier des notices et extraits de tous les manuscrits qui, dans la bibliothèque dite de Bourgogne, ont rapport à notre histoire.

L'Académie adopte cette proposition et déclare qu'elle verrait avec plaisir que le travail dont il y est fait mention, fût, par la suite, étendu à d'autres manuscrits relatifs à l'histoire nationale, soit qu'ils appartinssent à des particuliers soit à des dépots publics. (Séance du 10 janvier 1829.)

1° Le nombre des correspondans est fixé à *soixante* :

2° Il y en aura *quarante* pour les sciences et *vingt* pour l'*histoire*.

3° L'Académie choisira ses correspondans parmi les candidats qui seront présentés par un membre ordinaire, lorsqu'on se sera assuré de leur intention.

4° Ces élections seront faites au scrutin secret. (Séance du 5 décembre 1829.)

L'Académie a résolu qu'il serait imprimé un nombre nécessaire d'exemplaires du Journal des Séances, à dater de cette année, pour être adressés aux correspondans. (séance du 9 janvier 1830.)

Il a été résolu à la majorité des suffrages : 1° que la division (de la classe des sciences) serait adoptée ; 2° que cette division aurait lieu en deux sections, savoir : la section des sciences physiques et mathématiques et la section des sciences naturelles qui se composent de la Zoologie, de la botaniqne, de la géologie et de la minéralogie. (Séance du 7 mai 1820.)

On nommera, pour chaque semestre, trois commissions de trois membres chacune, dont la 1re pour les lettres, la 2e pour les sciences naturelles, et la 3e pour les sciences physiques et mathématiques ; elles examineront les mémoires lus et envoyés pendant le courant du semestre par des membres ou des correspondans, et proposeront à l'Académie, dans la dernière séance du semestre, ceux qui pourront faire partie du volume à imprimer.

2° On présentera, dans les procès-verbaux des séances, les communications scientifiques et littéraires qui auront été faites et des sommaires substantiels des mémoires qui auront été lus. Ces procès verbaux ou *bulletins* seront imprimés

de manière à pouvoir être rendus publics dans la huitaine qui suit la séance. On les distribuera de la manière suivante.

1° Aux membres ordinaires et honoraires ; 2° aux correspondans ; 3° aux principales académies et établissemens scientifiques de ce pays et de l'étranger , 4° aux journaux de Bruxelles et à des savans qui auraient témoigné le désir de les recevoir ;

Les procès-verbaux seront en outre insérés dans le recueil des mémoires où ils remplaceront le *Journal des Séances* (Séance du 4 février 1832.)

Deux commissions seront nommées , l'une dans la classe des lettres , l'autre dans celle des sciences pour dresser deux listes de candidats , avec l'examen de leurs titres. Les listes seront soumises à l'approbation de l'Académie. Ces commissions seront également chargées de discuter les titres littéraires des autres candidats proposés par d'au tres membres de l'Académie.

Ces propositions ayant été adoptées, il a été résolu que la commission des lettres serait composée de trois membres , et celle pour les sciences de cinq. (Séance du 12 oct. 1833.)

L'Académie adopte la proposition que les billets de convocation soient adressés à chacun des membres , énonçant les principaux objets qui seront traités dans la séance prochaine , et trois jours au moins avant la réunion.

Il est arrêté que les formalités voulues pour l'élection des membres ordinaires seront suivies pour celle des corresdans , et qu'il s'écoulera une séance entre la présentation et la nomination. (Séance du 6 mai 1834.)

L'Académie voulant donner plus de consistance et d'intérêt aux bulletins de ses séances , a résolu que le premier des rapporteurs auxquels seront renvoyés les mémoires à

examiner, sera chargé de donner un aperçu sommaire du rapport, et de citer les principaux faits contenus dans le mémoire. (Séance du 7 juin 1834.)

L'Académie décide que dorénavant les auteurs des mémoires agréés et destinés à être imprimés dans son recueil, recevront *trente* exemplaires particuliers au lieu de *douze*. (Séance du 12 juillet 1834).

ANCIENNE ACADÉMIE DE BRUXELLES.

NOMS DES MEMBRES RÉGNICOLES ET ÉTRANGERS SELON LA DATE DE LEUR ADMISSION.

Président. M. de Crumpipen, chancelier de Brabant, à Bruxelles, élu le 13 avril 1773.

MM. l'abbé Turberville Needham, à Bruxelles, élu le 1er février 1769.
» Vandervinckt, à Gand, élu le 1er février 1769.
» l'abbé de Nelis, à Bruxelles, élu le 1er février 1769.
» Gérard, à Bruxelles, élu le 1er février 1769.
» Vounck, à l'université de Louvain, élu le 1er févr. 1769.
» l'abbé Paquot, à Bruxelles, élu le 1er février 1769.
» l'abbé Caussin, à Bruxelles, élu le 26 avril 1770.
» Verdussen, à Anvers, élu le 1er février 1769.
» De Hesdin, à Bruxelles, élu le 26 avril 1770.
» De Limbourg, le jeune, à Theux, élu le 26 avril 1770.
» l'abbé Chevalier, à Bruxelles, élu le 26 octobre 1770.
» Pigot, en Angleterre, élu le 13 avril 1773.
» De Necker, à Manheim, élu le 13 avril 1773.
» Messier, astronome, à Paris, élu le 13 avril 1773.
» Morand, à Paris, élu le 13 avril 1773.
» l'abbé de Marcy, à Louvain, élu le 13 avril 1773.
» Des Roches, à Bruxelles, élu le 13 avril 1773.
» Du Rondeau, à Bruxelles, élu le 13 avril 1773.
» l'abbé d'Everlange de Witry, à Tournay, élu le 13 avril 1773.

MM. de Beunie, médecin, à Anvers, élu le 13 avril 1773.
» Godard, à Verviers, élu le 25 mai 1773.
» l'abbé Mann, à Bruxelles, élu le 7 février 1774 (1).
» Valmont de Bomare, à Paris, élu le 7 février 1774.
» Van Wyn, à La Brille, élu le 14 octobre 1774.
» De la Lande, astronome, à Paris, élu le 14 octobre 1776.
» Moreau, à Paris, élu le 14 octobre 1776.
» Dom Berthod, à Besançon, élu le 14 octobre 1776.
» le comte de Fraula, à Bruxelles, élu le 14 octobre 1776.
» De Launay, à Bruxelles. élu le 14 octobre 1776.
» Bournons, à Bruxelles, élu le 14 octobre 1776.
» le commandeur de Nieuport, à Bruxelles, élu le 14 octobre 1777.
» le prince de Galitzin, à La Haye, élu le 3 avril 1778.
» Heylen, à Lierre, élu le 13 octobre 1778.
» le marquis de Chasteleer, à Bruxelles, élu le 14 octobre 1777.
» Van Swinden, à Franeker, élu le 14 octobre 1779.
» l'abbé Ghesquière, à Bruxelles, élu le 12 octobre 1780.
» Caels, à Bruxelles, élu le 10 janvier 1782.
» Van Bochaute, professeur à Louvain, élu le 17 octobre 1782.
» Burtin, à Bruxelles, élu le 26 octobre 1784.
» Deberg, à Bruxelles, élu le 26 octobre 1784.
» Te Water, à Middelbourg, élu le 26 octobre 1784.
» le comte de Bruhl, à Londres, élu le 21 novembre 1785.
» l'abbé Bevy, à Paris, élu le 21 novembre 1785.
» De Zach, astronome, à Gotha, élu le 21 novembre 1785.
» De Koch, à Strasbourg, élu le 21 novembre 1785.
» De Magellan, à Londres, élu le 21 novembre 1785

(1) Voyez son éloge par M. le baron de Reiffenberg, t. VI des *Nouveaux Mémoires.*

NOUVELLE ACADÉMIE DE BRUXELLES.

NOMS DES MEMBRES SELON LA DATE DE LEUR ADMISSION.

CLASSE DES SCIENCES ; 32 MEMBRES.

MM.	Van Marum, M. W.; à Harlem.	3 juillet 1816.
»	Vrolik, G.; à Amsterdam.	Id.
»	Van Mons, J. B; à Louvain.	Id.
»	Kesteloot, J. L.; à Gand.	Id.
»	Wauters, P. E.; id.	Id.
»	Le baron de Geer, F. L. W.; Jutfaas.	Id.
»	Thiry, Ch. E. J.; à Bruxelles.	Id.
»	D'Omalius, J. J.; à Halloy.	Id.

» Garnier, J. G.; à Gand. Élu le 7 mai 1818, agréé le 22 suivant, nº 88.

» Van Utenhove, J. M. C.; à Jutfaas. Élu le 30 nov. 1818, agréé le 15 décembre.

» Quetelet, A.; à Bruxelles. Élu le 1er février 1820, nommé secrétaire perpétuel le 22 nov. 1834, confirmé le 10 décembre.

» Dandelin, G.; à Namur. Élu 1er avril 1822, agréé le 9 suivant, nº 70.

» Pagani, G. M.; à Liége. Élu le 28 mars 1825, agréé le 10 avril, nº 94.

MM. Cauchy, P. F.; à Namur. Élu le 4 juin 1825, agréé le 24 suivant, nº 93.

» Huguenin, V.; en Hollande. Élu le 10 novembre 1827, agréé le 25 suivant, nº 21.

» Moll, G.; à Utrecht. Élu le 7 mai 1828, agréé le 23 suivant, nº 16.

» Vander Maelen, Ph.; à Bruxelles. Élu le 17 janvier 1829, agréé le 27 suivant, nº 16.

» Dumortier, B. C.; à Tournai. Élu le 2 mai 1829, agréé le 15 suivant, nº 114.

» Blume, Ch. L.; à Leyde. Id.

» Sauveur, D.; à Bruxelles. Élu le 7 novembre 1829, agréé le 21 suivant, nº 115.

» Van Rees, R.; à Utrecht. Élu le 6 mars 1830, agréé le 17 suivant, nº 123.

» Lévy, A.; à Paris. Élu le 20 avril 1830, agréé le 20 suivant nº 15.

» Le baron de Humboldt, Alex., à Berlin. Id.

» Timmermans, X. Alexis; à Ostende. Élu le 12 octobre 1833, agréé le 30 novembre.

» De Hemptinne, A.; à Bruxelles. Élu le 7 mai, agréé le 26 1831.

» Fohmann; à Liége. Id.

» Lejeune, A. L. S.; à Verviers. Id.

40 CORRESPONDANS.

» Vène, officier de génie, en France. Élu le 2 fév. 1824.

» Gergonne, F. D., professeur d'astronomie; à Montpellier. Élu le 8 mai 1824.

L'abbé Ranzani, Camille, professeur de minéralogie et de zoologie; à Bologne. Élu le 8 mai 1834.

MM. Moreau de Jonnès, Alex., correspondant de l'académie des sciences de Paris. Élu le 8 octobre 1825.
» Ampère, de l'académie des sciences, à Paris. Id.
» Bouvard, id., Id.
» Le baron de Herder, conseiller privé des finances; Dresde. Id.
» Ocken, professeur à l'Université; à Iéna. Id.
» Babbage, Ch., de la société royale; à Londres. Élu le 7 octobre 1826.
» Herschel, J. F., président de la société astronomique. Id.
» Gambart, directeur de l'observatoire; à Marseille. Élu le 8 décembre 1826.
» Nicollet, astronome à l'observ. de France. Id.
» Wurzer, professeur de médecine et de chimie; à Darmstadt. Élu le 31 mars 1827.
» Villermé, L. R., de l'académie des sciences morales, à Paris. Id.
» Granville, A. B., docteur en médecine; à Londres. Élu le 6 octobre 1827.
» Bertoloni, Ant., prof. de bota.; à Bologne. Id.
» Barlow, de la société royale de Londres, professeur à l'école d'artillerie, à Woolwich. Élu le 11 novembre 1827.
» South, James, idem; à Londres Id.
» Sabine, Edward, de la société royale, idem, le 28 février 1828.
» Taylor, John, directeur des mines du duc de Devonshire, agréé le 1er mars 1828.
» Barrat, John, capitaine directeur des mines; à Grassinton-Moor. Élu le 1er mars 1828.
» Le colonel Bory de Saint-Vincent, correspondant de

l'académie des sciences ; à Paris. Élu le 4 février 1829.

MM. Chasles, ancien élève de l'école polytechnique ; à Chartres. Id.

» Brown, Robert, président de la société linnéenne ; à Londres. Élu le 7 novembre 1829.

» Encke, J. F., secrétaire de l'académie des sciences ; à Berlin. Id.

» Schumacher, directeur de l'observatoire; à Altona. Id.

» Dumont, A. H., de la société des sciences naturelles; à Liége. Élu le 5 avril 1834.

» Plateau, J, docteur en sciences; à Bruxelles. Id.

» Schmerling, docteur en médecine ; à Liége. Id.

» Wesmael, Constantin, professeur d'histoire naturelle à l'athénée; à Bruxelles. Id.

» Arago, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences ; à Paris. Id.

» Berzélius, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences ; à Stockholm. Id.

» Brewster, de la société royale; à Edimbourg. Id.

» Crelle, de l'académie des sciences; à Berlin. Id.

» De Candolle, associé de l'institut de France ; à Genève. Id.

» Le chev. Geoffroy Saint-Hilaire, de l'académie des sciences ; à Paris. Id.

» Plana, de l'académie des sciences ; à Turin. Id.

» Martens; professeur de chimie à l'athénée, docteur en sciences et en médecine ; à Maestricht. Élu le 8 novembre 1834.

» Matteucci, Ch. ; à Forli (états de l'église). Id.

CLASSE D'HISTOIRE, 16 *membres.*

MM. Van Lennep, D. J.; à Amsterdam. Elu le 3 juillet 1816.
» Cornelissen, secrétaire-inspecteur de l'université de Gand. Id.
» Van Heusde, P. W.; à Utrecht. Id.
» Le baron de Reiffenberg, F. A.; à Louvain. Elu le 8 juillet 1823, agréé le 9 novembre, nº 106.
» Raoux, A. G.; à Bruxelles. Elu le 21 août 1824, agréé le 4 septembre, nº 82.
» De Jonge, J. C.; à La Haye. Elu le 1er avril 1826, agréé le 19 suivant, nº 116.
» Marchal, J.; à Bruxelles. Elu le 4 février 1829, agréé le 21 suivant, nº 10.
» Pycke; à Courtrai. Id.
» Steur, Ch.; à Gand. Elu le 5 décembre 1829, agréé le 19 suivant, nº 103.
» De Gerlache, E. C.; à Bruxelles. Elu le 12 octobre 1833, agréé le 30 novembre suivant.
» Le baron de Stassart; à Bruxelles. Elu. Id.
» Bekker, F. G.; à Louvain. Elu le 7 mai 1831, agréé le 26 suivant.

20 *Correspondans, d'après l'arrêté du 5 décembre* 1829.

» Le Normand, L. Séb., professeur de technologie; à Paris. Elu le 14 octobre 1820, agréé le 18 suivant, nº 78.
» De Moléon, J. G. V., ancien élève de l'école polytechnique, à Paris. Elu le 14 octobre 1820, agréé le 18 suivant, nº 68.
» De la Fontaine, membre de la députation des états-provinciaux; à Luxembourg. Elu le 23 décembre 1822 agréé le 9 janvier 1823, nº 173.

MM. Wittembach, professeur d'histoire au gymnase; à Trèves. Élu le 23 décembre 1822, agréé le 9 janvier 1823, nº 173.

» Muller, conseiller à la cour Royale; à Trèves. Élu le 23 décembre 1822, agréé le 9 janvier 1823, nº 172.

» Van Praet, de l'Académie des Inscriptions, bibliothécaire du Roi; à Paris. Élu le 8 mai 1824.

» Jullien, M. A.; à Paris. Élu le 8 octobre 1825.

» Cousin, Victor; de l'Académie française, etc.; à Paris. Elu le 6 octobre 1826.

» Le marquis de Fortia, de l'Académie des Inscriptions; à Paris. Elu le 28 février 1828.

» Goethals-Vercruysse; à Courtrai. Elu le 5 avril 1833.

» Van Praet, Jules, secrétaire du cabinet du Roi; à Bruxelles. Élu le 5 avril 1833.

» Cooper, C. P., secrétaire de la commission des Records; à Londres. Élu le 5 avril 1833.

» Le Glay, président de la société d'émulation, bibliothécaire; à Cambrai. Élu le 5 avril 1833.

» Raynouard, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie française; à Paris. Élu le 5 avril 1833.

» Wilken, secrétaire de la classe d'histoire et premier bibliothécaire de l'Académie; à Berlin. Élu le 5 avril 1833.

» Le baron Sylvestre de Sacy, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions. Elu le 8 novembre 1834.

Membres honoraires.

» Le duc d'Ursel; à Bruxelles. Elu le 3 juillet 1816.

» Le baron Van der Cappellen; à Utrecht. Id.

» Le baron de Keverberg de Kessel; à La Haye. Id.

» Le baron Van Tuyll Van Serooskerken Van Zuylen; près d'Utrecht. Id.

MM. Le baron Lampsins ; à La Haye. Élu le 3 juillet 1816.

» Falck, A. R. ; à La Haye. Elu le 7 mai 1818, agréé le 22 suivant, nº 88.

» Van Gobbelschroy, L. ; à Bruxelles. Elu le 20 août 1825, agréé le 17 septembre, nº 137.

» Walter, J. ; à Bruxelles. Elu le 26 novembre 1825, agréé le 11 décembre, nº 61.

» Van Ewyck, J. D. ; à Assen. Elu le 4 février 1826, agréé le 19 suivant, nº 128.

Noms des membres et des correspondans décédés.

MEMBRES.

Le baron Van Spaen La Lecq, *membre honoraire* (3 juillet 1816), mort à La Haye, le 29 avril 1817, à 66 ans.

Messier, Ch., astronome. Elu le 13 avril 1773, confirmé le 29 mars 1817, mort à Paris le 10 avril 1817, à 87 ans.

De Launay, ancien membre. Elu le 13 avril 1773, confirmé le 29 mars 1817, mort à Vienne.

Dom Bévy, ancien membre. Elu le 13 avril 1773, confirmé le 29 mars 1817, mort à Paris.

Caels, ancien membre, docteur en médecine. Elu le 12 avril 1773, confirmé le 3 juillet 1816, mort à Bruxelles.

De Burtin, J.-X., ancien membre. Elu le 13 avril 1773, confirmé le 3 juillet 1816, mort à Bruxelles en 1818.

Lesbroussart, ancien membre. Elu le 13 avril 1773, confirmé le 3 juillet 1816, mort à Bruxelles en 1818.

Wittenbach, Daniel, *nommé* le 3 juillet 1816, mort à Leyde le 17 janvier 1820, à 74 ans.

Le baron de Feltz, ancien membre, président. Elu le 13 avril 1773, confirmé le 3 juillet 1816, mort à Bruxelles en 1820.

Te Water, J. G., ancien membre, confirmé le 3 juillet 1816, mort à Leyde, le 19 octobre 1822.

Van Swinden, ancien membre, confirmé le 3 juillet 1816, mort à Amsterdam, le 9 mai 1823, à 77 ans.

Lambrechtsen Van Ritthem, N. Cornelis, *nommé* le 3 juillet 1816, mort à Middelbourg, le 21 mai 1823.

Brugmans, docteur en médecine, *nommé* le 3 juillet 1816, mort à Leyde.

Harbaur, docteur en médecine, *nommé* le 3 juillet 1816, mort à Louvain. (séance 5 mai 1823.)

Ernst, curé à Afden, près de Rolduc, *nommé* le 3 juillet 1816, mort à Afden.

Thys, Isfridus, curé à Wyneghem (province d'Anvers), *nommé* le 3 juillet 1816, mort à Wyneghem.

Cassel, professeur d'histoire naturelle, à l'université de Gand. Élu le 18 janvier 1819, mort à Gand.

Le chev. de Coninck, *membre honoraire*, *nommé* le 3 juillet 1816, mort à Bruges.

Winkelers, *nommé* le 3 juillet 1816, mort à Maestricht, le 14 juillet 1824, à 75 ans.

Kemper, J. Melchior, *nommé* le 3 juillet 1816, mort à Leyde, le 20 juillet 1824.

Tydeman, *nommé* le 3 juillet 1816, mort à Leyde, le 1er février 1825.

De Bast, Chanoine, *nommé* le 3 juillet 1816, mort à Gand, le 11 avril 1825, à 72 ans.

Le baron de Villenfagne d'Ingihoul, *nommé* le 3 juillet 1816, mort à Liége, le 23 janvier 1826, à 73 ans.

Le commandeur de Nieuport, ancien membre. Elu le 13 avril 1773, confirmé le 3 juillet 1816, mort à Bruxelles, le 21 août 1827, à 81 ans.

Voyez son éloge, par M. le prince de Gavre, tome IV des Mémoires de l'Académie, et une notice biographique de M. Quetelet, dans l'*Annuaire de l'Observatoire* pour 1834.

Le baron Fourier. Elu le 9 mai 1826, agréé le 30 suivant, nº 69, mort à Paris en 1829.

Sentelet, *nommé* le 3 juillet 1816, mort à Louvain, en 1830.

Kickx, J. Elu le 26 avril 1817, agréé le 21 mai. Mort à Bruxelles, le 27 mars 1831, à 56 ans.

Voyez sa notice biographique, par M. Marchal, tom. VII des Mémoires de l'Académie.

Van der Linden, Pierre Léonard. Elu le 28 octobre 1826, agréé le 16 novembre, nº 130, mort à Bruxelles, le 5 avril 1831, à 33 ans.

Voyez sa notice biographique, par M. Marchal, tom. VII des Mémoires de l'Académie; et par M. Morren, dans le *Messager des sciences et des arts* de Gand, tom. I.

Raepsaet, J. J., *nommé* le 3 juillet 1816, mort à Audenarde, le 19 février 1832, à 87 ans.

Le prince de Gavre, président (31 décembre 1820), *membre honoraire*, *nommé* le 3 juillet 1816, mort à La Haye, le 2 août 1832.

Repelaer Van Driel, O., Elu *membre honoraire*, le 7 mai 1818, agréé le 22 suivant, nº 88, mort à La Haye, le 26 octobre 1832.

Van Hulthem, Ch., secrétaire perpétuel, le 25 novembre 1817, *nommé* le 3 juil. 1816, mort le 17 déc. 1832, à Gand.

Van Wyn, ancien membre, confirmé le 3 juillet 1816, mort à La Haye en 1834, à 91 ans.

Dewez, L. D. J., secrétaire perpétuel, le 13 janvier 1821, *nommé* le 3 juil. 1816, mort le 26 oct. 1834, à Bruxelles.

Voyez sa notice biographique ci-après.

Meyer, J. D.; à Amsterdam. Elu le 7 mai, agréé le 22 suivant, mort en décembre 1834, à Amsterdam.

CORRESPONDANS.

Hachette, J. P. N. Elu le 8 octobre, mort à Paris, le 16 janvier 1834.

Frullani, J. Elu le 13 janvier 1827, mort à Florence, le 5 mars 1834.

LISTE

DES MEMBRES COMPOSANT LES COMMISSIONS.

COMMISSION POUR L'EXAMEN DES MÉMOIRES.

Pour les lettres.

MM. Raoux.
De Reiffenberg;
De Gerlache;

Pour les sciences naturelles.

MM. Cauchy;
D'Omalius d'Halloy;
Sauveur.

Pour les sciences physiques et mathématiques.

MM. Garnier;
Pagani;
Quetelet.

COMMISSION POUR LA FORMATION DES LISTES DES CANDIDATS.

Commission des sciences.

MM. Cauchy;
Dumortier;
Quetelet;
Sauveur;
Thiry.

Commission des lettres.

MM. De Reiffenberg.
Pycke;
De Gerlache;

Liste des institutions et des personnes qui reçoivent les Mémoires de l'Académie.

Le Roi.
Les membres ordinaires et honoraires de l'Académie.
La bibliothèque du Sénat et de la Chambre des Représentans.
Le Ministre de l'Intérieur.
L'université de Gand.
» de Liége.
» de Louvain.
La société des beaux-arts et de littérature de Gand
» d'agriculture et de botanique de Gand.
» de rhétorique de Gand.
» d'émulation de Liége.
La bibliothèque d'Anvers.
» de Bruges.
» de Bruxelles.
» de Mons.
» de Namur.
» de Tournai.
L'Institut de France.
La Société Royale de Londres.
» astronomique de Londres.

La Société Royale d'Édimbourg.

» philosophique de Cambridge.

L'Académie Royale de Dublin.

» des sciences de Berlin.

» des sciences de Turin.

» des sciences de Stockholm.

» Impériale des Sciences de St-Pétersbourg.

L'Institut de Hollande.

La Société Royale des Sciences de Copenhague.

L'Académie Royale des sciences de Naples.

» » de Lisbonne.

» » de Munick.

La Société de Physique et des Sciences naturelles de Genève.

La société provinciale d'Utrecht.

» de Harlem.

» de Rotterdam.

» philosophique des Sciences de Philadelphie.

FONCTIONNAIRES DE L'ACADÉMIE,

DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidens :

MM. le baron de Feltz, depuis 1816 jusqu'en 1820, époque de sa mort.

» le prince de Gavre, depuis le 31 décembre 1820 jusqu'en 1832, époque de sa mort.

(Depuis 1832, le directeur a rempli les fonctions de président.)

Directeur.

MM. le commandeur de Nieuport, depuis 1816 jusqu'au 20 août 1827, époque de sa mort (1).

» Raoux, depuis le 6 octobre 1827 jusqu'au 5 mai 1832.

» Quetelet, depuis le 5 mai 1832 jusqu'au moment de son élection comme secrétaire perpétuel.

Secrétaire perpétuel.

MM. Van Hulthem, depuis 1816 jusqu'au 31 janvier 1821, époque à laquelle il a donné sa démission.

» Dewez, depuis le 31 janvier 1821 jusqu'au 28 octobre 1834, époque de sa mort.

» Quetelet, depuis le 5 décembre 1834.

(1) M. le commandeur de Nieuport, en 1820, sur ses instances, avait été remplacé par M. le prince de Gavre, dans les fonctions de directeur, qui lui furent continuées au commencement de 1821.

Trésorier.

(Ces fonctions ont été confiées successivement au secrétaire et au directeur; elles ont été définitivement confiées au secrétaire par une décision du 4 novembre 1820.)

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Cet *Annuaire* étant particulièrement destiné à faire connaître tout ce qui se rapporte à l'organisation et aux travaux de l'Académie, contiendra, chaque année, des notices sur les membres décédés et sur les personnes qui auront secondé l'Académie par leurs lumières et par leur influence. Le désir de faire paraître cet opuscule avant le commencement de l'année 1835 (1), n'a pas permis au secrétaire de lui donner toute l'extension dont il paraît susceptible. M. le baron de Reiffenberg, à sa demande, a bien voulu l'aider et détacher des nombreux matériaux qu'il possède sur l'histoire littéraire de ce pays, quelques notices biographiques des membres de l'ancienne Académie de Bruxelles.

On donnera, dans un prochain *Annuaire*, un aperçu des travaux de l'Académie, depuis sa création sous Marie-Thérèse jusqu'à ce jour.

(1) Le secrétaire perpétuel n'est entré en fonctions que depuis le 5 décembre dernier.

Le comte CHARLES DE COBENTZL (1), *né à Laybach, en Carniole, le* 21 *juillet* 1712, *mort à Bruxelles le* 20 *janvier* 1770.

Le comte Charles de Cobentzl, chevalier de la Toison-d'or, grand-croix de l'ordre Royal de St-Étienne, chambellan, conseiller d'État et ministre plénipotentiaire au gouvernement-général des Pays-Bas, fut le véritable fondateur de l'Académie ; et si cette compagnie avait voulu imiter une société célèbre d'un pays voisin, le nom de Cobentzl aurait tenu, dans ses discours d'apparat, la même place que ceux du cardinal de Richelieu et du chancelier Seguier. Ce ministre aimait les sciences et honorait ceux qui les cultivaient : il aurait voulu rendre à la Belgique son ancienne gloire littéraire, et méditait des réformes qu'il aurait sans doute introduites plus tard, mais avec une adresse propre à prévenir les orages dont fut assailli le règne de Joseph II, monarque si obstinément réformateur.

Dans une lettre, dont on trouve un extrait parmi les bulletins de la commission d'histoire, et qui est datée du 20 juillet 1765, Cobentzl s'exprimait d'une manière sévère sur l'université de Louvain. *Il est honteux*, disait-il, *que nous ayons dans notre université des gens si peu faits pour maintenir le bon goût et entièrement livrés à la barbarie pour les sciences et à la rusticité pour les mœurs.* Puis il ajoutait sèchement : *je trouverai moyen de les morigéner.* L'abbé de Nélis, qui était alors à Louvain, où il remplissait les fonc-

(1) Ordinairement on trouve ce nom imprimé *Cobenzl* au lieu de *Cobentzl*, mais cette seconde orthographe est la véritable, quoiqu'on ait adopté la première dans la *Biographie Universelle* et dans les anciens *Mémoires de l'Académie de Bruxelles.*

tions de bibliothécaire et de directeur de la typographie académique, l'abbé de Nélis, favori du ministre, et qui se plaignait d'être *persécuté par les barbares*, avait imaginé un moyen pour les combattre et effacer insensiblement ce qu'il appelait *vestigia ruris*, c'était d'établir à Louvain même une petite académie *qui pourrait faire renaître le goût étouffé par la mauvaise et frivole philosophie de l'université*. Ce projet, présenté en 1764, ne fut pas approuvé par Cobentzl, de peur d'exciter l'esprit de parti, mais ayant pris, cinq ans après, l'avis du savant Schoepflin, il engagea l'Impératrice à autoriser, à Bruxelles, l'institution d'une société littéraire qui tint sa première séance le 5 mai 1769. Elle fut érigée en Académie Impériale et Royale des Sciences et Belles-Lettres, par lettres patentes du 16 décembre 1772, transcrites dans cet Annuaire, et délivrées à la sollicitation du prince de Stahremberg, successeur de Cobentzl.

Ce corps savant produisit une révolution heureuse dans les esprits. « Depuis que l'Académie a proposé des questions, » dit Des Roches dans la préface de son *Histoire Ancienne* » *des Pays-Bas Autrichiens*, il s'est présenté des concurrens » dans toutes les classes des citoyens; quarante ans plus tôt » personne n'eût répondu, personne n'eût compris ce que » l'on demandait, ni pourquoi on le demandait. »

Dès le principe, les questions proposées par l'Académie annoncèrent des vues étendues et philosophiques; et si, lorsqu'elle appela l'attention sur l'ancienne organisation politique du pays, quelques membres des Etats firent des démarches pour empêcher que de semblables sujets ne fussent publiquement débattus, elle eut le courage de mépriser leurs menaces, et le gouvernement le bon esprit de ne pas les sanctionner.

Dès 1760, Cobentzl s'occupait des moyens de publier les monumens inédits de notre histoire : la commission que le gouvernement a récemment nommée dans le même but, a fait suffisamment connaître tout ce qui fut tenté à cette époque pour tirer de l'oubli nos poudreuses chroniques (1).

Ce fut encore par ordre de Cobentzl qu'on imprima à *six exemplaires l'histoire des Troubles des Pays-Bas*, par Van der Vynck. En 1759, il chargea M. Joseph de Turck de classer les archives de la Toison-d'Or et d'en dresser des inventaires, ce qui nous a permis de donner en 1830, une histoire authentique de cet ordre.

Enfin, il créa à Bruxelles une école gratuite de dessin.

On est sans doute fondé à lui reprocher d'avoir montré quelquefois peu de respect pour les droits constitutionnels des Belges ; mais nous n'avions à le signaler que comme protecteur des sciences et des lettres, et sous ce rapport, il ne mérite que des éloges.

M. le baron de Stassart s'est chargé de l'article de Cobentzl dans la *Biographie Universelle*, t. IX, p. 148.

(De Reiffenberg.)

Patrice-François MAC-NENY, *né à Bruxelles, le 24 décembre* 1716 *et non pas en* 1712, *mort dans cette ville le* 1er *janvier* 1784.

Il était issu d'une ancienne famille irlandaise, retirée aux Pays-Bas après le renversement du trône des Stuarts. Son père, secrétaire d'Etat et de guerre, avait épousé Marie Charlotte Peterbroeck, et mourut le 19 avril 1745, âgé de 68 ans.

(1) Voyez aussi le Journal des séances de l'Académie, t. VIII des mém. p. 21.

Patrice de Neny fut successivement secrétaire des conseils d'Etat et privé en 1739, conseiller privé en 1744, membre du conseil-suprême pour les affaires des Pays-Bas à Vienne en 1751, l'un des commissaires pour l'exécution du traité d'Aix-la-Chapelle en 1752, trésorier-général des finances en 1753, chef et président du conseil privé en 1757. A cette dignité il joignit encore le titre de conseiller intime, le collier de commandeur de l'Ordre de Saint-Etienne et le diplôme de comte.

Curateur de l'université de Louvain depuis 1755, il s'efforça d'y améliorer les études. Il prit aussi un vif intérêt à l'établissement de l'Académie et favorisa ses travaux de tout son pouvoir.

La première séance de la société littéraire qui, comme on l'a vu, fut le noyau de l'Académie, se tint dans l'hôtel et en présence de Neny, et il y fut proposé de faire faire, tous les ans, par deux des membres, un voyage littéraire, dont l'objet principal serait d'annoter ou de rassembler les manuscrits et autres pièces rares de nature à servir à l'histoire Belgique

Neny a composé des *mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens*. Neufchâtel; Fauche, 1784, in-8o; Brux. Benoît le Francq, 1785, 2 v. in-8o. Ces mémoires ont été traduits en allemand. Gera, 1785, in-8o. Neny fut aussi l'éditeur des *Decisiones Brabantinœ*, du comte Goswin de Wynants, son beau-père.

Au tom. II du *Dictionnaire des Anonymes*, pag. 515, Alexandre Barbier attribue à Neni (lisez Neny) l'ouvrage intitulé : *OEuvres Posthumes de M le P. de N. contenant la réforme du conseil des domaines et financier des Pays-Bas*. Neuchâtel, Fauche, 1784; in-8o. C'est une erreur. Le pré-

sident de Neny était un homme sensé, d'une extrême circonspection, plein de respect pour les anciennes coutumes. Rien ne rappelle moins l'esprit qui respire dans les mémoires sur les Pays-Bas, que les *OEuvres Posthumes*. A cette preuve, fondée sur l'analogie et sur le caractère connu de l'auteur, vient se joindre le témoignage de son fils, qui, pendant la révolution française, vécut à Paris et échappa à la proscription, en levant une boutique de librairie dans les environs du palais de l'Institut, et qui assura à M. Van Hulthem que cette rapsodie économico-politique ne pouvait être, sans injustice, imputée au président du conseil-privé. Le libraire Fauche de Neufchâtel qui avait imprimé les *mémoires* l'année même de la mort de Neny, crut en vendre plus facilement une prétendue continuation en la décorant des initiales de cet homme d'état. De pareilles mystifications qu'on pourrait appeler d'un nom plus sévère, se renouvellent tous les jours.

Le fils de Neny, ancien président du conseil, grand-bailli de Tournai, président des Etats de Tournai et Tournesis, assistait encore le 8 octobre 1807, à une réunion d'artistes belges, présidée par M. Van Hulthem.

L'article de Patrice-François de Neny, qu'on lit dans la *Biographie universelle*, tom. xxxi, p. 63, est de M. De Stassart. *Voir* aussi les *Archiv. philolog.*, i, 171.

(De Reiffenberg.)

—

FRANÇOIS-GABRIEL-JOSEPH *marquis* **DU CHASTELER** (1) *et de Courcelles, baron d'Incourt, seigneur de Carnières, de Longueville, la Cattoire, Rianwelz, Ansermont, Bouland et des Rois de Louvignies, né le* 20 *mars* 1744; *membre de l'Académie et son directeur en* 1788.

Le marquis Du Chasteler sortit d'une des premières familles du Hainaut, estimait encore plus l'aristocratie du talent que celle de la naissance, et se distinguait par des connaissances qu'on trouvait rarement alors parmi les personnes de son rang. En 1762, il fut nommé chambellan par l'Empereur; en 1765, lieutenant de la garde royale des hallebardiers, puis de la garde noble en 1775, gouverneur et prévôt de Binch en 1769, et conseiller d'état d'épée en 1770. Mais tous ces honneurs ne le flattaient pas davantage que le titre d'académicien, et il remplissait les devoirs qui y étaient attachés avec une ponctualité et un zèle exemplaires. Il prit surtout une part fort active au projet que conçut l'Académie de publier les monumens inédits de notre histoire : il exposa, à cette occasion, des vues qui prouvent combien il était familiarisé avec ce genre de spéculation (2).

On a du marquis Du Chasteler les ouvrages suivans :

I. *Généalogie de la maison Du Chasteler,* 1774, in-8°, et seconde édition, tirée à environ 50 exemplaires, 1777, in-fol. de 58 pages sans les preuves.

(1) Et non pas *Du Chasteller*, comme dans la *France littéraire*, de M. Quérard, t. II, p. 621.

(2) Voyez dans le VII[e] vol. du recueil de l'Académie : *Mémoire sur les tentatives faites au sein de l'Académie pour la publication des monumens inédits de notre histoire.*

L'héraldique était à cette époque la science la plus cultivée aux Pays-Bas Autrichiens, chose remarquable dans une contrée où, en général, la noblesse a toujours été populaire. Le marquis Du Chasteler, sans pouvoir être accusé de vanité, tenait à son nom et cherchait à augmenter, autant que possible, le lustre de sa famille. C'est ainsi qu'il avait obtenu des lettres patentes dépêchées à Vienne le 28 mars 1769, où on lui permettait de draper ses armoiries d'un manteau ducal et de les sommer d'une couronne de duc, attendu qu'il descendait en ligne directe légitime et masculine de Thiéri, surnommé *d'Enfer,* seigneur du Chasteler, qui vivait en 1225, et qui était fils de Thiéri ou Frédéric, comte de Bitche, et de Ludomille de Pologne, son épouse.

II. *Mémoire sur la question relative aux principales expéditions ou émigrations des Belges dans les pays lointains et à leurs effets sur les mœurs et le caractère national, auquel l'Académie a décerné le prix en* 1778. Bruxelles, de l'impr. acad., 1779, in-4o.

III. *Mémoire sur la déesse Nehallennia,* présenté à la séance du 4 juin 1788 et imprimé dans le Vme vol. des Mém. (ancienne série, Histoire), pp. 70—73, avec une planche.

Ce mémoire fut écrit à l'occasion du cadeau que Vande Perre, ministre plénipotentiaire de Leurs Hautes Puissances à Bruxelles, avait fait à l'Académie d'un monument de la déesse Nehallennia, trouvé en Zélande, et qu'on peut voir maintenant enchâssé dans un des murs qui entourent la cour intérieure du Musée. L'auteur examine le sentiment de Vredius et de Cannegieter. Plus tard, on le sait, Charles Pougens composa sur la déesse Nehallennia une dissertation qui lui ouvrit les portes de l'Institut d'Amsterdam,

et qui est mentionnée dans le compte-rendu à l'empereur Napoléon des travaux de l'Institut de France.

IV. *Liste de quelques manuscrits de la bibliothèque impériale de Vienne, relatifs aux Pays-Bas;* impr. dans le même vol., pp. 191—226.

Les manuscrits examinés par le marquis Du Chasteler sont au nombre de 37. On y trouve, entre autres, une copie de Jacques de Guyse où l'on dit qu'il est *natif de Chièvre-la-Franche*, tandis que tous les biographes, y compris M. le marquis de Fortia, le font naître à Mons.

V. Deux notes, et non deux mémoires, ainsi que le dit M. Quérard, insérées dans le Journal des séances de l'Académie, t. V, ancienne série; la première sur des médailles romaines trouvées près de Casteau, en Hainaut, p. XXXII; la seconde sur des médailles trouvées à Rianwelz, dans la même province, p. LXV.

VI. Une édition de la chronique inédite de Gislebert, Brux., 1784, in-4°. Le second volume qui devait renfermer les notes, n'a point paru.

Le marquis Du Chasteler possédait une belle bibliothèque, dont il avait confié le soin à un homme qui mérite lui-même qu'on lui consacre quelques détails Philippe Baert, dont nous avons déjà parlé dans la *Biogr universelle*, tom. LVII, pp. 47—48, était fort versé dans la connaissance du blason et des généalogies. C'est de lui que sont le *Supplément au Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne*, 2me édition; Louvain, 1772; in-12, et le *Vrai supplément aux deux volumes de ce nobiliaire*, ibid., 1774; in-12. Mais l'un et l'autre ont été corrigés par le comte De Cuypers, autre généalogiste non moins habile. Ferdinand-Joseph de Holleber, major des invalides, a donné une nouvelle édition du second ouvrage, corrigée

et augmentée de plus d'un quart, sous le titre de *Nouveau vrai Supplément*, etc.; La Haye, 1774; in-12. Au tome 1er, p. 216, des *Acta sanctorum Belgii selecta*, on cite un ouvrage manuscrit de Phil. Baert : *De comitibus Bruxellensibus*. Il avait aussi fait beaucoup de recherches sur les sculpteurs flamands et se proposait de publier des mémoires sur leur vie et leurs ouvrages. M. Van Hulthem, dans une note sur un discours prononcé à Paris en 1807, dans une réunion d'artistes belges, dit, p. 9, que Baert est mort sans avoir exécuté son projet, et qu'il ignore ce que ses papiers sont devenus Mais M. Le Mayeur doit en avoir eu connaissance, puisqu'il les cite dans les notes de son poême intitulé : *La Gloire Belgique*.

Enfin Baert avait mis au jour : *Essai historique et critique sur une ancienne ville et forteresse saxonne, nommée* SIGISBURES, *située dans le comté de la Marck, laquelle fut détruite au treizième siècle*. 1803; in-8o.

Il fut aussi secrétaire du vicomte Édouard de Walkiers.

(DE REIFFENBERG.)

GUILLAUME-ANTOINE-FRANÇOIS *baron* DE FELTZ, *né à Luxembourg le* 5 *février* 1744, *décédé en* 1820.

M. de Feltz, dont la famille avait été anoblie par lettres-patentes du 21 mai 1740, dans la personne de son père Jean-Ignace Feltz, échevin de Luxembourg et conseiller, receveur des aides et subsides de la même province, entra de bonne heure dans la carrière administrative, et fut chargé, en 1766, de la direction du cadastre de sa province, puis nommé, en 1770, commissaire-général pour la publication et l'exécution de ce grand travail. Il de-

vint ensuite conseiller de la chambre des comptes. A l'époque des troubles des Pays-Bas Autrichiens, il fut successivement trésorier et membre du comité de la caisse de religion, et conseiller au conseil du gouvernement. Dévoué à la maison d'Autriche, il se vit obligé de s'expatrier et d'aller demeurer en Hollande. Son nom ne pouvait manquer de figurer dans les pitoyables pamphlets qui inondaient le public. Mais ce n'est pas sur ces diatribes qu'il faut le juger. Les troubles étant apaisés, il fut chargé, en 1790, d'une mission diplomatique, revint à Bruxelles, et y reçut les titres de secrétaire et de conseiller-d'état au gouvernement général. L'Académie le choisit alors pour un de ses membres ordinaires. Bientôt les Français envahirent la Belgique : De Feltz se retira avec sa famille à Vienne, où sa fidélité lui valut un accueil bienveillant Admis dans l'ordre équestre de la Basse-Autriche, employé aux affaires étrangères, au conseil aulique des finances et du crédit public, il fut enfin envoyé en qualité de ministre plénipotentiaire en Hollande, où il résida jusqu'à la réunion de ce pays à la France, appelé néanmoins par intervalles à Vienne et chargé de rapports et de projets importans sur les finances. En 1814, il rentra dans sa patrie, où il fut nommé conseiller-d'état, commandeur de l'ordre du Lion-Belgique, membre de la première chambre des États-Généraux, et l'un des curateurs de l'université de Louvain. L'Académie ayant été rétablie par arrêté royal du 7 mai 1816, il fut, le 3 juin suivant, désigné pour président de cette compagnie. Le 18 novembre, M. Repelaer van Driel, ministre de l'instruction publique, installa l'Académie, et De Feltz prononça, à cette occasion, un discours inséré au tom. II

des *Nouv. Mém.*, Journal des séances, pag. 4-6. Le 7 mai 1817, il adressa à ses collègues une courte allocution également insérée dans le Recueil académique (*ibid.* pag. 16-17). Son grand âge ne lui permit pas de prendre à nos travaux une part plus active, et il s'éteignit doucement comme le vieillard de La Fontaine. Sa mort fut le soir d'un beau jour, obscurci un seul instant par quelques nuages. (De Reiffenberg.)

Notice sur le commandeur DE NIEUPORT (1).

Charles-François le Prud'homme d'Hailly, vicomte de Nieuport, issu d'une ancienne famille de la Flandre, naquit à Paris, le 13 janvier 1746, pendant que la maison de ses parens, à Gand, était occupée militairement par le maréchal de Saxe.

Reçu dès le berceau dans l'Ordre de Malte, il fut élevé au collége de Louis-le-Grand, où il fit de brillantes études. Au sortir du collége, il passa au service d'Autriche, sous le règne de Marie-Thérèse, et fut nommé lieutenant au corps du génie. Quelque temps après, il obtint un congé, et alla faire ses caravanes à Malte. Ayant été chargé, à l'âge de quarante ans, des affaires de son ordre près de la cour des Pays-Bas, il rentra dans sa patrie ; et, décidé à s'y fixer, il échangea une commanderie qu'il avait obtenue dans la Brie, contre celle de Vaillampont, près de Nivelles.

Ici commence véritablement sa carrière scientifique. Il s'était peu occupé de sciences depuis sa jeunesse, comme il le disait souvent lui-même, et ce n'est guère que vers

(1) Ces notes sont extraites d'un article biographique inséré par M. Quetelet dans le tome V, de sa *Correspondance mathématique*.

l'âge de quarante ans qu'il se mit à reprendre sérieusement l'étude des mathématiques.

En France, il avait été en relation avec plusieurs savans illustres, et entre autres avec d'Alembert, Bossut et Condorcet; à Bruxelles, l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres, qui venait d'être instituée par Marie-Thérèse, s'empressa de l'admettre au nombre de ses membres; et elle a reçu de lui une série de recherches intéressantes sur différens points des sciences mathématiques, qu'elle a insérées successivement dans le recueil de ses Mémoires (1).

La révolution française ne tarda pas à éclater, et les commanderies furent supprimées : M. De Nieuport perdit la sienne, sans obtenir aucune indemnité. Il supporta avec fermeté cette perte qui le laissait sans fortune, et chercha dans l'étude et le silence de la retraite, un noble soulagement à ses revers. Il avait présenté, depuis plusieurs années, à l'Académie Royale des sciences de Paris, deux mémoires d'analyse; mais las des retards continuels qu'avait éprouvés leur impression, il était revenu sur cette matière.

(1) Voici les mémoires insérés par M. *De Nieuport* dans le Recueil de l'ancienne Académie de Bruxelles.

Tom. II. Essai analytique sur la mécanique des voûtes. 90 pages.

Mémoire sur les courbes que décrit un corps qui s'approche ou s'éloigne en raison donnée d'un point qui parcourt une ligne droite. 11 pages.

Sur la manière de trouver le facteur qui rendra une équation différentielle complète, etc. 4 pages.

Tom. IV. Mémoire sur les co-développées des courbes, avec quelques réflexions sur la méthode ordinaire d'élimination. 16 pages.

Mémoire sur la propriété prétendue des voûtes en chaînettes, etc. 16 pages.

Une foule de vérités nouvelles se présentèrent à lui, et il résolut de refondre ses deux mémoires en un seul qu'il publia sous ce titre : *Recherches sur l'intégration des équations aux différences partielles qui admettent une intégration de l'ordre immédiatement inférieur*. Ce mémoire, qui est le fruit de profondes et pénibles recherches, fait partie du Recueil qui parut en 1794, sous le titre : *Mélanges mathématiques, ou Mémoires sur différens sujets de mathématiques tant pures qu'appliquées* (1).

Dans le second Recueil des *Mélanges*, qui parut en 1799 (2), M. De Nieuport revint encore sur l'intégration des équations aux différences partielles. Ce sujet, dont il s'est toujours occupé avec une espèce de prédilection, s'y trouve traité de manière à lui mériter l'estime et la reconnaissance des savans. « L'importance et la difficulté du sujet, dit-il, justifieront assez la constance avec laquelle je me suis livré à ces recherches arides en apparence, mais en effet bien attrayantes pour l'analyste qui, ne se bornant pas à employer l'algèbre comme un moyen prompt de solution, se plaît encore à éclairer sa marche ténébreuse et à observer la souplesse admirable avec laquelle elle sait se frayer une route à travers les obstacles les plus multipliés. »

On trouve encore dans les *Mélanges* quelques mémoires sur des questions de mécanique, et des solutions de plusieurs problèmes de géométrie, qui, peut-être, méritaient moins de figurer à côté des écrits précédens.

L'empire, en succédant à la république, n'apporta aucun changement dans la fortune du commandeur ; mais, comme

(1) A Bruxelles, chez M. Le Maire, in-4°.

(2) A Bruxelles, chez M. Le Maire, in-4°.

il l'avouait lui-même, à cause du refus qu'il fit constamment d'accepter les faveurs qui lui étaient offertes. Les seules qui pussent flatter son amour propre et ne point alarmer sa noble fierté, étaient celles qui lui étaient décernées par ses pairs, et qui étaient la récompense de ses travaux scientifiques. L'Institut de France, dès son organisation, avait appelé M. De Nieuport au nombre de ses membres correspondans. Notre compatriote paya son tribut par deux mémoires : l'un *sur l'équation générale des polygones réguliers*, l'autre *sur un problème présenté par D'Alembert*.

En 1802 parut le Mémoire *sur l'intégrabilité médiate des équations différentielles, d'un ordre quelconque, et entre un nombre quelconque de variables*, pour faire suite aux *Mélanges mathématiques* (1). L'auteur entend par intégrabilité *médiate*, l'aptitude à devenir une différentielle exacte au moyen d'un facteur. L'idée de cet ouvrage lui a été suggérée par des recherches de P. Franchini, *sur l'intégration des équations différentielles*. Le Mémoire porte cette épigraphe touchante :

Has mihi nemo invidit opes ; hæc una supersunt
Et jam vergenti sat erunt solatia vitæ.

L'*Essai sur la théorie du raisonnement* parut en 1805. L'auteur n'avait eu d'abord en vue que d'examiner jusqu'à quel point on pourrait appliquer aux sciences en général la méthode géométrique, et d'ajouter quelques notes sur ce sujet à la *Logique* de Condillac ; mais en donnant successivement du développement à ses idées, il finit par former un travail complet. « Mon seul guide a été cette précieuse

(1) A Bruxelles, chez M. Le Maire.

habitude de réfléchir, qu'on contracte par l'étude des sciences exactes. On jugera, par le peu de livres que je cite (et je cite tous ceux que je connaissais), combien j'étais étranger à cette matière. » L'étude de la philosophie lui fit sentir le besoin d'approfondir les anciens ; et, à l'âge de 60 ans, il se remit à apprendre la langue grecque avec la même ardeur qu'il avait repris les mathématiques à l'âge de quarante. Platon devint son livre de prédilection et presque son unique étude.

Lors de l'érection du royaume des Pays-Bas, en 1815, M. De Nieuport fut appelé à la seconde chambre des États-Généraux ; il rentra en même temps à l'Académie royale de Bruxelles, qui venait d'être réorganisée (1), et fut nommé

(1) Les *Nouveaux Mémoires* de l'Académie contiennent les écrits suivans que M. *De Nieuport* y a insérés :

TOME I. Mémoire contenant l'esquisse d'une méthode inverse des formules intégrales définies. 36 pages.

Mémoire sur une propriété générale des ellipses et des hyperboles semblables. 28 pages.

Mémoire sur l'équilibre des corps qui se balancent librement sur un fil flexible, et sur celui des corps flottans. 22 pages.

Mémoire sur un cas de la théorie des probabilités au jeu. 14 pages.

In Platonis opera et Ficinianam interpretationem animadversiones. 30 pages.

Mémoire contenant quelques réflexions sur des notions fondamentales en géométrie. 20 pages.

TOME II. Mémoire sur la pression qu'un même corps exerce sur plusieurs appuis à la fois. 44 pages.

Mémoire sur la métaphysique du principe de la différentiation. 58 pages.

successivement membre de l'Institut des Pays-Bas (1), de l'Académie royale de Stockholm et de plusieurs autres sociétés savantes. Il vit en même temps son sort s'améliorer par les bienfaits du Roi, et, avec le titre de chambellan, il reçut la croix du Lion Belgique ; mais, fidèle aux statuts de l'Ordre de Malte, il ne porta point cette marque distinctive.

Pour témoignagne de sa reconnaissance, il dédia au Roi son dernier ouvrage intitulé : *Un Peu de Tout, ou Amusemens d'un Sexagénaire, depuis* 1807 *jusqu'en* 1816 (2). Ce sont des entretiens sur la théorie des probabilités, des observations sur la littérature, la philosophie et les langues. On y trouve aussi des poésies grecques et latines de l'auteur.

M. De Nieuport mourut le 20 août 1827, dans sa 81e année, à la suite d'une maladie très-courte.

Tome III. Mémoire sur une question relative au calcul des probabilités. 11 pages.

Ce mémoire, qui même n'est point terminé, est le dernier ouvrage de M. *De Nieuport*. La continuation en est due à M. *Dandelin*. A la fin du mémoire se trouvent ces quatre vers latins :

Hic me luctantem frustra octogesimus annus
Occupat ; hic artem, invitus, pennamque repono.
Nunc onus excipiant quibus est integra juventus ;
Me jubet hic ætas studiis imponere finem.

(1) Le recueil de l'Institut des Pays-Bas contient un mémoire de M. *De Nieuport*, sur la mesure des arcs elliptiques, qui a été traduit en hollandais et enrichi de notes par M. *Van Utenhove*.

(2) A Bruxelles, chez P.-J. *De Mat*, in-8o, 1818.



Notice sur C.-J.-E. VAN HULTHEM, *nommé secrétaire de l'Académie à l'époque de sa réorganisation en* 1816 (1).

Charles-Joseph-Emmanuel Van Hulthem naquit à Gand, le 4 avril 1764. Son père descendait d'une de ces anciennes familles qu'à Bruxelles ou à Louvain on comprenait assez généralement sous le nom de *patriciens*, mais qu'à Gand, par une dénomination spéciale, on nommait la *poorterye*. C'était en général une classe de propriétaires qui concouraient déjà aux XIIIe et XIVe siècles à fournir leur contingent, avec les cinquante-deux métiers et le métier des tisserands, à former la magistrature de la ville. Cette famille, au XVIIe siècle, était arrivée à un haut degré de considération. Elle fut anoblie par Philippe IV, en 1659; mais M. Van Hulthem en tirait si peu vanité, que les généalogistes seuls connaissaient cette circonstance.

Très-jeune encore, et immédiatement après la suppression de l'ordre des jésuites, il commença le cours de ses humanités au collége des Augustins. Dès lors, et les camarades de son enfance l'attestent, il aimait les livres; son père lui avait laissé une bibliothéque peu considérable, qu'il se plaisait à augmenter de ses épargnes. Il se fit inscrire à Louvain dans la faculté de jurisprudence, qu'il suivit sous les professeurs Van Gobbelschroy et Lambrechts, avec qui, pendant tout le cours de leur longue existence, il conserva des relations d'amitié et de reconnaissance. Il prit, en

(1) Cette notice est extraite, presqu'en entier, d'une biographie de M. Van Hulthem, dont M. Cornelissen a lu la première partie à l'Académie de Bruxelles. A. Q.

1787, ses grades de licencié en droit, non dans l'intention de pratiquer, mais dans la vue d'être promu à des fonctions honoraires dans la magistrature. Il était très-jeune encore quand il fut nommé échevin.

En 1789, la révolution belge éclata; et l'on peut conclure par la conduite de M. Van Hulthem, qu'il marcha dans le sens de l'insurrection, mais en homme éclairé et cherchant toujours à être utile à sa patrie. Lors de la seconde invasion française, il se vit enlever avec cinquante-neuf autres citoyens et traîné comme otage au fort de la Scarpe à Douai. Cependant les événemens du 9 thermidor apportèrent quelqu'adoucissement au sort des détenus, et il fut permis à quelques-uns d'entre eux de passer leur temps d'épreuve à Paris. M. Van Hulthem fut de ce nombre, et il profita de son séjour dans la capitale pour établir des relations avec un grand nombre de savans et de gens de lettres.

Quand il put retourner dans sa patrie, tous ses soins se tournèrent vers la conservation des objets d'art, des livres et de tout ce qui tient aux lettres et aux sciences. Plusieurs monastères possédaient des plantes très-rares : l'abbaye d'Eename avait des palmiers qui lui avaient été donnés par les archiducs Albert et Isabelle, en 1500. Ces vénérables centenaires du règne végétal trouvèrent un refuge dans le jardin potager de l'abbaye de Baudeloo de Gand, qui, par ce faible commencement, préludait déjà aux belles destinées que la fondation de l'université devait accomplir.

Enfin, lorsqu'en 1797, chaque département de la France eut son école centrale, cet esprit ingénieux de conservation qui inspira toujours M. Van Hulthem, lui fit encore

indiquer, comme local le plus convenable, les bâtimens de l'abbaye de Baudeloo, où déjà il avait aussi commencé à organiser une bibliothéque publique avec quelques amis des lettres.

Les élections de l'an V le désignèrent comme un des représentans du département de l'Escaut au conseil des cinq cents; dans ce nouveau poste, il se fit moins remarquer par son éloquence, que par sa droiture et par les services nombreux qu'il fut à même de rendre à ses concitoyens. L'estime dont il jouissait l'avait fait nommer directeur de l'Académie de droit de Bruxelles, mais cette place fut supprimée par suite de l'entrée des alliés en 1814. Néanmoins, M. Van Hulthem n'était pas contraire au nouvel ordre des choses qui venait de s'établir. Il s'était fait connaître en Hollande par son amour pour les lettres, pour l'histoire, pour les arts et pour les *livres;* et déjà en 1808, époque de la création de l'Institut de Hollande, sous le roi Louis, M. Van Hulthem avait été nommé membre associé de cette institution, dans la classe d'histoire nationale.

Peu de temps après la formation du royaume des Pays-Bas, il fut nommé greffier de la Chambre des Députés, poste qui, du temps de l'ancien stadhouderat, avait été d'une grande importance, mais dont l'influence actuelle est diminuée de beaucoup. Quelque temps après, l'Académie de Bruxelles fut réorganisée, et M. Van Hulthem, dans l'arrêté des nominations, en date du 3 juillet 1816, fut désigné comme secrétaire provisoire, place qui fut changée, l'année suivante, en celle de secrétaire perpétuel.

On venait aussi de réorganiser l'université de Louvain, en même temps qu'on créait les deux universités nouvelles

de Gand et de Liége. M. Van Hulthem fut encore nommé curateur de la première; mais cette nomination fut loin de le satisfaire : tous ses vœux, toutes ses affections étaient pour sa ville natale; et c'est des intérêts de l'Université de Gand qu'il désirait avoir à s'occuper avant tout. Ce désir fut satisfait plus tard, et ses concitoyens eurent lieu de s'en applaudir.

Cependant des occupations aussi nombreuses, aussi variées s'accordaient peu avec les goûts de M. Van Hulthem, qui semblaient presque entièrement concentrés dans les recherches bibliographiques. Ses fonctions devaient nécessairement en souffrir, surtout pendant les voyages qu'il avait à faire successivement à La Haye, comme greffier de la deuxième Chambre. Aussi, il renonça, vers la fin de 1817, à ces dernières fonctions pour celles de secrétaire perpétuel de l'Académie, qu'il abandonna également au commencement de 1821.

M. Van Hulthem avait réuni, à grands frais, une bibliothéque immense, composée d'ouvrages rares et de manuscrits, mais qu'il ne s'occupa jamais de mettre en ordre. Sa mémoire était un trésor d'érudition, de faits ignorés, dont la critique, en général, mais surtout en matière d'événemens historiques plus ou moins controversés, était saine et raisonnée. Il paraissait éprouver une grande répugnance à écrire, même sur les sujets qu'il connaissait le mieux; aussi n'a-t-on conservé de lui que des fragmens et des discours prononcés dans des cérémonies publiques, mais qui tous prouvent en faveur de l'étendue de ses connaissances.

Comme nous l'avons déjà dit, il fit beaucoup en faveur des lettres et des arts, et particulièrement pour sa ville

natale, qui lui doit en grande partie son beau jardin botanique, sa bibliothéque et son académie de dessin. Il usait avec générosité des moyens que la fortune avait mis à sa disposition; mais c'est surtout dans les derniers temps de sa vie qu'il en donna des preuves éclatantes. Par suite de la révolution, et des sacrifices que dut faire la ville de Gand, une forte somme manquait pour faire honneur aux engagemens pris par l'académie de dessin et de peinture, envers les jeunes artistes qui, confians dans les promesses faites en 1829, avaient répondu aux conditions du programme. M. Van Hulthem prit sur lui de combler le déficit que présentait la caisse, et contribua ainsi à soutenir une institution à laquelle nous devons plusieurs de nos principaux artistes.

M. Van Hulthem mourut le 16 décembre 1833, frappé, à ce qu'il paraît, d'un coup d'apoplexie, auquel il ne survécut que quelques heures.

Additions.

M. Van Hulthem avait conçu plusieurs projets littéraires dont il remettait l'exécution d'un jour à l'autre, et n'a presque rien écrit que les notes précieuses déposées sur les gardes de ses livres.

Parmi le grand nombre de discours qu'il prononça dans des solennités relatives aux lettres, aux sciences et aux arts, il en est trois qui sortent des lieux communs du genre et qui sont souvent cités par ceux qui s'occupent de notre histoire littéraire; savoir :

1° *Discours prononcé dans une réunion d'artistes belges habitans de Paris, le* 8 *septembre* 1806, en remettant à

M. Ferdinand-Marie Delvaux, le grand prix de peinture qui lui avait été adjugé par l'Académie de Gand au concours de cette année. Paris, Didot, 29 pages in-8°.

On y trouve des renseignemens sur nos peintres, architectes et graveurs. Les Belges distingués que M. Van Hulthem eut alors pour auditeurs, étaient M. Van Praet, bibliothécaire de l'Empereur, Gérard van Spaendonck, J. van Dael, Sauvage, P.-J. Redouté et son frère Henri-Joseph, J.-F. Ducq, Balthasar Solvyns, E. Kinson, De Meulemeester et L.-A. Claessens, tous peintres. MM. Paelinck, Caloigne et Suys étudiaient alors chacun leur art à Paris.

2° *Discours prononcé dans une réunion d'artistes belges, habitans de Paris, le* 8 *octobre* 1807, *en remettant une marque de satisfaction, au nom de la patrie reconnaissante, à trois jeunes compatriotes, pour la manière honorable dont ils s'étaient distingués au concours général de sculpture et de musique.* Paris, Didot, 46 pages in-8°.

Ce morceau renferme des détails curieux sur l'origine de la peinture à l'huile, sur les sculpteurs et les musiciens belges. L'auditoire, cette fois, était plus brillant encore : on y comptait en effet Grétry, Bassenge, De Neny fils, Van Brée et la plupart des artistes nommés plus haut.

3° *Discours sur les progrès de l'agriculture et de la botanique*, plein de faits et d'anecdotes intéressantes. M. Bory de St-Vincent en a tiré presque toute l'introduction des *Annales des sciences physiques*, qu'il commença à rédiger à Bruxelles, en 1819, avec MM. Van Mons et Drapiez.

Comme secrétaire de l'Académie, M. Van Hulthem a rédigé, en 1817, la préface du volume des Mémoires couronnés, dans laquelle il donne un catalogue de tous ces mémoires depuis la fondation de la compagnie.

Le 12 avril 1817, il entretint l'Académie de la découverte faite à Oordeghem, en Flandre, et aux environs d'Alost, d'anciennes monnaies de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne et de Brabant. (*Nouv. Mém.*, tome II, Journ. des séances, p. XIII—XIV.)

Le 22 mars 1819, il communiqua un passage remarquable sur la Hollande, la Frise et la Flandre, tiré d'un poème italien, peu connu, de *Fazio de gli Uberti*, compatriote et contemporain du Dante (*Ibid.*, p. XXXIX.); ainsi qu'une lettre autographe très-intéressante de Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, à Joachim Hopperus, datée du 4 septembre 1576, jour auquel les États de Brabant s'étaient emparés du gouvernement et avaient fait arrêter les membres du conseil-d'état. Cette lettre était accompagnée du lamentable rapport d'Hopperus et de la réponse de Philippe II.

Le même jour, il prit l'engagement de faire imprimer une vie inédite de Rubens par Gaspard Gevartius (dessein dont M. de Reiffenberg a pris l'accomplissement sur lui.) (*Ibid.*)

M. Van Hulthem a fourni plusieurs pièces importantes à M. Jean-Baptiste Lesbroussart, pour l'édition d'Oudegherst qu'il publia en 1789, et a rendu de semblables services à maint autre savant. Il s'est trouvé aussi mêlé à des querelles qui concernaient l'histoire littéraire et dont les principales furent la question de l'origine de l'imprimerie et celle de l'auteur de l'*Imitation de J.-C.* M. Van Hulthem était contraire aux prétentions d'Haarlem ; mais il se contentait de le dire et d'exposer ses raisons de bouche, ce qui porta M. Koning à le sommer de s'expliquer par écrit, comme on le voit dans une brochure qui parut à Haarlem,

en 1823, sous ce titre : *Vier brieven gewisseld tusschen M. Jacobus Scheltema en Jacobus Koning, over de laatste tegenspraak van het regt van Haarlem, op de uitvinding der drukkunst.* 37 pages in-8°; brochure qui attira à ses auteurs quelques sarcasmes de la part du *Courrier des Pays-Bas*, du 23 juillet 1823.

Quant à l'*Imitation*, M Van Hulthem était pour A'Kempis contre M. Gence, qui défend encore Gerson. C'était sur un manuscrit qui a appartenu en dernier lieu à M. Van Hulthem que Ghesquière avait composé sa dissertation publiée par le célèbre bibliographe Mercier, abbé de St-Léger, en 1775.

On lit une notice sur M. Van Hulthem dans un ouvrage intitulé *le Dimanche*. Brux., 1834; tom. II, p. 236—239. Son éloge vient d'être imprimé en Hollande ; il sera inséré dans le *Nederduytsche Letter-oeffeningen*, qui se publie à Gand.

(De Reiffenberg.)

Notice sur L.-D.-J. DEWEZ, *élu secrétaire perpétuel de l'Académie le* 13 *janvier* 1821, *mort le* 26 *octobre* 1834 (1).

L.-D.-J. Dewez naquit à Namur, le 4 janvier 1760. Après avoir terminé ses premières études avec distinction, il se sentit entraîné par un goût prononcé vers les recherches historiques et la littérature ancienne. Une chaire de rhétorique qu'il occupa pendant dix ans, au collége de Nivelles, lui donna les moyens de préparer dans la retraite les matériaux de plusieurs grands ouvrages qu'il a publiés

(1) Cette notice est extraite du discours prononcé aux funérailles de M. Dewez, par M. Quetelet, alors directeur de l'Académie, faisant les fonctions de président.

depuis. Quand arriva la révolution française qui bouleversa tant de fortunes, qui changea tant de carrières, M. Dewez se tourna vers les fonctions administratives, où il ne se rendit pas moins utile par sa sévère intégrité et par son esprit naturellement bon et conciliant, que par l'étendue de ses connaissances. Dans les fonctions (1) de sous-préfet, qui'il remplit à St-Hubert jusqu'aux événemens de 1814, il sut mériter l'affection et l'estime de ses administrés, comme il parvint à se faire aimer de tous les membres du corps enseignant avec lesquels il fut en relation quand le gouvernement des Pays-Bas l'appela, plus tard, aux fonctions difficiles d'inspecteur des études.

Combien, dans ces postes délicats, il mettait de conscience à remplir ses devoirs et d'activité à faire redresser des torts ou des injustices quand il croyait les apercevoir. Non, je ne pense pas qu'il y ait une seule personne, qui eut le bonheur de le connaître, et qui n'ait à citer de lui quelqu'acte de bonté. Il était le protecteur naturel, le père de tous ceux qui souffraient, et, par suite de mutations, le nombre en était malheureusement grand dans les rangs inférieurs du corps enseignant.

En s'établissant à Bruxelles, M. Dewez se trouva sur un théâtre plus favorable à ses travaux littéraires; aussi revint-il avec plus d'activité que jamais à toutes les recherches qui avaient pour objet la connaissance de notre belle patrie. Il avait publié déjà son *Histoire générale de*

(1) Il avait été d'abord commissaire du directoire exécutif près le tribunal correctionnel de Nivelles; puis, substitut du commissaire du directoire exécutif près les tribunaux civils et criminels du département de Sambre-et-Meuse.

la Belgique, travail immense qui manquait encore et auquel l'*Histoire particulière des provinces belgiques* servit, pour ainsi dire, de complément : « L'amour de mon pays m'avait inspiré dès ma jeunesse le désir d'en étudier l'histoire, disait M. Dewez avec une candeur qui formait le fonds de son caractère, et consultant bien plutôt mon zèle que mes faibles moyens, j'ai entrepris de l'écrire. Cette histoire manquait ; si mon entreprise a été téméraire, parce qu'elle excédait mes forces, j'oserai dire du moins que si je n'ai pas fait preuve de talent comme écrivain, j'ai comme citoyen fait preuve de zèle patriotique ; et si je suis loin d'avoir atteint le but, j'ai peut-être l'honneur d'avoir montré la route qui y conduit (1). » Cette extrême modestie méritait des juges moins sévères que ceux dont il a parfois subi les critiques. Aujourd'hui que l'on accorde tant à la forme et à l'élégance du style, le mérite de notre savant confrère devait nécessairement être moins bien apprécié ; cependant ses longs et pénibles travaux, entrepris et exécutés avec tant de savoir, avec tant de conscience, auraient dû mettre sa vieillesse à l'abri de toute attaque hostile et lui assurer la reconnaissance générale. M. Dewez essaya de répondre à ses détracteurs, comme il convient au talent de le faire, c'est-à-dire, en améliorant ses écrits. Il revit et corrigea avec la plus grande sévérité son *Histoire générale de la Belgique* (1826), qui peut être considérée, dans son état actuel, comme le travail qui lui fait le plus d'honneur.

Le *Dictionnaire géographique des Pays-Bas* et la *Géo-*

(1) Tome II des *Nouveaux mémoires de l'académie*, pag. iij du *rapport sur l'état des travaux de l'académie*.

graphie ancienne du département de Sambre-et-Meuse donnent de nouvelles preuves de l'ardeur avec laquelle M. Dewez cherchait à répandre les connaissances relatives à notre pays et à ses annales. *L'Histoire du pays de Liége* servit aussi de développement à l'une des parties les plus intéressantes de son *Histoire générale*. Il me serait difficile de donner ici l'aperçu de tous les ouvrages que l'on doit à la plume de notre infatigable et consciencieux historien, et de tous les mémoires dont il enrichit les recueils de l'Académie Royale de Bruxelles (1) dont il était un des membres les plus actifs.

(1) Voici les titres des écrits qui ont été publiés dans les recueils de l'Académie :

TOME II des *Nouveaux Mémoires*.

Rapport sur l'état des travaux et des opérations de l'académie.

Mémoire dans lequel on examine quelle peut être la situation des différens endroits de l'ancienne Belgique, devenus célèbres dans les commentaires de César, par les événemens mémorables qui s'y sont passés.

Mémoire sur cette question : *A quelle époque les comtes et les ducs sont-ils devenus héréditaires dans la Belgique ?*

Mémoire sur cette question : *A quel titre Bauduin, surnommé Bras-de-Fer, premier comte de Flandre, a-t-il gouverné cette province? Est-ce comme comte héréditaire ou comme usurpateur?*

TOME III.

Mémoire pour servir à l'histoire d'Alpaïde, mère de Charles Martel.

Mémoire sur les invasions, l'établissement et la domination des Francs dans la Belgique.

Mémoire sur le Gouvernement et la Constitution des Belges, avant l'invasion des Romains.

Dès la réorganisation de ce corps savant, en 1816, M. Dewez fut appelé à prendre part à ses travaux, et ses qualités personnelles, qui le faisaient aimer de tous ceux qui le connaissaient, lui valurent, en 1821, le titre de secrétaire perpétuel. C'est de cette époque que commence à dater la publication régulière des mémoires de l'Académie, car il n'était guère d'homme plus exact et plus religieux observateur de ses devoirs.

Quand le gouvernement précédent jugea à propos de réunir de nouveaux cours publics à ceux de physique et d'astronomie qui se donnaient alors à l'ancienne cour,

TOME IV.

Examen de cette question : *les Bataves ont-ils fait une* ALLIANCE *avec les Romains*, dans le véritable sens du mot latin *fœdus* ?

TOME V.

Mémoire sur le droit public du Brabant au moyen âge.

Mémoire sur le droit public du pays de Liége au moyen âge, et sur l'existence de ce droit dans les temps postérieurs.

TOME VI.

Notice sur Froissart.

Mémoire sur la bataille de Roosebeke.

Mémoire sur la ressemblance des Germains et des Gaulois avec les Belges des temps postérieurs.

LISTE DES AUTRES OUVRAGES PUBLIÉS PAR M. DEWEZ.

1. *Histoire générale de la Belgique*, Bruxelles, 1805-1807, 2e édition, 1826-1828, 7 vol. in-8°.
2. *Géographie ancienne du département de Sambre-et-Meuse*, Namur, 1812, in-8°.
3. *Histoire particulière des provinces belgiques*, Bruxelles, 1816, 3 vol. in-8°.

et qu'il créa le musée des sciences et des lettres, le nom de M. Dewez ne se trouvait point sur la première liste des professeurs, préparée au ministère ; non qu'on manquât de confiance dans ses lumières, mais parce qu'on craignait de le surcharger, en lui imposant un nouveau travail trop fatiguant pour son âge, M. Dewez accepta néanmoins une chaire, cédant au désir d'enseigner sa science de prédilection, qui avait fait l'occupation de toute sa vie. Ici encore, ses collègues lui donnèrent une nouvelle marque de leur estime, et le nommèrent leur président. Il paya sa dette à cet établissement, en publiant, comme plusienrs

4. *Abrégé de l'histoire belgique*, Bruxelles, 1re édition, 1817 ; 2e édit., 1819. La 3e sera mise incessamment sous presse.

5. *Rhétorique extraite de Cicéron*, Bruxelles, 1818, 1 v. in-8o.

6. *Dictionnaire géographique du royaume des Pays-Bas*, Brux., 1819, 1 vol. in-8o.

7. *Géographie du royaume des Pays-Bas*, Bruxelles. 1re édition, 1819 ; 2e édition, 1820 ; 3e édition, 1825 ; 4e édition. *Géographie du royaume de Belgique*, 1834, 1 vol. in-12.

8. *Histoire du pays de Liège*, Bruxelles, 1822, 2 vol. in-8o.

9. *Abrégé de l'histoire de la province de Namur*, par demandes et par réponses, Bruxelles, 1822, in-12.

10. *Abrégé de l'histoire du Hainaut et du Tournaisis*, par demandes et par réponses, Mons, 1re édition, 1823 ; 2e édit. 1827, in-12.

11. *Abrégé de l'histoire du duché de Brabant, du marquisat d'Anvers et de la seigneurie de Malines*, par demandes et par réponses, en français et en holl., Brux., 1824, in-12.

12. *Cours d'histoire belgique*, contenant les leçons publiques données au Musée des lettres et des sciences de Bruxelles, par M. Dewez, et rédigées par lui-même. Bruxelles, 1833, 2 vol. in-8o.

de ses collègues, le texte de ses leçons; ouvrage qui termine pour ainsi dire la liste de ceux qu'il a composés et qui n'en est certes pas le moins estimable.

M. Dewez recueillait partout des distinctions que sa modestie était loin de rechercher : la croix de l'ordre du Lion Belgique montra que le gouvernement savait aussi apprécier les services qu'il avait rendus aux sciences historiques. Mais ces distinctions, M. Dewez ne les ambitionnait pas : habitué à une vie retirée et à des études tranquilles, il fuyait au contraire tout ce qui tenait à l'ostentation; il était surtout jaloux de l'estime de ses concitoyens et désireux qu'on eût pour lui les égards qu'il eut toujours pour les autres. Malheureusement, il faut bien le dire, par suite de ces mutations qui accompagnent inévitablement toutes les révolutions politiques, il vit successivement remettre en doute la conservation de chacune des places qu'il avait acquises par ses talens et par de longs services. Ce déni de justice, cette espèce de défiance en ses capacités qui lui annonçait d'une manière dure qu'il était au bout de sa carrière, avait porté de rudes atteintes à son moral. Plus d'une fois, dans son intimité, il s'en est plaint avec douceur, car des paroles aigres n'ont jamais pris part à ses discours. Mais aucune perte ne pouvait lui être plus sensible que celle de ses deux filles qui faisaient tout le charme de sa vieillesse. Pour une âme aussi aimante, et dans un âge aussi avancé, ces deux coups devaient être mortels; aussi ce malheureux père n'a-t-il pas survécu long-temps à ses deux enfans chéris. Il sentait que désormais sa place était marquée à côté d'elles, et que cette place ne pouvait rester long-temps vacante.

M. Dewez succomba le 28 octobre 1834, à la suite d'une maladie dont les commencemens avaient été douloureux.

RAPPORT

FAIT A LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS, SÉANCE DU 14 JANVIER 1834, PAR M. ERNST, AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DE LA PROPOSITION DE M. DUMORTIER, RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE BELGE.

Messieurs,

Votre commission m'a chargé de vous présenter le résultat de ses délibérations sur l'organisation de l'Académie. Elle a examiné avec un soin scrupuleux la proposition de notre honorable collègue M. Dumortier, et le projet que M. le Ministre de l'Intérieur lui a communiqué à titre de renseignemens. Après avoir comparé leurs dispositions respectives et les raisons fournies à l'appui, elle a donné la préférence à celles qu'un jugement impartial lui a fait reconnaître les meilleures.

Les honorables auteurs des deux projets ont eu également pour but de former une institution nationale qui devienne un centre d'instruction, étende le domaine des connaissances humaines, et propage la gloire des arts et des lettres.

ARTICLE PREMIER. L'établissement réorganisé ne devait plus porter un nom de localité : la dénomination d'Académie belge a été substituée à celle d'Académie de Bruxelles.

La proposition de compléter la nouvelle institution en ajoutant une classe des Beaux-Arts aux deux classes des Sciences et des Belles-Lettres, ne pouvait manquer d'être

accueillie avec la plus grande faveur par les membres de la commission, comme elle le sera par tous les membres de la Chambre.

Les Beaux-Arts sont depuis long-temps en possession d'honorer la Belgique ; le vif éclat, dont ils ont brillé naguère dans la capitale, nous promet que l'Académie pourra s'enorgueillir des noms dont elle va s'enrichir.

Les classes des Sciences et des Belles-Lettres se rapportent chacune à des objets d'ordres différens, mais que l'usage a fait comprendre sous une dénomination commune. La classe des Sciences embrasse les sciences exactes, physiques et mathématiques, les sciences naturelles et d'observation. A la classe des Belles-Lettres appartiennent non-seulement la littérature proprement dite et les antiquités, mais encore l'histoire et la philosophie, et en général les sciences morales et politiques ; à défaut d'une expression plus propre, il a fallu se servir d'un terme conventionnel ; du reste, la mention faite ici ne laissera aucun doute sur sa portée.

Art. 2. Quant à la manière de composer l'Académie, les deux projets diffèrent entièrement : l'honorable député de Tournay propose 50 académiciens et 20 associés.

M. le Ministre de l'Intérieur adjoint des agrégés aux académiciens en titre. Cette disposition caractérise principalement son plan d'organisation. Elle a pour but de donner plus d'activité aux travaux de l'Académie et d'en éloigner l'esprit de corps. Ces motifs méritent sans doute d'être pris en considération ; ils ont été exposés avec un talent qui en fait ressortir toute la force et les présente sous les couleurs les plus séduisantes. Néanmoins votre commission n'a pas cru pouvoir admettre cette institution

d'agrégés ; elle n'en a pas espéré les avantages sur lesquels a compté M. le Ministre, et elle a craint de grands inconvéniens.

L'activité à imprimer aux travaux de l'Académie, il faut l'attendre, non du titre des hommes qu'on y fait entrer, mais des hommes mêmes, et aussi des circonstances. Les mèmes causes qui viennent de donner un si noble élan aux beaux-arts, exercent aussi leur influence sur les sciences et les lettres. L'esprit de nationalité, l'amour du pays, feront éclore des productions originales : l'histoire de la Belgique est une terre vierge encore qui promet des fruits abondans à l'homme de génie qui la cultivera. Une jeunesse instruite trouvera dans nos institutions nouvelles, dans nos relations avec les autres puissances, dans la science de l'économie politique, un aliment à son activité et une source de distinctions. Les sciences exactes sont pleines de vie : elles présentent tant d'attraits par la multiplicité et la variété de leurs découvertes, par les applications qu'on en fait à l'industrie, par les moyens qu'elles offrent pour accélérer les progrès de la civilisation ! La Belgique qui compte, dans l'Académie actuelle et ailleurs encore, des savans du premier ordre, voit avec confiance s'ouvrir devant elle une nouvelle époque de gloire.

L'Académie comprendra qu'il est dans l'intérêt de sa considération que le titre qu'elle offrira à un savant ne soit pas un bâton de maréchal ; elle s'associera des hommes capables de la servir et de l'honorer par leurs talens.

Attacher comme agrégés à l'Académie des jeunes gens dont les premiers essais ne donnent que des espérances, leur conférer les mêmes honneurs, les mêmes préroga-

tives qu'aux académiciens, les faire concourir aux élections, ne sera-ce pas décourager les académiciens ou ceux qui auraient attaché du prix à le devenir? Et si l'avenir ne confirme pas les titres douteux qui ont fait accueillir l'agrégé, la déconsidération ne retombera-t-elle pas sur l'Académie entière?

Et puis, des agrégés nommés par le Roi! l'idée ne paraît pas heureuse : ce choix ne donnera ni plus de relief à la couronne, ni au savant en expectative qui en est l'objet. Le Roi ne peut nommer à l'Académie le Belge dont les titres à cette haute distinction sont incontestables, et il pourrait y attacher, comme agrégé, celui dont on veut faire un savant!

C'est une erreur de croire qu'il serait permis d'offrir une place d'agrégé à un homme d'un mérite éminent, en attendant qu'un fauteuil devienne vacant à l'Académie.

L'espoir d'entrer à l'Académie entretiendra une noble émulation parmi les adeptes de la science, d'autant plus grande que cette entrée sera plus difficile; mais il ne faut point placer sur le seuil de l'Académie ceux qui ne se rendront peut-être jamais dignes qu'on leur en ouvre les portes.

C'est principalement dans les concours que l'Académie trouve le moyen de distinguer les hommes qu'elle admettra dans son sein; mais les agrégés, d'après l'économie du projet ministériel, proposent et jugent les concours, ils ne pourraient donc entrer dans la lutte, et le plus sûr moyen de faire apprécier leur progrès et leurs nouveaux titres leur serait enlevé.

Art. 3. L'existence de membres correspondans, qui restent étrangers à la proposition et au jugement des concours, présente, sous plusieurs rapports, les avantages qu'on attend des agrégés, sans offrir les mêmes inconvéniens. Votre

commission a préféré suivre à cet égard le système de l'honorable M. Dumortier ; elle a interprété sa pensée d'une manière plus précise par une disposition spéciale qui fera l'article 3 de notre projet de loi.

Quant à l'esprit de corps étroit et exclusif qu'on avait voulu prévenir par la nomination des agrégés, nous ne pensons pas qu'il soit tant à craindre : la publicité, la liberté de la presse seront au besoin de meilleurs remèdes.

L'article 2 du projet présenté à la Chambre divise les membres de l'Académie en académiciens et associés, indique le nombre des uns et des autres, ainsi que les qualités requises pour obtenir ces titres. Nous avons, en général, adopté les dispositions de cet article ; seulement nous avons élevé le nombre des académiciens de la classe des Beaux-Arts à 16 ; en passant en revue nos concitoyens qui ont déjà acquis une juste célébrité dans l'architecture, la peinture, la sculpture, la gravure, la musique, nous avons trouvé qu'il sera facile de remplir ce cadre par des noms chers à la patrie. Ainsi, le nombre total des académiciens est porté à 52.

La rédaction de l'article est modifiée de manière à rendre plus claire cette pensée de l'auteur, que, pour être académicien, il faut être Belge, *résidant en Belgique*, tandis que les associés peuvent être pris *parmi les Belges résidant à l'étranger et les étrangers résidant ou non en Belgique.*

Le sort des membres actuels de l'Académie de Bruxelles et le mode de nomination des nouveaux membres sont fixés dans l'article 4 du projet présenté à la Chambre ; votre commission a séparé ces deux points ; le premier est réglé dans l'article 4 de notre projet, le deuxième dans l'article 5.

Art. 4. Les académiciens actuels, belges ou étrangers

résidant en Belgique, doivent, suivant l'esprit des deux projets de loi, conserver leurs fonctions; il est juste aussi que les membres honoraires belges gardent leurs titres et prérogatives; nous avons cru qu'il était convenable de le sanctionner par des dispositions expresses, et de déclarer formellement aussi qu'à l'avenir, il ne sera plus créé de membres honoraires. Le mérite seul doit décider du choix des membres de l'Académie; les titres honorifiques prodigués à des personnes qui ne sont élevées que par leur naissance, leur fortune ou leurs fonctions n'honorent point ceux qui les reçoivent et nuisent à la considération du corps qui les donne. La célébrité d'un corps savant dépendra toujours des talens et de la réputation de ses membres. L'Académie ne doit pas remonter sa lyre avec des cordes d'argent qui ne rendent aucun son.

Art. 5. En ce qui concerne l'élection des nouveaux membres des classes des Sciences et des Belles-Lettres, votre commission n'a pas hésité à adopter les principes posés par l'honorable M. Dumortier; de légers changemens ont été faits dans la rédaction et les détails d'exécution. La première élection aura lieu dans l'intervalle de 2 mois, à partir de la promulgation de la loi, et la deuxième deux mois après; comme il n'y a que sept membres à élire pour compléter chacune des deux classes, nous proposons d'en nommer quatre la première fois, et les autres ensuite.

Votre commission a pensé que les nominations devaient être approuvées par le Roi: c'est une sorte d'homologation qui fera honneur à la royauté, au corps académique et au nouvel élu, et qui est en harmonie avec le protectorat déféré au chef de l'État.

La première nomination des membres de la classe des

Beaux-Arts ne pouvait appartenir qu'au Roi ; à cet égard, les deux projets contiennent la même disposition.

Art. 6. La dotation de l'Académie de Bruxelles était de 12,000 fr. ; l'honorable M. Dumortier propose une somme de 15,000 fr. par an ; la commission a cru utile de l'élever à 25,000 fr. Cette somme sera répartie de la manière suivante : 1° 6,000 fr. pour indemnités accordées aux fonctionnaires de l'Académie, secrétaire perpétuel, secrétaires des classes, bibliothécaire et trésorier ; 2° 8,000 fr. pour dépenses de matériel, telles que frais d'impressions, d'écritures et de médailles, etc. Dans un pays aussi peu étendu que le nôtre, l'Académie offre aux savans un moyen de publier des mémoires importans qu'ils devraient imprimer à leurs frais, et qui seraient souvent perdus pour la science ; 3° une pareille somme de 8,000 fr. pour les jetons de présence des académiciens résidant dans la capitale, les frais de route et de séjour des autres membres.

Si on veut que l'organisation nouvelle produise des résultats avantageux, il faut que l'Académie ait des séances fréquentes, et que la plupart de ses membres y assistent. C'est dans ces réunions qu'on vient puiser ou déposer de nouvelles connaissances, qu'on s'enrichit mutuellement par l'échange des pensées et des découvertes. On contribuera beaucoup à atteindre ce but en allouant des frais de déplacement. En faisant un calcul approximatif de ces dépenses, nous sommes arrivés au chiffre proposé.

4° 3,000 francs seront consacrés à deux grands prix, que décernera l'Académie. La Belgique offre si peu de ressources aux auteurs, qu'il est nécessaire de donner aux productions nouvelles l'appât de l'honneur et de l'intérêt.

L'Académie proposera annuellement un grand prix pour

les sciences, et l'autre alternativement pour les belles-lettres et les beaux-arts. Il faut surtout provoquer les découvertes dans les sciences, qui ont une influence si directe sur les progrès de l'industrie, et sur le bien-être des citoyens en général.

La loi ne doit pas spécifier les sommes destinées à chacune de ses dépenses, afin que l'Académie puisse faire emploi de son revenu suivant les circonstances. C'est ainsi, par exemple, que la somme qui n'a pas été dépensée pour les prix, servira, s'il y a lieu, à des impressions de mémoires. Il est bien entendu que la somme destinée aux indemnités des fonctionnaires ne sera jamais augmentée; mais, d'un autre côté, dans les questions du cumul, cette indemnité ne pourra être considérée comme un traitement.

Nous sommes entrés dans ces détails, pour prouver à la Chambre que nous n'avons pas arbitrairement grossi la dotation de l'Académie. Nous aurions trahi sa confiance si, par une économie mal entendue, nous n'avions proposé une somme suffisante pour que l'Académie belge puisse remplir ses hautes destinées.

Nous ne pensons pas qu'il soit utile d'accorder des pensions aux membres de l'Académie, si, par une infirmité grave, telle qu'une cécité, une paralysie, un académicien tombait dans l'indigence, il serait de la dignité du pays de ne pas laisser dans la misère un citoyen qui a honoré le nom belge; mais une disposition à cet égard trouvera mieux sa place dans une autre loi.

Une dotation permanente était préférable à une allocation annuelle au budget de l'État, parce qu'il y a des inconvéniens à mettre tous les ans en question le paiement d'une dette légitime; pour stimuler l'activité de l'Aca-

démie, favoriser l'accroissement de ses travaux, et donner une garantie qu'il sera satisfait aux nouveaux besoins que les circonstances signaleront, nous avons inséré, dans un § de l'art. 6, une disposition ainsi conçue :

« Cette somme pourra être augmentée par une allocation » spéciale au budget de l'État, lorsque la nécessité en sera » démontrée. »

Nous faisons des vœux pour que la dotation de l'Académie s'accroisse par les fondations de citoyens généreux, amis des lumières et de leur pays. Toutefois, nous avons cru inutile de dire dans la loi que l'Académie pourra acquérir à titre gratuit avec l'autorisation du Roi; c'est une prérogative dont elle jouira comme les autres établissemens d'utilité publique, en vertu des principes généraux du droit.

La publicité des comptes, que nous avons prescrite par une disposition spéciale, donnera la preuve du bon emploi des fonds de l'Académie.

Art. 7. Le dernier article du projet de l'honorable M. Dumortier et de votre commission, concerne les dispositions réglémentaires. Ces dispositions, en général, doivent être laissées à l'arbitrage de l'Académie, qui peut le mieux apprécier comment sa marche doit être réglée. Le projet du gouvernement contient, sous ce rapport, des détails qui ne doivent pas figurer dans une loi.

Deux garanties nous ont paru suffisantes, dont l'une consiste dans la nécessité de soumettre le règlement à l'approbation du Roi, et l'autre dans les points fondamentaux qui y seront consacrés. Ils concernent les nominations, les conditions d'éligibilité, le jugement des concours, l'institution d'une séance publique et solennelle à l'époque des fêtes nationales, et sont suffisamment expliqués dans l'exposé des motifs de l'honorable M. Dumortier.

La rédaction des numéros de cet article a subi de légères modifications; on en verra facilement les raisons par la simple lecture des textes. En disant dans le n° 1 que l'élection des membres sera faite par chaque classe de l'Académie, nous avons plus nettement exprimé l'intention de l'auteur de la proposition.

Le projet du gouvernement laissait à l'Académie la nomination de son président; l'autre projet ne contenait aucune disposition à cet égard. Votre commission a conféré le choix au Roi, dans une liste de trois candidats présentés par l'Académie. Cette double intervention honorera la Royauté et l'Académie, tout en garantissant à celle-ci un chef qui a obtenu sa confiance et ses suffrages. La durée des fonctions du président sera déterminée par le règlement.

L'Académie ne doit recevoir dans son sein que des hommes aussi estimables par leur conduite publique que distingués par leurs connaissances. La commission n'a pas cru devoir insérer dans la loi un article sur cet objet; mais elle exprime le vœu que le nouveau règlement, comme le règlement actuel, contienne une disposition à cet égard.

Avant de vous communiquer le projet de la commission, je dois vous dire, Messieurs, que nous avons été puissamment aidés dans nos travaux, par le concours de M. Dumortier, qui nous a apporté le tribut de ses lumières et de son expérience. Cet honorable collègue a approuvé les changemens que nous avons faits à son projet, et en a proposé lui-même plusieurs.

Le président,
DE THEUX.

Le rapporteur,
A.-N.-J. ERNST.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

Vu les services rendus aux sciences et à l'histoire nationale par l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles;

Considérant que, par suite de la révolution, près de la moitié des membres qui composent cette compagnie, sont devenus étrangers à la Belgique;

Considérant qu'il est urgent de reconstituer ce corps scientifique et de le mettre en harmonie avec l'état du pays, afin d'y faire fleurir les sciences, les lettres et les arts qui, en honorant ceux qui les cultivent, se rattachent à la gloire nationale et fortifient l'amour de la patrie;

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, etc.

Article premier. L'Académie des Sciences et Belles-Lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prendra le titre d'*Académie Belge*, et sera composée de trois classes, celles des Sciences, celle des Belles-Lettres et celle des Beaux-Arts.

Le Roi est protecteur de l'Académie.

Art. 2. L'Académie se compose :

1° De 52 académiciens choisis parmi les savans et artistes belges les plus distingués, résidant en Belgique, dont 20

pour la classe des Sciences, 16 pour celle des Belles-Lettres et 16 pour celle des Beaux-Arts ;

2° De 20 associés, pris indistinctement parmi les Belges résidant à l'étranger et les étrangers résidant ou non en Belgique; savoir : 10 pour la classe des Sciences, 5 pour celle des Belles-Lettres et 5 pour celle des Beaux-Arts.

Art. 3. Chaque classe aura en outre des correspondans, dont le nombre ne pourra excéder le double de celui des académiciens.

Art. 4. Les académiciens actuels, belges ou étrangers, résidant en Belgique, resteront en fonctions.

Les académiciens actuels qui, par suite des événemens, sont devenus étrangers au pays, auront le titre de membres honoraires.

Les académiciens honoraires belges conserveront leurs titres et prérogatives; il n'en sera plus créé à l'avenir.

Art. 5. Dans le délai de deux mois, après la promulgation de la présente loi, les académiciens actuels éliront quatre membres de chacune des classes des Sciences et Belles-Lettres.

Ces classes seront complétées dans les deux mois suivans; les académiciens nouvellement élus prendront part à cette seconde élection.

Ces élections seront soumises à l'approbation du Roi.

La première nomination des membres de la classe des Beaux-Arts est réservée au Roi.

Art. 6. L'Académie jouira d'une dotation annuelle de 25,000 fr. pour payer les indemnités à ses fonctionnaires, les jetons de présence, les frais de déplacement, les dépenses de matériel, tels que prix, médailles, impressions.

Cette somme pourra être augmentée par une allocation

spéciale au budget de l'Etat, lorsque la nécessité en sera démontrée.

Les comptes de l'Académie seront annuellement rendus publics.

ART. 7. L'Académie Belge présentera, dans le plus court délai, son règlement à l'approbation du Roi. Ce règlement contiendra, outre les dispositions jugées nécessaires, l'application des principes suivans :

1° L'élection des membres par chaque classe de l'Académie, sauf l'approbation du Roi ;

2° La nomination directe de correspondans ;

3° Comme condition d'éligibilité, l'obligation d'être auteur d'un ouvrage relatif aux travaux de l'Académie ;

4° La nomination du président par le Roi sur une présentation de trois candidats ;

5° La nomination directe du secrétaire perpétuel, des directeurs et secrétaires des classes, du trésorier, du bibliothécaire et des employés de l'Académie ;

6° L'attribution déférée aux seuls membres de la classe ou des classes que la chose concerne, du droit de délibérer sur la proposition et le jugement des concours ;

7° L'institution d'une séance publique, chaque année, le 26 septembre, anniversaire de la délivrance de Bruxelles.

TABLE.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06565 8828
Digitized by Google

